AFRICAN UNION
الاتحاد الأفريقي

UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone +251115-517700 Fax : 251115-517844
Website : www.africa-union.org

CONSEIL EXECUTIF
Neuvième session ordinaire
25-29 juin 2006
Banjul (GAMBIE)

EX.CL/ 271(IX)

RAPPORT DE LA COMMISSION POUR LA PERIODE ALLANT DE JANVIER A JUIN 2006

INTRODUCTION

Dans le présent rapport, la Commission s'est efforcée de mettre l'accent sur les domaines où, depuis la 8e session ordinaire du Conseil exécutif et la 6e session ordinaire de la Conférence à Khartoum, elle a entrepris des activités pour relever les défis auxquels elle-même et les Etats membres sont confronter dans la consolidation de notre jeune Union.

Dans ce processus de consolidation, l'un des domaines prioritaires pour la Commission est la mise en place des divers organes qui constituent la structure architecturale de l'Union africaine prévus dans l'Acte constitutif. Etant donné que cela ne peut pas être une condition *sine qua non* pour parvenir à un bon fonctionnement de l'Union, le Conseil constatera que des progrès notables ont été réalisés dans ce domaine. Un exemple en est le progrès accompli jusqu'ici dans la création de la Cour de justice de l'Union africaine ; et à cet égard, le Conseil sera heureux d'apprendre que lors d'une cérémonie historique, ses juges préteront serment au cours de la prochaine session de la Conférence à Banjul.

Par ailleurs, la Commission a également essayé de résoudre la question relative à la création des trois institutions financières stipulées dans l'Article 19 de l'Acte constitutif. Le Conseil voudra bien noter que la mise sur pied des Comités techniques pour les trois institutions a bien avancé.

Dans le cadre de l'examen de cette question de la structure de l'Union africaine, je voudrais également mentionné la question de la rationalisation des Communautés économiques régionales (CER) qui se trouve être le thème principal du Sommet de Banjul. A cet égard, il convient de rappeler la tenue de la Conférence des Ministres de l'Intégration à la fin du mois de mars à Ouagadougou (Burkina Faso). Le rapport est présenté, pour examen au Conseil et à la Conférence.

La Commission a en outre poursuivi ses efforts pour doter l'Union d'une infrastructure panafricaine de communications/médias à travers la création d'une chaîne panafricaine de radio télévision, conformément à la décision du Sommet de Syrte de 2005. A cet égard, une réunion du Comité directeur s'est tenue en février 2006 au Caire (Egypte) suivie d'une réunion des Ministres de l'Information et de la Communication de l'UA les 14 et 15 juin 2006 à Addis-Abeba.

Pour sa part, la Commission, également motivée par la reconnaissance de son rôle comme l'un des principaux organes de l'Union africaine et la nécessité de promouvoir son fonctionnement, a fait des efforts pour améliorer sa gestion administrative et financière. Pour assurer la mise en œuvre effective et efficace de ses programmes, la Commission s'est efforcée d'achever le processus de recrutement, tel que requis par la décision de Maputo et la structure révisée approuvée de Maputo. Au cours de la période considérée, la Commission a fait des efforts pour améliorer sa gestion financière, entre autres, en mettant en œuvre systématiquement les recommandations contenues dans le rapport du Conseil des vérificateurs externes. Par ailleurs, le Conseil examinera les propositions sur la structure du budget et les modalités de financement du budget ainsi que le projet du nouveau Règlement financier.

Toutefois, je note avec regret qu'en dépit de l'adoption du nouveau barème des contributions et du fait que nous sommes bien au premier semestre de l'exercice 2006, le

paiement par les Etats membres, des arriérés et des contributions mises en recouvrement reste très lent. Au moment de la finalisation du présent rapport, le solde des arriérés s'élevait à 54.071.239,39 $EU. En outre, seulement 29.194.551,12 $EU ont été payés jusqu'ici pour l'exercice en cours, laissant un solde 40.194.944,88 $EU. Le Conseil reconnaîtra que c'est une situation critique qui mérite une attention urgente des Etats membres de notre Union.

La Commission est également guidée par le souci d'intégrer le genre comme un des moyens d'améliorer l'efficacité. A cet égard au cours de la période considére, des efforts ont commencé à être déployés pour renforcer la capacité interne de la Commission à intégrer le genre. Il est prévu d'impliquer les autres Départements de la Commission, les autres organes de l'UA, les CER et les Etats membres dans un processus consultatif en vue d'éalborer un plan stratégique et les instruments pour intégrer le genre dans tous leurs programmes.

Conscients tout comme l'ensemble de la Commission, de la valeur de leur travail dans le domaine de la prévention, la gestion, le règlement des conflits et la reconstruction post-conflit, les autres départements de la Commission ont travaillé pour compléter le travail normalement effectué par le Département de la paix et de la sécurité et le Conseil de paix et de sécurité. Le présent rapport met l'accent sur toutes les zones de conflits dans le continent et les efforts déployés par l'Union pour les résoudre.

Les efforts que continuons à déployer dans un des principaux domaines prioritaires à savoir la démocratie et la bonne gouvernance sont nécessairement liés à ceux que nous faisons dans le domaine de la paix et de la sécurité. La Commission a suivi avec un vif intérêt les efforts que les Etats membres ont déployés pour consolider la démocratie et la bonne gouvernance ; et dans ce contexte, la Commission a le plaisir d'honorer les invitations d'un certain nombre d'Etats membres pour observer les élections. Dans le contexte plus vaste de nos efforts en vue de renforcer notre démocratie naissante sur le continent, je voudrais mentionner le travail actuellement accompli dans le cadre de la révision de la Déclaration de Lomé sur les changements anti-constitutionnels et sur la Charte sur la démocratie, les élections et la bonne gouvernance. La Commission est également engagée dans la mise en œuvre de la Déclaration d'Addis-Abeba adoptée par la 5ème Conférence des Ministres de l'UA en charge des affaires publiques.

S'agissant également du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs, je voudrais mentionner que le processus d'adhésion à ce Mécanisme par les Etats membres se poursuit. Jusqu'ici, 26 Etats membres de l'UA ont adhéré au Mécanisme. Je voudrais saisir l'occasion pour encourager d'autres Etats membres à le faire. De même je voudrais les encourager à ratifier la Convention contre la corruption.

Tout en mettant un accent particulier sur la création d'un environnement politique stable propice à la mise en œuvre de l'Agenda pour l'intégration économique du continent, la Commission a lancé des programmes en vue d'accélérer ce processus d'intégration économique et partant, toutes les activités entreprises aux niveaux sectoriels par les ministères concernés des Etats membres sous la coordination des divers départements et directions de la Commission.

A cet égard, il convient de rappeler les deux Sommets spéciaux organisés au cours de la période considérée et accueillis par le Gouvernement de la République fédérale du Nigeria à savoir :

- le Sommet spécial sur le VIH/SIDA, le paludisme et la tuberculose (1-4 mai) ; et
- le Sommet spécial sur les engrais (9-13 juin).

Je voudrais saisir cette occasion pour exprimer la profonde gratitude de l'Union au Président de la République fédérale du Nigeria pour avoir abrité ces deux réunions.

Pour terminer, en prenant connaissance de la reconnaissance croissante dont jouit l'Union dans le monde en général, le Conseil voudra bien noter à cet égard que nos relations extérieures sont en train de se développer et qu'en fait, depuis le dernier Sommet est tenu en janvier à Khartoum, la Commission a reçu les lettres d'accréditation de quatre autres Etats non-africains, ce qui porte le nombre total des Etats non-africains accrédités auprès de l'Union, à 35.

Au-delà de nos relations avec nos voisins du monde arabe, nous accordons une place privilégiée à nos relations avec d'autres régions. Par ailleurs, nous avons constaté un intérêt croissant de la part d'autres, ce qui est un témoignage de la place et de la position de l'Afrique dans le monde en général. Un exemple est la récente visite du Premier ministre japonais en Afrique au cours de laquelle il s'est rendu au Siège de l'Union africaine. L'établissement d'une nouvelle série de relations entre notre Union et des pays comme le Japon et les puissances asiatiques émergeantes, notamment l'Inde et la Chine doit apporter des avantages concrets en termes d'enseignements qu'on peut tirer de l'histoire de leur propre développement. En même temps, nous continuons à renforcer notre coopération avec d'autres régions du monde notamment l'Europe par le biais de l'UE.

En vue de renforcer et d'exploiter les avantages mutuels découlant de nos relations avec nos amis et parents des Amériques et des Caraïbes, le Conseil notera que des actions sont en cours pour le développement du processus de la diaspora africaine y compris la tenue d'un Sommet Afrique-Amérique Latine prévu du 30 novembre au 1er décembre 2006 à Abuja (Nigeria). Dans le cadre de la préparation de cette réunion des efforts sont en cours pour inaugurer le Réseau de la diaspora de l'Amérique Latine et de l'Amérique Centrale. Comme je l'ai déjà indiqué dans le corps du présent rapport, je lance un appel à tous les Etats membres pour qu'ils participent et apportent leur appui aux deux réunions pour promouvoir la coopération Sud Sud ainsi que nos relations avec la diaspora africaine.

Alpha Oumar Konaré

QUESTIONS JURIDIQUES

I. Fonctions de dépositaire

1. Je voudrais informer le Conseil que depuis la présentation du dernier rapport en janvier 2006, il n'y a pas eu de développements importants en ce qui concerne l'état des traités de l'OUA/UA. Je voudrais saisir cette occasion pour exhorter les Etats membres qui ne l'ont pas encore fait, à accélérer le processus de ratification/adhésion de tous les traités de l'OUA/UA pour qu'ils puissent entrer rapidement en vigueur.

II. Accréditation des Etats non africains auprès de l'Union africaine

2. Conformément à la Partie II, Section II (3) des critères pour l'octroi du statut d'observateur et pour le système d'accréditation au sein de l'Union africaine (les critères) adoptés par le Conseil exécutif en juillet 2005, j'ai reçu et examiné des demandes d'accréditation de divers Etats non africains, en ayant à l'esprit l'intérêt supérieur de l'Union et les préoccupations des Etats membres. Depuis la dernière période d'établissement du rapport, j'ai accepté les lettres d'accréditation de quatre (4) Etats non africains en plus de ceux qui étaient déjà accrédités, conformément aux dispositions de la Partie II, section II (3) des critères pour l'octroi du statut d'observateur auprès de l'UA et le système d'accréditation au sein de l'UA. Les noms des représentants accrédités depuis mon dernier rapport et leurs Etats respectifs figurent dans le tableau ci-après.

N°	Noms des Représentants accrédités	Pays
1	S.E. Dr Amin Mohamed Al-Yousfi	Yemen
2	S.E. M. César Castillo Ramirez	Pérou
3	S.E. Dr Richard Vella Laurenti	Malte
4	S.E. M. Antonio Malouf Gabriel	Guatemala

3. Le nombre total des Etats non africains accrédités auprès de l'Union s'élève actuellement à trente cinq (35).

III. Fusion de la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples et de la Cour de justice de l'Union africaine

4. Le Conseil se rappellera qu'en application de sa décision EX.CL/Déc. 237 (VIII) adoptée en janvier 2006 à Khartoum (Soudan), il a été demandé aux Etats membres de soumettre leurs commentaires et observations à la Commission avant le 31 mars 2006, sur le projet d'instrument juridique unique élaboré par le Ministre algérien des Affaires étrangères à la demande de la Conférence et qui a été ensuite examiné par le Groupe de travail des experts juridiques tenu en novembre 2005 à Alger (Algérie). Par ailleurs, le Conseil a décidé que le projet d'instrument unique élaboré par le Groupe de travail à Alger y compris les commentaires et observations des Etats membres serait présenté à une réunion conjointe du COREP et des experts juridiques des Etats membres pour être finalisé et présenté aux sessions ordinaires du Conseil exécutif et de la Conférence.

5. A cette fin, une réunion du Comité des Représentants permanents (COREP) et des experts juridiques des Etats membres s'est tenue au siège de l'UA à Addis-Abeba (Ethiopie) du 16 au 19 mai 2006. La réunion a examiné et finalisé le projet de Protocole sur

le statut de la Cour africaine de justice et des droits de l'homme qui a été présenté, pour examen, à la présente session.

IV. Le Cas Hissène Habré

6. Le Conseil se rappellera qu'au cours de la dernière session de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement tenue en janvier 2006 à Khartoum (Soudan), la Conférence a, par la décision Assembly/AU/Dec. 103 (VI), décidé de renvoyer le cas de Hissène Habré à un Comité d'éminents juristes africains nommé par le Président de l'Union africaine, en consultation avec le Président de la Commission de l'Union africaine. Le Comité a été chargé d'examiner tous les aspects et implications du cas Hissène Habré ainsi que les options disponibles pour son procès en tenant compte des critères suivants :

a) respect des principes du rejet total de l'impunité ;
b) respect des normes internationales d'un procès juste notamment l'indépendance du pouvoir judiciaire et l'impartialité du procès ;
c) compétence de connaître des présumés crimes pour lesquels Hissène Habré doit être jugé ;
d) efficacité en termes de coût et de temps du procès ;
e) accessibilité au procès par les présumés victimes et les témoins ;
f) priorité à un mécanisme africain.

7. Le Comité a également été chargé de faire des recommandations concrètes sur les voies et moyens de traiter des questions similaires à l'avenir ainsi que de présenter un rapport à la prochaine session ordinaire de la Conférence en juillet 2006.

8. Je suis heureux de déclarer au Conseil que le Comité prévu par la décision été mis sur pied en consultation avec le Président de l'Union et qu'il s'est réuni du 22 au 24 mai 2006 à Addis-Abeba. Le Comité soumettra son rapport à la présente session de la Conférence.

FEMMES, GENRE ET DEVELOPPEMENT

9. La période considérée a été essentiellement consacrée au renforcement des capacités internes pour intégrer le genre. Du 30 au 31 mars 2006 un atelier d'élaboration d'un programme de formation en formation de politiques économiques qui tiennent compte du genre en Afrique, s'est tenu à Addis-Abeba (Ethiopie). Il s'agissait d'une initiative conjointe de la Commission de l'Union africaine et de l'Institut des Nations Unies pour la planification économique et le développement pour renforcer les capacités des planificateurs du développement, des chercheurs et des porte-paroles de la société civile africains en vue de leur permettre de comprendre, analyser et utiliser les concepts et les outils du genre dans la planification du développement et dans la pratique. L'objectif est de relever les défis que l'intégration du genre dans les politiques économiques présente. Le premier stage de formation doit se tenir entre les mois d'octobre et de novembre 2006.

10. Une consultation pour élaborer un plan stratégique quinquennal et un budget pour l'intégration du genre a commencé le 3 avril 2006. Les départements de la Commission de l'UA et d'autres organes de l'UA, les CER et les Etats membres seront consultés pour

élaborer un plan stratégique et les instruments en vue d'intégrer le genre dans tous leurs programmes.

11. Pour mettre en œuvre la Déclaration solennelle des chefs d'Etat de l'UA sur l'égalité entre les hommes et les femmes, le Comité des femmes de l'Union africaine a été mis sur pied et a tenu sa première réunion les 28 et 29 avril 2006. Sélectionnées dans chacune des cinq régions de l'Afrique et dans la communauté africaine de la diaspora les 25 éminentes femmes africaines ont élu leur présidente, leur vice-présidente et leur rapporteur. Elles ont également rédigé leur règlement intérieur et adopté leur plan de travail pour 2006. Le Comité suivra les progrès réalisés en vue de l'égalité entre les hommes et les femmes sur le continent dans le cadre de la Déclaration solennelle sur l'égalité entre les hommes et les femmes en Afrique.

12. Dans le cadre des efforts déployés par l'Union africaine en vue de renforcer le rôle des femmes dans le processus de la paix, spécialement dans les pays sortant d'un conflit, la Direction a, en partenariat avec le Programme régional du PNUD sur le genre pour l'Afrique, mis en place un Réseau sur le genre, la consolidation de la paix et la gouvernance. Il s'agit d'une communauté de penseurs, de planificateurs et d'acteurs qui oeuvrent pour la promotion de la gouvernance qui tient compte du genre dans les pays sortant d'un conflit. Le Comité directeur provisoire de ce Réseau a tenu sa première réunion en marge du Forum des femmes avant le Sommet de l'UA en Gambie le 23 juin 2006.

ACTIVITES DE VERIFICATION INTERNE

Activités

13. Depuis le Sommet tenu à Khartoum en janvier 2006, les activités de vérification entreprises par le bureau de vérification interne ont porté sur l'examen de :

a) Mission de l'Union africaine au Soudan (AMIS) ;
b) Trésorerie et gestion de la trésorerie au Siège ;
c) Exécution du budget et contrôle des dépenses au Siège ;
d) Conseil phytosanitaire interafricain (Yaoundé) ;
e) Bureau interafricain des ressources animales (UA/IBAR, Nairobi).

Impact et défis

14. Le bureau a continué à assister les responsables dans la réalisation de la mission, de la vision et des objectifs de la Commission en exerçant un contrôle effectif et efficace, en évaluant les risques et en recommandant des mesures pour réduire ces risques. En conséquence, le bureau a joué un rôle proactif et d'appui aux décisions dans l'édification d'une Commission efficace, transparente et responsable.

15. Toutefois, en dépit du rôle vital que le bureau de vérification interne a joué, il souffre d'une grave pénurie de personnel. On espère que ce problème sera résolu avec le processus de recrutement en cours et une révision de la structure de Maputo.

La voie à suivre

16. Conformément au Plan stratégique de la Commission pour 2004-2007, le bureau de vérification interne se propose d'élaborer une Charte de vérification et un Manuel de vérification et d'organiser un atelier pour les responsables sur le rôle de la vérification interne, l'évaluation des risques et la bonne gouvernance 80.000$EU ont été annoncés pour ces projets au titre de l'exercice 2006 par les partenaires de l'UA. Cette initiative de renforcement des capacités aidera le bureau à fournir les services requis à la Commission et à dissiper les préoccupations des partenaires de l'UA qui sont apparues à la suite du renforcement des relations et de l'appui. Il est prévu que l'atelier atténuera la résistance passive de ceux qui font l'objet d'une vérification, favorisera une approche proactive au processus de gestion des risques et encouragera les responsables à travailler avec assiduité et franchise avec le bureau de vérification interne.

DIRECTION DES CITOYENS D'AFRIQUE (CIDO)

Introduction

17. Les activités de la Direction des citoyens d'Afrique (CIDO) pour la période considérée ont essentiellement porté sur : a) l'appui à la consolidation du processus de l'ECOSOCC ; b) l'élaboration du plan d'action pour des relations pratiques, efficaces et durables entre les organisations de la société civile (OSC) et l'agenda de l'UA pour la paix, la sécurité, la démocratie et la gouvernance et pour faciliter l'application de l'Article 20 du Protocole sur le Conseil de paix et de sécurité (CPS) ; c) l'appui à la deuxième Conférence des intellectuels prévue du 12 au 14 juillet 2006 à Bahia (Brésil) et au développement du processus de la diaspora africaine ; et d) le renforcement des capacités de CIDO après avoir remplacé la Conférence sur la sécurité, la stabilité, le développement et la coopération en Afrique (CSSDCA).

a) Appui à la consolidation de l'ECOSOCC

18. Après l'approbation du budget du Conseil économique, social et culturel (ECOSOCC) de l'Union africaine à la sixième session ordinaire du Conseil exécutif en janvier 2006 à Khartoum, le travail a commencé sur le processus des consultations et élections nationales et régionales à l'Assemblée de l'ECOSOCC post intérimaire. Le processus a démarré, au pays de la Présidente, le Kenya, le 1er février 2006 lorsqu'elle a convoqué une réunion de toutes les organisations de la société civile kenyane à Nairobi. La réunion a mis sur pied sur un Comité directeur national et nommé des présidents pour chacun des groupes créés. Le processus a été élaboré pour être inclusif et son avantage connexe étant qu'il fournirait une base de données complète et une vague de participation populaire et un cadre de référence démocratique pour les délégués élus à l'ECOSOCC. Le cadre de l'ECOSOCC devrait tenir compte des particularités nationales, mais cet exemple se manifeste comme un modèle. La difficulté était qu'il risque d'être coûteux et l'assistance financière à l'expérience du Kenya était due en partie à la stature de la Présidente, Prof. Wangari Maathai.

19. Le processus demandait également que tous les membres de l'Assemblée nationale provisoire prennent des initiatives pour mener le processus de consultations en vue des élections dans leurs pays respectifs. Il s'agit du consensus auquel était parvenue la

première réunion du Comité permanent tenue en avril 2005 à Nairobi et de l'orientation fournie dans le Plan d'action stratégique de l'ECOSOCC élaboré en juillet 2005. Le bureau de la présidente a été mis en place à Nairobi pour appuyer le Secrétariat de l'ECOSOCC à Addis-Abeba et aider les responsables à mettre en œuvre ce processus. Le bureau a demandé que chaque membre produise un rapport sur les activités entreprises concernant les processus nationaux de consultations.

20. Le résultat a montré que quelques membres tels que le Mozambique et l'Ouganda avaient pris l'initiative à cet effet. La difficulté était que le budget de l'ECOSOCC prévoyait des fonds pour des consultations régionales, continentales et de la diaspora mais non pas pour des consultations nationales. On espérait que les organisations de la société civile elles-mêmes mobiliseraient des fonds au niveau local et auprès de la communauté des donateurs pour mener le processus dans les pays, comme une marque d'appropriation et d'indépendance et conformément à l'esprit de partenariat prévu dans l'Acte constitutif de l'Union. Les OSC n'ont pas pu relever ce défi. Les représentants nationaux de l'ECOSOCC se sont plutôt adressés souvent au Secrétariat en vue d'obtenir l'assistance financière pour mettre en œuvre le processus des consultations et des élections nationales.

21. En conséquence, le Secrétariat a commencé à sensibiliser les communautés donatrices, les amis et les partenaires de l'UA à ce problème pour qu'ils soient en mesure de fournir l'assistance nécessaire si la Présidente et le Comité permanent la demandaient. A cet égard, je suis heureux de faire remarquer que nous avons eu des contacts encourageants, en particulier avec l'Espagne et la France.

22. En complément, la Présidente et le bureau ont également lancé un processus de réunions de planification stratégique régionales pour évaluer la situation et coordonner l'assistance aux processus nationaux. En conséquence, une réunion de planification stratégique régionale de la SADCC s'est tenue les 27 et 28 avril 2006 à Harare (Zimbabwe) et une réunion consultative régionale pour les sous régions de l'Afrique centrale et de l'Ouest, s'est tenue à Ota (Nigeria) du 15 au 17 juin 2006. Les processus ont été conduits par les Vice-Présidents pour les régions de l'Afrique australe et de l'Ouest respectivement en étroite collaboration avec la Présidente. L'objectif était d'évaluer les activités menées par l'ECOSOCC à ce jour, de permettre des consultations intenses sur les progrès réalisés et le programme de travail, de mettre en place des mécanismes nationaux appropriés et des mécanismes consultatifs pour l'ECOSOCC ainsi que de définir le processus d'élection des membres en mettant l'accent sur les modalités et les directives pour l'institution et l'appui aux processus nationaux. Le résultat devrait être une contribution à une prochaine réunion du Comité permanent prévue après le Sommet de juillet 2006 de l'UA pour finaliser le programme de travail et fixer des délais précis et un calendrier pour les élections dans l'ensemble du continent. Un rapport sur les processus d'élections serait ensuite présenté aux prochaines sessions ordinaires du Conseil exécutif et de la Conférence. Il est louable de constater que les réunions de planification régionales ont été financées et soutenues par les Vice-Présidents avec des fonds mobilisés sur leur propre initiative sans recourir au budget de l'ECOSOCC. Par ailleurs, leurs efforts constituent un défi pour la société civile.

23. Dans l'évaluation des progrès réalisés par l'ECOSOCC, il est important de noter que le manque d'assistance financière au programme a entraîné un retard de 10 mois dans la mise en œuvre du processus. Des efforts louables ont été déployés au cours des trois derniers mois pour actualiser son plan et son programme d'action. Nous prévoyons une phase très intense et active au cours des prochains mois, conformément au programme de

travail et au calendrier des élections qui sont définis par le Comité permanent. Les activités des prochains mois aideront également à déterminer la durée du mandat provisoire de l'ECOSOCC. Il pourrait s'avérer nécessaire de compenser le temps perdu à cause du manque de fonds pour permettre à l'ECOSOCC d'achever son mandat à la fin de 2007 au lieu de février 2007 comme prévu au départ. Ceci dépendra toutefois du calendrier fixé par le Comité permanent et de l'expérience sur le terrain au début des élections. Entre-temps, l'ECOSOCC est en train de mobiliser l'assistance nationale, régionale et continentale pour son programme de travail.

b) Agenda pour la gouvernance, la démocratie et la sécurité

24. La Commission a également continué d'œuvrer au renforcement de l'appui des OSC à l'agenda pour la gouvernance, la démocratie et la sécurité avec l'assistance du Programme danois pour la paix en Afrique. D'autres partenaires ont également commencé à s'intéresser au programme et des consultations sont en cours pour harmoniser les contributions et veiller à ce qu'elles soient rationalisées pour fournir une assistance efficace au programme de l'UA.

25. Dans le cadre de ce processus, Africa Leadership Forum, en collaboration avec la Commission de l'UA, a abrité un atelier consultatif trirégionale (Afrique du Nord, Afrique centrale et Afrique de l'Ouest) sur le renforcement de la collaboration entre l'UA et les OSC dans l'agenda de la paix et de la sécurité de l'UA, du 5 au 7 avril 2006 à Abuja (Nigeria). L'atelier a examiné et amélioré les résultats de l'atelier du Ghana et a insisté sur l'adaptation du rôle des OSC pour qu'elles fournissent un appui efficace au processus de mise en œuvre de l'agenda de l'Union africaine. Il a en outre examiné le cadre de reconstruction post conflit élaboré par le Département de la paix et de la sécurité en vue d'obtenir des contributions efficaces auprès de la société civile. Les contributions ont été harmonisées avec le précédent texte par les Etats membres pour être examinées par le groupe d'experts. En conséquence, il a été convenu que ce cadre de consultation des OSC serait appliqué aux autres instruments d'action en vue d'exploiter les contributions de la société civile dans le processus de prise de décisions.

26. Des dispositions sont en train d'être prises pour l'organisation d'un troisième atelier birégional prévu pour les régions de l'Afrique australe et de l'Est en septembre/octobre 2006. Les résultats seront une publication et des rapports ainsi qu'un document d'orientation qui seront examinés par le Conseil de paix et de sécurité et définiront les modalités et les procédures pour la mise en œuvre de l'Article 20 du Protocole du CPS.

c) **Appui à la deuxième Conférence des intellectuels à Bahia (Brésil), 12-14 juillet 2006 et développement du processus de la diaspora africaine**

27. En tant que point focal au sein de la Commission, CIDO a également continué à fournir une assistance efficace à l'organisation de la 2e Conférence des intellectuels d'Afrique et de la diaspora (CIAD II) prévue du 12 au 14 juillet 2006 à Bahia (Brésil) ainsi que le Sommet Afrique-Amérique Latine qui est prévu du 30 novembre au 1er décembre 2006 à Abuja (Nigeria). Des consultations intenses ont été engagées sur la CIAD II et la planification et la préparation du Sommet Afrique-Amérique Latine ont véritablement commencé.

28. Je lance un appel à tous les Etats membres pour qu'ils soutiennent les deux réunions qui constitueront la base de notre désir de coopération Sud-Sud renforcée et enrichiront nos plans d'engagement et de mobilisation de la diaspora africaine pour édifier l'Union africaine. Dans une note verbale, réf. : CIDO/03/02/071.06, datée du 17 mai 2006, la Commission a invité tous les Etats membres à financer la participation d'au moins deux intellectuels à la 2e réunion de la CIAD au Brésil. J'exhorte par conséquent tous les Etats membres à mettre à profit cette requête pour assurer la participation effective du continent africain à la réunion. Le Comité des Représentants permanents a également été bien informé des plans et des activités préparatoires de la réunion.

29. Des dispositions sont en cours pour inaugurer le Réseau de l'Amérique centrale et de l'Amérique Latine à temps pour contribuer au Sommet Afrique-Amérique Latine. Les plans initiaux pour l'inaugurer en mai 2006, tel qu'approuvé dans le calendrier des réunions ont dû être reportés au troisième trimestre de l'année à savoir fin septembre ou début octobre 2006. Des plans effectifs sont en cours pour la réalisation de ce programme.

PLANIFICATION STRATEGIQUE, SUIVI, EVALUATION ET MOBILISATION DES RESSOURCES

I. MOBILISATION DES RESSOURCES

1. Introduction

30. Au cours de la période considérée, les activités de la Commission dans le domaine de la mobilisation des ressources ont essentiellement porté sur l'intensification des efforts en vue d'obtenir des ressources financières pour la mise en œuvre des activités prioritaires de l'UA pour 2006, tel que reflété dans le budget-programme approuvé. Dans le même temps, la Commission a continué d'engager les partenaires internationaux sur les voies et moyens d'améliorer les accords de coopération ainsi que l'efficacité dans la fourniture de l'aide au développement avec l'objectif ultime de recevoir une assistance budgétaire directe plutôt que le financement de projets particuliers.

2. Réactions et cadre pour la mise en oeuvre

31. Dans ce contexte plusieurs activités essentielles ont été entreprises comme suit :

- Le dialogue mensuel avec les partenaires internationaux instauré au titre du nouveau cadre de partenariat s'est poursuivi. Ce dialogue structuré vise à rationaliser, simplifier et harmoniser les procédures et pratiques des donateurs en vue de réduire les coûts de transactions. Le dialogue porte également sur l'exploration de mécanismes communs d'appui par les partenaires internationaux pour introduire la fiabilité et la souplesse dans la fourniture de l'aide au développement à l'UA.

- Des réunions structurées auxquelles participent tous les Départements/ Directeurs/Unités de la Commission de l'UA et les partenaires internationaux ont été organisées pour leur permettre de mieux comprendre les priorités à court et moyen termes et les besoins en renforcement des capacités.

- Des rapports financiers explicatifs réguliers ont été élaborés et présentés aux partenaires internationaux dans le cadre de la réalisation des obligations émanant des accords de coopération.

- Les annonces faites par les partenaires internationaux ont été suivies de près, programmées et les plans de dépenses ont été préparés.

3. Evaluation des résultants et de la performance

- Des mesures concrètes sont mises en œuvre pour passer progressivement du financement de projets particuliers à un appui plus important aux programmes et finalement à une assistance budgétaire directe. Cette initiative a pris la forme d'un certain mécanisme commun de financement à court terme connu sous le nom de Facilité de processus ayant comme objectif de mettre en commun les ressources des partenaires internationaux pour financer avant tout le Programme de transformation institutionnelle (PTI) et le renforcement des capacités de la Commission de l'UA.

- Un minutieux travail de base a été effectué pour la programmation des 55 millions d'euros annoncés par la CE pour financer les programmes prioritaires de l'UA sur une période de trois ans. Il est prévu que l'ensemble du processus de programmation, notamment l'élaboration d'une proposition de financement avec la CE sera achevé dans les prochains mois pour permettre l'approbation et le déblocage de la première tranche des fonds au cours de dernier trimestre de 2006.

- De nouvelles ressources d'un montant de 7 millions d'euros ont été obtenues auprès de l'Allemagne et des discussions se trouvent à un stade avancé pour obtenir 3,2 millions d'euros auprès de la Norvège. Il est prévu que dans un proche avenir des ressources supplémentaires seront obtenues auprès d'autres partenaires internationaux en passant par la Facilité de processus.

4. Problèmes et questions connexes en suspens

32. Une évaluation institutionnelle récemment achevée pour tester l'efficacité des systèmes de gestion administrative et financière de la Commission a révélé certains points faibles dans ces domaines. Cette évaluation a été basée sur le travail déjà accompli sous les auspices de Ernst and Young et du PTI. La Commission de l'UA est déterminée à résoudre le problème de ces points faibles dans le cadre du PTI en cours et a, à cet effet, entamé des discussions avec la Norvège pour financer la mise en œuvre du Système intégré de gestion (SIG) pour un montant de 3,2 millions $ en 2006.

33. Un défi connexe est le renforcement de la capacité d'absorption de l'UA. Ceci nécessitera, entre autres, le renforcement de la capacité de la Commission à élaborer et à mettre en œuvre de solides programmes et à produire des rapports intérimaires réguliers dans des formats convenus d'un commun accord avec les partenaires internationaux.

5. La voie à suivre

34. La Commission continuera à avoir des consultations régulières avec les partenaires internationaux en vue de consolider le nouveau partenariat, obtenant ainsi le consensus et en renforçant la confiance. Des efforts seront également déployés en vue de mettre en place des mécanismes d'appui communs des donateurs pour ouvrir la voie à l'assistance budgétaire directe, réduisant ainsi les coûts des transactions et en introduisant un certain degré de fiabilité et de souplesse pour l'exécution du budget programme.

II. PLANNIFICATION, SUIVI ET EVALUATION

35. Au cours de la période considérée, les activités de la Commission dans le domaine de la planification, du suivi et de l'évaluation ont essentiellement porté sur la préparation d'un manuel de planification et du 2e rapport de suivi et d'évaluation à mi-parcours qui sont toujours en cours de traitement.

36. Par ailleurs, pour permettre au personnel de l'UA de mieux comprendre la planification et la gestion basées sur des objectifs précis, d'améliorer leurs compétences dans le domaine du suivi et de l'évaluation des programmes, d'appuyer la formulation du rapport de suivi et d'évaluation à mi-parcours pour le budget-programme de la Commission, un atelier sur « la gestion basée sur des objectifs précis » qui, a été organisé en collaboration avec les partenaires canadiens, s'est tenu les 20 et 21 février 2006 au Siège de l'UA. Ont assisté à cet atelier, les fonctionnaires des différents Départements de la Commission et de ses Bureaux régionaux. L'atelier s'est tenu dans le cadre de la première étape de la 2e phase du processus de transformation institutionnelle de la Commission de l'UA. La prochaine phase comprendra la formation, en cours d'emploi, du personnel sur la base d'un plan qui a été établi. Des mesures ont été également prises en ce qui concerne la mise en œuvre du système de suivi et d'évaluation.

III. DIVISION DE L'ANALYSE DES POLITIQUES ET DE LA RECHERCHE

1. Introduction

37. Conçue au sein de la Direction de la Planification Stratégique, du contrôle et de l'Evaluation des Politiques et de la Mobilisation des Ressources, la Division de l'Analyse des Politiques et de la Recherche a pour mission de conduire des études d'analyse servant d'éclairage sur les défis majeurs auxquels fait face l'Union africaine. D'autre part, compte tenu de l'importance accordée aujourd'hui à l'approche de l'action de développement fondée sur l'aptitude à exercer des fonctions, résoudre des problèmes, fixer et atteindre des objectifs, la Division vise à proposer des programmes de formation et de renforcement des capacités.

38. Dans le but de contribuer à l'élaboration du Rapport du Président de la Commission de l'Union africaine pour la période couvrant le premier semestre de l'année 2006, la Division fait part de ses activités de Septembre 2005 à Décembre 2005.

2. Activités de la Division

39. Rattachée à la Direction de la Planification Stratégique qui, elle-même, rend compte à l'autorité du Président de la Commission, la Division s'est essentiellement distinguée par l'analyse de documents et la proposition d'observations à titre d'éclairage sur des questions d'intérêt pour l'Union africaine. La Division a eu à examiner les sujets suivants pour la Commission. Une idée récapitulative est exprimée pour chacun d'eux.

a. Proposition pour l'utilisation des fonds canadiens

- Affectation d'une part des fonds canadiens pour la préparation de Papiers Blancs (White Papers) durant les mois de janvier, février et mars 2006.

- Proposition pour le recours à un consultant chargé de réaliser une étude relative à un de ces Papiers.

b. Commentaires et analyse de documents

40. La Division a procédé aux commentaires et analyses des sujets suivants :

* Stratégie de l'Union européenne pour un partenariat de développement avec l'Afrique.
* La vision de l'Union africaine sur la promotion du volontariat local.
* Le marché financier africain & la Bourse africaine des valeurs mobilières.
* Fonds de l'Union africaine en faveur des fluctuations du prix du pétrole.
* La coopération entre l'Union africaine et la Banque Africaine de Développement.
* Aide Mémoire sur les modalités de financement de l'Union africaine.
* Rapport sur la situation politique, sécuritaire et socio-économique de la république centrafricaine.

3. Conclusion

41. A travers l'analyse des sujets mentionnés ci-dessus, l'on retient que la Division de l'Analyse des Politiques et de la Recherche s'est contentée jusqu'à présent de répondre aux demandes de la Commission concernant la réflexion sur des thèmes qui préoccupent le leadership de l'UA. Certes, cela rentre dans le cadre des attributions de la Division, mais demeure tout de même en deçà de ses réelles capacités. Deux taches essentielles confèrent à la Division son véritable rôle de conduite de travaux de recherche. La première a trait à la conception et mise en place d'un programme de travail servant de guide à l'analyse des politiques qui s'inscrivent dans la stratégie de la Commission. La seconde consiste à anticiper les domaines de préoccupation de la Commission par le choix de thèmes majeurs sur lesquels s'exerce un travail de réflexion susceptible d'aider les responsables à concevoir aisément les issues. En conformité avec cette orientation, il convient de parachever les recrutements envisagés et, dans l'intervalle, faire appel à des consultants de renommée continentale afin de couvrir les activités prévues par la Division.

IV. DIVISION DE LA GESTION DU SAVOIR

42. La Commission de l'Union africaine entre dans la seconde phase de la transformation institutionnelle entreprise pour rendre plus convivial et plus rationnel le cadre de travail au sein de l'institution panafricaine.

43. Cette seconde phase est globalement concentrée sur la mise en place d'un système de Gestion du savoir qui reliera les différentes entités (au sein de la Commission et à l'extérieur) tout en servant d'interface entre les départements fonctionnels de la Commission.

44. C'est à cette fin que la Direction de la planification stratégique des politiques, du suivi, de l'évaluation et de la mobilisation des ressources s'est renforcée avec la création de la Division de la Gestion du Savoir dont les objectifs sont :

- Obtenir l'information (l'acquérir, la créer) ;
- Saisir l'information (déterminer ce qui est utile) ;
- Appliquer les connaissances disponibles suivant les contextes selon leur accessibilité et leur disponibilité ;
- Réutiliser les connaissances, si besoin est, dans le processus de la spirale des connaissances.

45. Les progrès réalisés dans la poursuite de ces objectifs seront mesurables à l'aide des indicateurs suivants :

Un accroissement de la demande d'information de la part du personnel de l'Union africaine ;
Une amélioration du « sentiment » de transparence et une augmentation du flux de l'information interdépartementale ;
Une réduction du nombre de plaintes entre les différents départements.

46. Le but final du système de gestion du savoir est la création d'une capacité intellectuelle additionnelle au sein de la Commission de l'Union africaine.

47. La Division de la Gestion du Savoir sera pleinement opérationnelle au cours du second semestre 2006.

COMMUNICATION ET INFORMATION

48. La conception et la mise en œuvre d'une Stratégie de Communication intégrale et globale tenant compte de la nécessaire popularisation des activités de l'Union africaine, au niveau aussi bien interne qu'externe, a été au centre du programme d'action de la Division de la Communication et de l'Information (DCI) pour le premier semestre de l'année 2006 (janvier – juin)

49. En tant que structure horizontale, la DCI a multiplié les efforts pour diffuser l'information relative aux activités de tous les départements techniques de la Commission qui impliquent la promotion et la défense des valeurs et idéaux de l'Union et médiatiser

l'action de l'ensemble des structures actives, qu'elle ait eu lieu à Addis Abéba ou en dehors du pays du siége.

50. La DCI a, dans ce cadre, œuvré à développer le volet information à proprement pLRAer, en relation avec les médias et le monde de la presse écrite (Agences de presse et journaux), audiovisuelle (Radios et télévisions), électronique (E- médias), du Continent Africain et du Monde en général, en vue de faire connaître l'Union au grand public et aux publics plus initiés.

51. L'effort de l'équipe communication s'est essentiellement concentré, outre la poursuite de la publication de la lettre d'information en langues anglaise et arabe, sur la diffusion de l'information à propos des activités accomplies par la Commission, notamment par la couverture des travaux des réunions ministérielles, des Sommets et réunions d'experts et l'accompagnement de ces activités, par la production de divers produits promotionnels.

52. Plusieurs plans médias spécifiques ont été, également développés, dont notamment celui sur le Darfour, à l'effet de rendre compte de façon ciblée et soutenue de l'action entreprise lors de la gestion de certains dossiers par les structures de l'Union.

53. La DCI s'emploie, à présent, à produire une série de publications périodiques, dans le cadre d'une politique d'édition centralisée et concertée. La publication du Rapport Annuel de la Commission, de la « Lettre du Président de la CUA », de la Revue « Intégration Africaine » figure parmi les projets prioritaires à réaliser.

54. La restructuration et la mise à jour du Site Web de la Commission ont, également, fait partie de l'activité de la DCI, qui procède, actuellement, avec le soutien technique du FNUAP, à une réorganisation de cet outil essentiel de la stratégie de communication.

55. Par ailleurs, la DCI s'est chargée, en tant que structure technique de la Commission, de conduire à terme le dossier portant sur l'établissement d'une chaîne panafricaine de radio et télévision, conformément de la décision du Sommet de Syrte juillet 2005. Elle a, à ce propos, veillé à la bonne organisation de la réunion du comité de suivi, tenue au mois de février 2006, au Caire, Egypte, suivie par la Conférence des Ministres de l'Information et de la Communication, à Addis Abéba, Ethiopie, les 14 et 15 juin 2006.

56. Cependant et face à l'étendue de la mission qui incombe à la DCI, la structure manque de moyens de travail conséquents et nécessaires à l'exécution d'une stratégie médias digne d'une grande Organisation telle que l'Union africaine.

57. Un plan de restructuration de la Division de la Communication et de l'Information conçu sur la base de la nouvelle stratégie de Communication mise en place est actuellement à l'étude. Il devrait doter l'Union d'un système de communication et d'information performant, moderne et intégré et habiliter les responsables du secteur à réussir la mission qui leur est dévolue, avec l'efficacité et la professionnalisme requis

ADMINISTRATION ET DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES

58. Au cours de la période sous-examen, la Direction de l'Administration et du développement des Ressources humaines a entrepris les activités suivantes:

ACTIVITES ENTREPRISES

I. Direction des Ressources humaines

a) Recrutement

59. Suite au processus de sélection effectué par une équipe de consultants indépendants, la Division des services des Ressources humaines a mis en oeuvre les décisions de la Direction de l'UA sur les recommandations de cette équipe.

60. Sur les 107 candidats sélectionnés, 45 ont été recrutés et prennent service actuellement.

b) Statuts et règlements du personnel (2) de l'UA

61. Les statuts et règlements de l'UA seront présentés et soumis à l'approbation des organes de l'UA après discussions internes et adoption par la Commission. Ils seront prêts à être soumis au Conseil exécutif au cours du Sommet de janvier 2007.

c) Manuel des procédures des statuts et règlements du personnel

62. Le manuel des procédures des statuts et règlements du personnel de l'UA sera élaboré après adoption officielle des statuts et règlements par les organes de l'UA.

II. SYSTÈME DE SÉCURITÉ SOCIALE

(i) La Caisse de retraite de la Commission

63. Le Conseil se souviendra qu'Il avait donné mandat à la Commission d'entreprendre une étude en vue de l'amélioration du Système de Pension et de retraite en faveur de ses fonctionnaires. En application de cette décision, j'ai décidé d'engager les services d'un Consultant Actuaire pour mener une étude sur :

(i) L'évaluation du Fonds de prévoyance actuel ;
(ii) La définition d'un nouveau modèle actuariel devant prendre en compte les aspirations des fonctionnaires ;
(iii) La conception du nouveau Plan de Plan à proposer au Conseil y compris les documents légaux, les outils de communication, les modalités de passage du Plan actuel de Pension au nouveau Plan à proposer ainsi que la sélection des gestionnaires du nouveau Plan et la composition et les termes de référence du Conseil d'Administration du nouveau Fonds.

64. Dans ses efforts de doter la Commission d'un Système de Pension fiable, la Commission a eu plusieurs entretiens avec des Organisations sœurs, notamment les Nations Unies et la Banque africaine de Développement dans le but de s'enquérir amplement du mode de gestion de leur Système de retraite. La Commission a lancé un Appel d'Offres qui a débouché sur la sélection d'un Cabinet d'Actuariat pour conduire cette étude. Le processus de signature du contrat avec l'Actuaire est en voie de finalisation et l'étude pourra effectivement démarrer dans les prochaines semaines. Le rapport issu de l'étude vous sera soumis à votre prochaine session.

(ii) La Police d'Assurance Vie de Groupe

65. Ici également, la Commission a entrepris d'engager une profonde reforme dans le domaine de l'Assurance vie de groupe, conformément à la Décision de Maputo. La procédure d'Appel d'Offres est terminée et la Commission rendra compte au Conseil lors de sa prochaine session des résultats de la reforme proposée.

(iii) L'Assurance Médicale du personnel

66. Le Système actuel de couverture médicale du personnel a montré certaines limites. Conformément au mandat de Maputo, j'ai engagé la Commission dans la voie d'une réflexion qui pourrait déboucher sur la mise en place d'un Système de couverture médicale non seulement plus adaptée aux besoins du personnel de la Commission et des Services médicaux de la Commission, mais encore à l'environnement et aux réalités techniques de gestion d'un tel Plan. Dans ce cadre, la Commission a initié un Appel d'Offres. Au terme de la procédure de sélection, deux compagnies ont été présélectionnées. La sélection définitive interviendra après examen d'autres considérations par les Départements compétents de la Commission. Un rapport sera soumis à l'examen et à l'approbation du Conseil sur le mode de gestion appropriée de l'Assistance médicale qui conviendrait à la Commission, en termes d'étendue de la couverture et des coûts de l'Assurance, entre :

- L'introduction d'une formule d'assurance gérée par une compagnie privée ;
- Le maintien du Plan d'Assistance Médicale actuel avec quelques aménagements.

(iv) Harmonisation des grilles salariales

67. La grille des salaires en vigueur depuis le 1er janvier 2004 et qui résulte de la Décision de Maputo comporte un certain nombre d'incohérences sur lesquelles j'avais déjà appelé l'attention du Conseil. En effet, il a été constaté la coexistence de deux grilles pour les fonctionnaires de la Catégorie des Services généraux. La grille applicable au sein de la Catégorie professionnelle comporte des chevauchements s'étendant parfois sur trois niveaux de grades ; et dans la mesure où la grille de la Commission avait été déterminée sur la base de la grille du Secrétariat de la SADC, il a été noté des déficiences structurelles qu'il y a lieu de corriger afin que la grille salariale de la Commission satisfasse les critères statistiques de base de toute opération de conversion de salaires. Lors de l'examen des documents relatifs à au Plan Stratégique de la Commission, le Conseil m'avait, en, approuvant ledit Plan, donné mandat d'entreprendre cette étude. Dans la mise en œuvre de cette décision, la Commission a lancé un Appel d'Offres et a retenu une firme de Consultants pour conduire l'étude. Sur l'Harmonisation des grilles salariale. Cette étude a démarré et devra se poursuivre jusqu'au mois d'août 2006. Je ferai, au nom de la Commission, rapport de cette étude à la prochaine session du Conseil.

(v) Autres avantages sociaux du personnel

68. Le Conseil se rappellera que lors de l'examen à Khartoum en janvier 2006 des éléments de salaires liés au coût de la vie pour les fonctionnaires des Bureaux de Bruxelles et de Genève, il avait recommandé à la Commission d'adopter une approche globale dans la fixation de telles indemnités au profit de l'ensemble du personnel dans les différents lieux d'affectation. Faisant sienne cet appel, la Commission a élaboré les termes de référence

d'une étude dont les conclusions seront présentées aux prochaines assises du Conseil pour examen.

(vi) Indemnités pour frais d'études accordées au personnel recruté localement

69. La décision du Conseil exécutif sur les indemnités pour frais d'études (Décision Ext/EX.CL/Dec/2 (VII) adoptée par la 8ème Session extraordinaire du Conseil exécutif tenue à Khartoum au Soudan a été mise en œuvre.

III. QUESTIONS RELATIVES A LA FORMATION DU PERSONNEL

70. Le Conseil exécutif se souviendra des directives données à la Commission pour l'élaboration d'une politique de formation visant le perfectionnement des compétences du personnel. La Direction a démarré le processus d'élaboration d'une politique de formation et de perfectionnement globale du personnel de la Commission. La mise en œuvre de cette politique se fait par des consultations et la participation de tous les partenaires, y compris le personnel de la Commission des bureaux régionaux et du Siège. En outre, cette politique fera référence aux meilleures pratiques des organisations semblables à la Commission.

71. Il est prévu que le projet de politique de formation de l'UA sera soumis à l'examen de tous les organes de l'UA au cours de la prochaine Conférence.

IV. DIRECTION DES SERVICES DE GESTION DE L'INFORMATION (MIS)

72. Au cours de la période sous examen, les activités de MIS étaient axées sur :

1. Projet VSAT

73. Depuis janvier 2006, la Division MIS s'est impliquée dans le projet VSAT en vue de mettre en place une infrastructure privée de communication entre la Commission et les bureaux régionaux.

2. Politique des TIC

74. La Division MIS élabore actuellement une politique des TIC pour la Commission de l'UA. Le document de politique sera prêt d'ici la fin juin 2006 et prescrira les procédures, le règlement, les normes et directives visant à mettre en œuvre des pratiques sûres et acceptables sur l'utilisation et la sécurité des ressources TIC existantes à l'UA.

3. Système médical et système de traduction à l'intention de la Division des Conférences

75. En vue d'automatiser et d'introduire les méthodes modernes de travail, la Division MIS a évalué les processus de fonctionnement des deux départements. La Division finalise actuellement la demande de propositions (RFP) pour l'acquisition des outils de traduction assistée par ordinateur, de systèmes de traduction automatique, de fichiers médicaux électroniques et d'un système de gestion des centres médicaux. Cette modernisation permettra aux deux directions de fournir des services plus efficaces et effectifs aux utilisateurs finaux.

DIRECTION DE LA PROGRAMMATION, DE LA BUDGETISATION, DES FINANCES ET DE LA COMPTABILITE

I. AMELIORATION DES PERFORMANCES DU PERSONNEL

76. Au cours de la période sous-examen, la Commission a poursuivi la promotion des performances par la mise en œuvre systématique des recommandations contenues dans le rapport de Ernst & Young ainsi que dans celui du Comité des vérificateurs externes.

II. DES PROGRES SPECIFIQUES ONT ETE EFFECTUES DANS LES DOMAINES CI-APRES :

a. Mise en œuvre des systèmes intégrés de gestion financière et informatique

77. Le dossier d'appel d'offres a été soigneusement examiné et dépouillé par le Conseiller juridique et l'appel d'offres a été envoyé à tous les Etats membres : et téléchargé vers le site web de l'UA. Les dossiers d'appel d'offres seront dépouillés après 45 jours et compte tenu des fonds disponibles, la première phase d'installation d'un système intégré d'information relatif à la gestion financière (IFMIS) au siège démarrera en janvier 2007.

b. Questions relatives à la dotation en personnel

78. L'effectif du personnel du département programmation, budgétisation, finance et comptabilité (PBFA) a connu une augmentation significative au Siège et dans les bureaux régionaux. Toutefois, la mise en œuvre de la structure révisée approuvée par le Conseil exécutif lors du Sommet de Khartoum en janvier a été reportée, en raison du recouvrement des arriérés, qui se révèle difficile pour la Commission. Dès que les fonds seront mobilisés, la dotation en personnel sera rapidement mise en œuvre, afin que l'effectif du personnel soit atteint en vue de répondre aux défis actuels et futurs.

c. Opérations

79. Conformément à la Décision du Conseil exécutif adoptée à Khartoum, la Commission a préparé et soumis pour discussions interne au COREP une déclaration de principe sur la structure du budget et les modalités de financement. Il est prévu que le Conseil adoptera les propositions au cours de ses délibérations à Banjul. La Commission estime que la mise en œuvre de ces propositions garantira que le processus budgétaire de la Commission et des Etats membres devienne interactif, créant et renforçant ainsi le sens de la responsabilité partagée. Dans l'intervalle, la Commission a démarré un processus de sensibilisation et de formation interne de tous les membres du personnel, en vue d'inculper une culture de discipline budgétaire.

d. Comptabilité du financement des forces de maintien de la paix

80. Le financement alloué aux forces de maintien de la paix a connu une augmentation significative et la Commission est consciente de la nécessité de le soumettre aux procédures normales de comptabilité, de consolidation et de rapport lors de l'élaboration

des comptes de résultats et de dépenses. Compte tenu de ce qui précède, la Division « Finances du Département Paix et Sécurité sera bientôt intégrée au sein du PBFA, en vue de rationaliser les procédures comptables et d'élaboration de rapports en matière de financement des forces de maintien de la paix.

e. Rapports d'audits

81. Le Département bénéficie toujours de l'appui considérable de son rôle de surveillance et des recommandations de la Direction de l'Audit interne et du Comité des vérificateurs externes. Le Département poursuit la mise en œuvre de ces recommandations au sein des départements des finances et des ressources humaines.

f. Division du règlement financier

82. Le projet de règlement financier proposé par Ernst & Young a été examiné par les organes appropriés et approuvés par le COREP. Il est attendu que le nouveau règlement financier soit adopté par le Conseil exécutif à Banjul en Gambie.

III. CONTRIBUTIONS DES ETATS MEMBRES

83. Au terme des cinq premiers mois de l'exercice financier, la Commission a noté que le recouvrement des arriérés de contributions et des quotes-parts des Etats membres est inférieur aux attentes. La situation des encaissements est la suivante :

Arriérés

▪ Arriérés au début de l'année	**63,124,102.29 US $**
▪ **Sommes encaissées sur les arriérés**	**9,052,862.90 US $**
▪ **Solde au 7/6/2006**	**54,071,239.39 US $**

Quotes-parts à ce jour:

▪ **Quotes-part de 2006**	**69,389,496.00 US $**
▪ **Sommes encaissées au cours de l'année**	**29,194,551.12 US $**
▪ **Contributions impayées**	**40,194,944.88 US $**
▪ **Paiements anticipés**	**624,978.00 US $**
Total des quotes-parts (arriérés + contributions en cours)	**94,266,184.27 US $**

IV. DEPENSES

84. Les contributions reçues des Etats membres couvrent à peine les dépenses de personnel, et ne peuvent donc couvrir les dépenses des programmes. Cela a eu un impact négatif sur la situation des liquidités de la Commission. Il se pourrait que la Commission ne soit pas en mesure de mettre en œuvre sa structure organisationnelle ou de réaliser son programme annuel.

85. A ce jour, la Commission a reçu de la République Fédérale du Nigeria, une contribution de 10 millions de dollars EU (Dix millions) au titre du budget de solidarité. Je

salue ce geste opportun et j'aimerais lancer un appel pour le paiement des contributions en vue de permettre à la Commission d'exécuter les programmes approuvés.

86. La Commission avait espéré que la situation des contributions des Etats membres connaîtrait une nette amélioration dès 2006, suite à l'adoption de la nouvelle grille d'évaluation basée sur la capacité des Etats membres à s'acquitter de leurs contributions. Toutefois, la situation telle que décrite ci-dessus est tout à fait contraire aux attentes.

PAIX ET SECURITE

I. INTRODUCTION

87. Le présent rapport couvre les activités entreprises par la Commission dans le domaine de la paix et de la sécurité depuis janvier dernier. Il porte notamment sur l'état de mise en place de l'architecture continentale de paix et de sécurité ; les efforts visant à prévenir et à régler les conflits que connaît le continent ; la reconstruction post-conflit ; et les initiatives prises en matière de terrorisme et de désarmement.

MISE EN PLACE DE L'ARCHITECTURE CONTINENTALE DE PAIX ET DE SECURITE

88. Au cours de la période considéré, la Commission a poursuivi ses efforts visant la création de l'architecture continentale de paix et de sécurité notamment en ce qui concerne le Système continental d'alerte rapide (CEWS) et la Force africaine en attente (FAA).

a) Système continental d'alerte rapide (CEWS)

89. La Commission a poursuivi ses efforts en vue de la mise en place du CEWS prévu par le Protocole relatif à la création du Conseil de paix et de sécurité (CPS). A cet égard, la Commission a organisé un atelier consultatif sur l'alerte rapide à la fin du mois d'avril 2005 qui avait rassemblé des participants des Communautés économiques régionales (CER) et d'autres partenaires clés. Les travaux de l'atelier ont porté sur l'examen du projet de feuille de route élaboré par la Commission en juillet 2005, avec l'appui de certains experts. L'atelier consultatif a fait plusieurs recommandations sur les perspectives, y compris la nécessité de travailler étroitement avec les CER en vue de la mise en place d'un cadre continental de collecte et d'analyse des informations. Les participants ont souligné la nécessité de convoquer des réunions annuelles sur le thème de l'alerte rapide grâce à l'appui de la Commission ; réunions qui seront abritées à tour de rôle par les CER. La SADC a proposé d'abriter la première réunion à la fin de 2006.

90. Les prochaines étapes dans la mise en place d'un système continental d'alerte rapide comprendront la convocation d'une réunion d'experts des Etats membres en vue d'examiner et d'adopter le projet de feuille de route. Dans l'intervalle, la Commission a continué ses efforts visant à renforcer sa salle de veille chargée de la collecte et de l'analyse des informations sur la base d'un indicateur de module approprié pour l'alerte rapide. A cet égard, des efforts ont été réalisés en matière de renforcement des capacités et de perfectionnement des compétences en collaboration avec le département des Nations unies en charge des opérations de maintien de la paix (DOMP) et d'autres institutions appropriées grâce à la formation du personnel de la Salle de veille de l'UA et au partage d'expériences.

b) Force africaine en attente (FAA)

91. Au cours de sa session tenue à Khartoum, le Conseil exécutif a été informé des premières étapes de la mise en œuvre de la feuille de route pour l'opérationalisation de la FAA élaborée par la Commission et les CER/Régions en 2005. La feuille de route élaborée dans le cadre du suivi du cadre d'action adopté par le Sommet de l'UA en juillet 2003, et qui prévoit la création de la FAA en deux phases jusqu'à juin 2010, la convocation d'ateliers de la FAA en vue d'élaborer des outils de travail portant sur la doctrine, les procédures (SOP) le commandement, le contrôle, les systèmes d'information C^3IS opérationnelles permanentes et de communication, la formation et l'évaluation, ainsi que la logistique. Les ateliers ont été abrités par les CER et les régions désignées entre le 13 janvier et le 28 avril 2006.

92. En ce qui concerne la Doctrine sur les opérations de soutien à la paix, un projet préliminaire de doctrine a été élaboré et a fait l'objet de discussions entre les représentants des différentes régions. Suite à ce qui précède, une réunion préparatoire à l'atelier a été organisée du 6 au 10 février 2006 à Windhoek en Namibie, réunion au cours de laquelle un second projet de doctrine a été élaboré. Cela a constitué la base de l'atelier sur la Doctrine, qui a eu lieu à Gaborone, (Botswana) du 27 février au 3 mars 2006.

93. L'atelier sur la formation et l'évaluation s'est tenu à Luanda (Angola), du 7 au 13 mars 2006. Au cours de cet atelier la politique de formation de la Force africaine en attente (FAA) et les documents sur les normes de formation de la FAA ont été examinés. Ces documents avaient été élaborés lors d'un atelier préparatoire tenu entre le 30 janvier et le 3 février 2006. L'atelier a également élaboré des projets sur l'évaluation et la validation, les centres d'excellence, les publications sur la formation et les frais de formation, questions qui n'avaient pas été abordées au cours de l'atelier préparatoire.

94. La première réunion de la Division des opérations de soutien à la paix de l'UA (PSOD) et de l'Association des centres africains de formation (APSTA) qui s'est tenue à Luanda le 13 mars 2006 était tout aussi importante. Les représentants du Centre international de Formation Koffi Annan pour le Maintien de la Paix (KAIPTC), de l'Ecole Nationale de guerre du Nigeria (NWC), ainsi que le représentant de la CEDEAO avaient pris part à la réunion. Cette réunion visait à débattre des modalités de collaboration et de coopération entre le PSOD de l'UA et l'APSTA en matière de formation de la FAA, de l'échange d'informations grâce à la création de sites web, à l'accréditation de centres de formation d'excellence, à l'évaluation, la validation et la coordination de la formation de la FAA. S'agissant des prochaines étapes le KAIPTC a été chargé de faire une analyse des besoins de formation de la FAA. Une réunion sur les coûts de la formation se tiendra plus tard au cours de l'année, en vue de préparer la finalisation des documents de formation et d'évaluation.

95. L'atelier de logistique de la FAA s'est tenu à Mombassa (Kenya) du 27 au 31 mars 2006 et a adopté un projet de concept logistique et élaboré un manuel pour la FAA. Toutefois, certains travaux restent à réaliser.

96. En ce qui concerne les C^3 IS, l'atelier s'est tenu au Caire (Egypte), du 5 au 12 avril 2006. L'atelier a apporté les amendements jugés nécessaires, au document cadre. De l'expertise et du personnel spécialisé seront requis pour développer et gérer

l'environnement du C^3IS à l'avenir. La sous-traitance des nombreux projets qui seront requis devra être envisagée.

97. L'atelier sur les procédures opérationnelles permanentes (SOP) s'est tenu à Abuja (Nigeria) du 24 au 28 avril 2006, dans le cadre du suivi de la réunion préparatoire tenue du 20 au 24 mars 2006 qui a abouti à l'élaboration d'un premier projet SOP pour discussion. En dépit des importants progrès réalisés, il convient de poursuivre les travaux en vue de peaufiner le second projet (SOP).

98. De manière générale, les produits définis par les ateliers sont achevés à 85%. Tous les ateliers de la FAA ont connu un réel succès avec la collaboration des CER/régions ainsi que du G8 et d'autres partenaires dans le cadre du Plan conjoint Afrique/G8 pour le renforcement des capacités africaines en matière d'opérations de soutien à la paix, adopté à Evian (France) en juin 2003. La traduction dans les langues officielles de l'UA et la mise en forme des documents conformément aux normes de l'UA constituent l'étape finale. Les brigades régionales responsables ont été chargées de réaliser cette étape et de soumettre les documents finaux. L'harmonisation des documents est prévue pour la fin de l'année, commençant au plus tôt en septembre 2006.

99. En ce qui concerne la mise en place des brigades régionales, des progrès tangibles ont été réalisés à ce jour par la plupart des régions dans les domaines suivants :

- Mise en place des éléments de planification (PLANEM) (Sud, Est, Centre, Ouest) ;
- Mise en place du quartier général de la brigade (Sud, Est, Centre, Ouest) ;
- Contributions annoncées des troupes et unités (Sud, Est, Centre ouest, Nord) ;
- Détermination de l'emplacement des dépôts militaires régionaux (toutes les régions) ;
- Accord et signature du cadre d'action portant création des brigades de la FAA (toutes les régions) ;
- Accords de Siège pour partout où des installations de la FAA seront situées (certains accords n'ont toujours pas été signés et examinés par l'UA).

100. Toutefois, les FAA des régions du Nord et du Centre doivent bénéficier d'un important appui. La Commission doit entreprendre des contrôles sur le terrain dans toutes les régions avant que les FAA ne soient déployées sous forme de brigades régionales.

101. Concernant les perspectives globales, les efforts se poursuivront dans les domaines ci-après :

- une réunion d'harmonisation dont la convocation est prévue pour septembre 2006 en vue de garantir la cohérence /conformité des documents finaux de tous les ateliers ;

- l'élaboration d'une politique dans les trois principaux domaines identifiés ; à savoir les finances, les aspects juridiques et les aspects militaires et médicaux ;

- le démarrage des travaux relatifs à la dimension civile de la FAA (police et civils) qui n'est pas mentionné dans le document cadre portant création de la FAA.

102. La Commission a prévu la convocation de plusieurs réunions dont la plus importante sera la réunion des Ministres de la Défense et de la sécurité chargée d'examiner les progrès réalisés dans la mise en place de la FAA, et de garantir une meilleure harmonisation des efforts dans ce domaine ainsi que d'indiquer la voie à suivre.

III. EVENEMENTS LIES AUX CONFLICTS ET AUTRES SITUATIONS

103. D'une façon générale, la période sous examen a été marquée par une évolution contrastée des différentes crises et autres situations de conflit que connaît le continent. D'une part, des avancées ont été enregistrées s'agissant du conflit au Darfour, avec la conclusion de l'Accord de paix du 5 mai 2006 ; du processus de réconciliation aux Comores, qui a franchi une étape majeure, avec la tenue d'élections présidentielles en avril et mai 2006, qui ont donné effet au principe de la présidence tournante inscrit dans la Constitution de l'archipel ; et de la situation en Côte d'Ivoire, où, en dépit des retards considérables enregistrés dans l'exécution de nombre d'aspects importants du processus de paix, des progrès non négligeables ont été faits dans la recherche d'une solution durable à la crise. De plus, les efforts de reconstruction post-conflit se poursuivent au Liberia, en République centrafricaine (RCA), au Sud-Soudan et au Burundi, pour consolider la paix récemment retrouvée ; de même le processus de retour à l'ordre constitutionnel suit-il son cours en Mauritanie.

104. De l'autre, la situation en Somalie s'est très gravement détériorée, notamment avec les combats qu'a connu Mogadiscio, fragilisant encore davantage les efforts visant à promouvoir la paix et la réconciliation. La situation au Tchad a connu une évolution inquiétante, notamment avec l'attaque perpétrée contre la capitale N'djamena par des éléments armés, en avril de cette année, cependant que les relations entre ce pays et le Soudan demeurent une source de grave préoccupation. L'impasse reste persistante dans le processus de paix entre l'Ethiopie et l'Erythrée, ainsi que dans le dossier du Sahara Occidental.

a) Comores

105. Au cours de la période sous examen, le processus de réconciliation nationale dans l'archipel a connu des développements positifs, matérialisés notamment par la tenue, aux mois d'avril et de mai 2006, des élections présidentielles. A cet égard, il convient de rappeler que la Constitution de l'Union des Comores dispose, en son article 13, que « *la Présidence est tournante entre les îles. Le Président et les Vice-Présidents sont élus ensemble au suffrage universel direct majoritaire à un tour pour un mandat de quatre (4) ans renouvelable dans le respect de la tournante entre les îles. Une élection primaire est organisée dans l'île à laquelle échoit la présidence et seuls les trois candidats ayant obtenu le plus grand nombre de suffrages exprimés peuvent se présenter à l'élection présidentielle…* ». En application de ce principe, les parties comoriennes se sont

accordées sur le fait que la présidence de l'archipel devait revenir à l'Ile autonome d'Anjouan pour les élections prévues cette année. Les dates du scrutin furent par la suite fixées comme suit par la Commission nationale pour les élections aux Comores (CNEC) : le 16 avril, pour les primaires à Anjouan et, le 14 mai, pour le scrutin au niveau national.

106. A la suite de la requête adressée à la Commission, le 11 octobre 2005, par le Président de l'Union des Comores, et de la demande unanime de toutes les parties comoriennes pour que l'UA sécurise le processus électoral aux Comores, le Conseil de Paix et de Sécurité (CPS) a examiné, le 21 mars 2006, en sa 47ème réunion, les dispositions à prendre en vue de l'observation et de la supervision des élections présidentielles. Le CPS a autorisé le déploiement, jusqu'au 9 juin 2006, sous la responsabilité globale d'un Représentant spécial, d'une Mission de l'Union africaine pour le soutien aux élections aux Comores (AMISEC), comprenant 462 personnels militaires et de police civile, avec l'Afrique du Sud comme nation-cadre, ainsi que le personnel d'appui nécessaire. Dès après, la Commission, en étroite coordination avec l'Afrique du Sud, a pris les dispositions nécessaires pour le déploiement de l'AMISEC, qui comprenait essentiellement des soldats sud-africains, auxquels se sont joints des personnels militaires et de police civile venant du Congo, de l'Egypte, de Madagascar, de Maurice, du Mozambique, du Nigeria et du Rwanda.

107. S'agissant des élections primaires du 16 avril à Anjouan, treize candidats ont participé au scrutin, à l'issue duquel les trois candidats qui ont recueilli le plus grand nombre de suffrages ont été autorisés à se présenter aux élections présidentielles au niveau national, le 14 mai 2006. Il s'agissait d'Ahmed Abdallah Sambi, avec 23, 70 % des suffrages ; de Mohammed Djanfari, avec 13,10 % des suffrages ; et de Ibrahim Halidi, avec 10,37 % des suffrages.

108. Au terme du scrutin, la mission internationale d'observation a publié, le 17 avril 2006, un communiqué de presse dans lequel elle a relevé certains dysfonctionnements. Elle a, toutefois, estimé que ces dysfonctionnements ne pouvaient remettre en cause la crédibilité du scrutin. A cet égard, et dans la perspective des élections au niveau national, les membres de la communauté internationale présents à Moroni ont recommandé qu'un certain nombre de mesures spécifiques soient prises, y compris le renforcement des capacités des organes comoriens chargés de la gestion des opérations électorales par la fourniture d'une assistance appropriée.

109. Dans ce contexte, l'UA en étroite collaboration avec ses partenaires au sein de la communauté internationale aux Comores, a pris des dispositions particulières en vue du bon déroulement des élections présidentielles du 14 mai 2006, notamment par :

- le renforcement de l'AMISEC par un apport additionnel de militaires. A cet égard, et à la demande de la Commission, l'Afrique du Sud a déployé dans l'archipel, à la veille de ces élections, 763 militaires additionnels ;

- l'assistance technique aux organes comoriens chargés de la gestion des opérations électorales par la fourniture d'experts électoraux internationaux et par la formation des membres des bureaux de vote ; et

- l'implication active de la société civile comorienne dans les opérations d'observation électorale.

110. Dans son évaluation du scrutin au niveau national, la mission internationale d'observation a estimé que les élections présidentielles du 14 mai 2006 ont été libres, transparentes et fiables, et que leurs conditions d'organisation et de déroulement ont été nettement satisfaisantes par rapport aux primaires du 16 avril 2006. Les résultats officiels de ce scrutin ont donné Ahmed Abdallah Sambi vainqueur, avec 57,85% des suffrages. L'investiture du nouveau Président est intervenue le 26 mai 2006, à Moroni, en présence de délégations des pays voisins et d'autres membres de la communauté internationale. La Commission était représentée à ces cérémonies par le Vice-Président.

111. Le bon déroulement des élections présidentielles aux Comores a été, en grande partie, rendu possible grâce aux efforts conjugués de l'AMISEC, qui a joué un rôle déterminant dans la sécurisation de ces élections, ainsi que des observateurs internationaux en provenance des organisations internationales et des pays ci-après : Union africaine, Organisation internationale de la Francophonie (OIF), Commission de l'Océan indien (COI), Ligue des Etats arabes, France, Etats Unis et Pays Bas. Il convient de saluer les pays qui ont contribué des troupes et des policiers, en particulier l'Afrique du Sud, nation-cadre de l'AMISEC et pays coordinateur des efforts des pays de la région et de la Troïka de l'UA sur les Comores, pour leur engagement et leurs efforts Il convient également remercier les partenaires de l'UA dans le dossier des Comores pour leur collaboration et soutien, notamment l'Union européenne pour son soutien financier au déploiement de l'AMISEC. Les autorités comoriennes, les candidats ainsi que le peuple comorien, doivent également être félicités, pour avoir fait preuve d'un sens élevé des responsabilités durant cette phase décisive du processus de réconciliation nationale.

112. L'Union africaine et sa Commission continueront à soutenir le processus de réconciliation nationale aux Comores. La communauté internationale doit, pour sa part, faire en sorte que les engagements pris lors de la Conférence des bailleurs de fonds en faveur de l'Union des Comores, tenue le 8 décembre 2005, à Maurice, soient honorés.

b) Somalie

113. Au cours de la période considérée, la situation en Somalie a connu de nouvelles évolutions notamment avec la détérioration de la situation sécuritaire à Mogadiscio et dans sa périphérie. Les institutions fédérales de transition (IFT) et plus particulièrement le Gouvernement Fédéral de Transition (TFG) sont toujours confrontés à de sérieux obstacles à la réconciliation entre les acteurs politiques ainsi qu'à d'importants défis sécuritaires.

114. Il convient de rappeler que depuis sa formation en octobre 2004, le Gouvernement Fédéral de transition (TFG) s'est empêtré dans une multitude de conflits politiques internes. En effet, les progrès réalisés par le TFG en ce qui concerne son implantation dans le pays ont été retardés par le refus de plusieurs hauts fonctionnaires de se joindre au gouvernement provisoirement installé à Jowhar jusqu'à ce que les conditions permettent son installation à Mogadiscio, la capitale désignée. Parmi les hauts dignitaires, Président du PLRAement fédéral de transition (PFT) qui refusent d'aller à Jowhar pour s'installer plutôt à Mogadiscio. Le Président, compte tenu de son statut de Président de l'Organe législatif du Gouvernement affichait un profil haut. Aussi a-t-il été suivi dans son refus de plusieurs députés tels que le ministre de la Sécurité antérieure Mohammed Qanyare Afrah, et des ministres Muse Sudi et Omar Fillish. La conséquence de ce schisme a été que les

institutions de transition (le TFG et le TFP) ne pouvaient plus fonctionner comme une entité gouvernante coordonnée.

115. Il est évident que la situation décrite plus haut a eu un impact négatif sur la situation générale en Somalie, ainsi que sur la plupart des partenaires internationaux dont l'appui et la collaboration sont nécessaires à la consolidation des conclusions de la Conférence nationale de réconciliation de la Somalie qui s'est tenue de 2002 à 2004 au Kenya. Au nombre des questions jugées cruciales par le Conseil de sécurité des Nations unies, figure la nécessité d'un consensus global entre les IFT en matière d'appui supplémentaire aux efforts de paix en Somalie, et plus particulièrement en ce qui concerne la levée de l'embargo sur les armes imposées à la Somalie depuis 1992. L'impact négatif sur les partenaires internationaux implique que l'un des principaux organes de reconstruction de la Somalie - Le Comité de coordination et de suivi (CMC) ne pouvait pas fonctionner. Toutefois, il convient de souligner qu'il existe des différences fondamentales en ce qui concerne l'approche au sein de la communauté des donateurs, qui ont davantage contribué à paralyser le CMC.

116. Au début de janvier 2006, le Président Adbullahi Yusuf Ahmed et le Président du TFP Shariff Hassan se sont rencontrés à Aden (Yemen) à l'invitation du Président dudit pays qui a entrepris des efforts intenses avant la rencontre de consultations entre les deux leaders. Le 5 janvier, les deux leaders ont signé un accord sur la mise en place de paramètres généraux pour la pacifcation de la capitale, et dans l'intervalle pour la convocation rapide d'une réunion du TFP dans le pays dans un lieu à convenir en vue de préparer le terrain pour un bon fonctionnement du gouvernement.

117. Le 26 février, le TFP s'est réuni à Baidoa, en présence du Président Adbullahi Yusuf. 211 députés ont participé à la cérémonie d'ouverture. Ce chiffre est impressionnant étant donné que l'effectif total des membres du PFT est de 275 et que 10 députés sont décédés de mort naturelle depuis la création du pLRAement. Le fait qu'un si grand nombre de députés aient participé à cette réunion indique entre autres, que les acteurs politiques sont psychologiquement épuisés par les querelles permanentes et les conflits gratuits qui ont eu un impact sur les perspectives de réconciliation et de reconstruction de leur pays. La plupart d'entre eux estime que la poursuite du conflit n'est une victoire pour personne. Notons que la ville de Baidoa et ses environs étaient jusqu'à présent sous le contrôle et l'influence des trois ennemis et de leurs milices. Compte tenu de l'accord convenu entre les deux leaders nationaux, les trois leaders de la zone (qui sont d'éminents membres du gouvernement) ont accepté de retirer leurs milices de la ville, de les désarmer et de les rassembler dans un camp situé à 30 km de Baidoa. Le PLRAement a voté à une écrasante majorité pour que Baidoa soit le Siège intérimaire du Gouvernement plutôt que Jowhar. En conséquence, le Bureau de liaison de l'UA à Jowhar, installé dans cette ville en vue de fournir un appui au processus de paix en Somalie et qui est devenu opérationnel vers la fin de l'année, sera relocalisé à Baidoa.

118. Depuis la cérémonie d'ouverture, le TFP a mis en place des comités sectoriels qui sont pleinement opérationnels. Le TFP est sur le point de discuter, entre autres et d'adopter avec un peu de chance, un plan national de sécurité et de stabilisation (PNSS) déjà approuvé par le Conseil des ministres. Les activités du PLRAement sont à présent axées sur les préalables à la mise en place des composantes de base de la gouvernance. La mise en place des institutions nationales de sécurité a démarré. Ces institutions seront dirigées par le Conseil de sécurité nationale qui sera l'organe suprême de décision pour les

questions relatives à la sécurité nationale en Somalie. Avec l'appui des donateurs, un plan de renforcement des capacités et des structures administratives a été élaboré et les premières mesures ont été prises pour sa mise en oeuvre.

119. Les activités relatives à l'instauration d'une meilleure situation sécuritaire sont à présent prioritaires et urgentes. A cet égard, un Sommet de l'IGAD précédé d'une réunion du Conseil des ministres s'est tenu à Nairobi en mars 2006. Une fois de plus, l'IGAD a réitéré sa détermination à mettre en place l'IGASOM. La question de l'embargo des Nations unies sur les armes a été largement discutée et il a été décidé d'attribuer à l'examen de la levée de l'embargo et ou un groupe d'experts composé des membres de (l'IGAD/UA/TFG) de dérogation à l'embargo sur les armes, avec des recommandations claires sur le fait que l'IGASOM devrait être lancé et suivi plus tard d'une mission de soutien à la paix de l'Union africaine, conformément aux décisions pertinentes prises par le CPS. Dans le cadre du suivi des décisions du Sommet de l'IGAD, le groupe d'experts s'est réuni à Nairobi le 18 avril et a adopté un programme d'action visant à dépêcher une mission auprès du Conseil de sécurité des Nations unies pour discuter de la question de la levée de l'embargo sur les armes, de la mobilisation des fonds pour une opération d'appui à la paix et enfin du déploiement d'une mission d'appui à la paix si possible vers la mi-juillet. A cet égard, il convient de rappeler que suite à la requête du CPS de mai 2005, pour la levée de l'embargo sur les armes, le Conseil de sécurité avait publié en juillet 2005 une Déclaration demandant aux IFT d'élaborer dans les plus brefs délais un plan national de sécurité et de stabilisation qui inclurait un accord global et vérifiable de cessez-le-feu qui conduirait à un désarmement définitif. Le Conseil de sécurité a également exprimé ses espoirs que l'UA et l'IGAD élaborent un plan de mission détaillé qui serait en parfaite coordination avec le consensus global des IFT et le PNSS.

120. Agissant dans ce cadre, le Groupe de suivi créé par la résolution 1519 (2003) sur la situation en Somalie a soumis un rapport au début d'avril. Le Groupe de suivi a identifié le TFG, les partis d'opposition basés à Mogadiscio, les militants fondamentalistes, les hommes d'affaires, les groupes de pirates et les sous-clans ennemis comme étant les principaux acteurs qui continuent de bénéficier de l'approvisionnement en armes, en matériel militaire et d'un appui financier en violation de l'embargo sur les armes. Le Conseil de sécurité dans sa résolution 1676 (2006) adoptée le 10 mai 2006 a souligné l'obligation des Etats membres à se confomer à l'embargo sur les armes et a exprimé son intention d'examiner les actions spécifiques favorisant la mise en œuvre et le respect des mesures imposées par la résolution 733 (1992). Le Conseil de sécurité a demandé au Secrétaire général de reconduire le Groupe de suivi pour une période de 6 mois.

121. C'est dans ce contexte que les combats ont repris à Mogadiscio entre l'Alliance pour la restauration de la paix et la lutte contre le terrorisme (ARPCT) et le système des tribunaux islamiques, une entité qui, au cours de la dernière décennie, a non seulement dirigé les tribunaux mais a également assuré un système d'enseignement rudimentaire ainsi que des services de santé. Les combats qui ont entraîné la mort de centaines de somaliens dont une majorité de civils avaient débuté le 18 février 2006 entre deux leaders de milices, notamment Haji Abukar Adani (un des leaders religieux dits « extrêmiste ») et Bashir Rage un éminent homme d'affaires et chef de guerre qui se disputaient le contrôle des routes menant au port maritime d'El Ma'an qui est non seulement un avantage stratégique mais également une entité économique lucrative. Après la création de l'ARPC composée de ministres qui avaient refusé d'aller à Jowhar (Siège intérimaire du TFG d'alors qui avait été délocalisé et transféré à Mogadiscio) notamment Mohammed Quanyare

Afrah, Ministre en charge de la Sécurité, Musse Sudi Yaolhow, Ministre du Commerce et un groupe d'hommes d'affaires. Entre-temps, la plupart des milices censées appartenir au système de la charia avaient lié leur sort à celui d'Haji Abukar Adani et rejoint les rangs des combattants. Au moment de la finalisation du présent rapport, il était évident que l'ARPC avait perdu la bataille étant donné que les tribunaux islamiques avaient pris le contrôle de Mogadiscio et que les rapports faisaient état d'un appui extérieur aux parties en guerre. A cet égard, le Président Adbullahi Yusuf ainsi que le Premier-Ministre Ali Mohammed Gedi avaient exprimé leurs inquiétudes quant à l'appui financier fourni à la soit disant coalition anti-terroriste par des parties extérieures.

122. Alors que l'impact global des derniers évènements survenus à Mogadiscio doit faire l'objet d'un examen minutieux, la situation qui prévaut souligne plus que jamais la nécessité d'un appui concerté au TFG en vue de lui permettre d'exercer son autorité et de poursuivre les efforts visant la restauration de la paix et de la sécurité, y compris la lutte contre le terrorisme. Ceci s'avère plus que jamais nécessaire étant donné que les IFT travaillent actuellement en étroite collaboration et se concentrent sur les aspects clés du processus de réconciliation nationale. A cet égard, il est encourageant de noter l'accord convenu sur le mandat révisé et les procédures opérationnelles pour le CMC ainsi que les initiatives visant à convoquer une Conférence des donateurs. La Commission pour sa part, au moment de la finalisation du présent rapport, prenait des dispositions pour convoquer, en collaboration avec l'IGAD, une réunion de tous les partenaires en vue d'examiner la situation à la lumière des décisions précédemment prises par l'IGAD et l'Union africaine de convenir la voie à suivre.

c) Ethiopie – Erythrée

123. Au cours de la période sous-examen, la Commission a continué à suivre de près l'évolution de la situation entre l'Erythrée et l'Ethiopie. La situation militaire dans la zone de la Mission a été jugée tendue mais stable par la Mission des Nations Unies en Ethiopie et Erythrée (UNMEE).

124. Au début de janvier 2006, les Etats-Unis d'Amérique ont lancé une initiative diplomatique en vue de débloquer l'impasse que connaît le processus de paix et d'encourager les parties à reprendre le processus de la démarcation de leurs frontières communes. Cette initiative fait suite aux demandes antérieures que le Secrétaire général avait adressées aux témoins de l'Accord d'Alger de juin et décembre 2000, les exhortant à jouer un rôle concerté en aidant les deux pays à sortir de l'impasse actuelle.

125. Le 22 février 2006, les témoins (notamment l'Algérie, l'Union africaine, l'Union européenne, les Etats- Unis d'Amérique et les Nations Unies) se sont rencontrés à New York. Après la réunion, les témoins ont, dans une déclaration, affirmé qu'ils restent fermément attachés à la mise en œuvre de l'Accord d'Alger. Ils ont également salué et approuvé l'initiative prise par les Etats-Unis en collaboration et avec l'appui des autres témoins, visant à trouver une solution à l'impasse que connaît le processus de paix afin de promouvoir la stabilité et de bons rapports entre les parties et de poser les bases d'une paix durable dans la région. Ils ont reconnu le rôle spécial de l'UA et son importance dans le rétablissement de la confiance entre les parties en appuyant toutes les initiatives liées au processus de demarcation.

126. Les témoins ont rappelé que l'Ethiopie et l'Erythrée s'étaient engagés à accepter les décisions portant sur la délimitation et la démarcation approuvée par la Commission du tracé de frontière entre l'Erythrée et l'Ethiopie (EEBC) comme finales et exécutoires. La Commission du tracé a émis l'espoir que chaque gouvernement respecterait ses engagements et coopérerait avec elle pour mettre en œuvre ses décisions sans plus tarder. Les témoins ont exhorté la EEBC à convoquer une réunion avec les parties et à envisager des discussions techniques avec l'appui d'un facilitateur neutre pour prêter son concours au processus de démarcation. Ils ont fortement exhorté les parties à prendre part à la réunion de la EEBC, à coopérer avec elle et à se conformer aux exigences spécifiques de la Commission afin de conclure avec succès le processus de démarcation. Les témoins ont, par ailleurs, fait observer que la démarcation de la frontière ne pourrait être faite que si l'UNMEE jouit de la pleine liberté de mouvement à travers sa zone d'opération. De ce fait, ils ont exhorté les parties à permettre à l'UNMEE d'assumer ses devoirs sans restrictions tout en les invitant à garantir la libre circulation au personnel de l'UNMEE dans l'exercice de ses fonctions.

127. Lors de la reunion du 24 février 2006, le Conseil de sécurité a salué l'excellente organization de la reunion des témoins de l'Accord d'Alger et apprécié les efforts consentis pour le déblocage de l'impasse actuelle au sujet du processus de demarcation de la frontière entre l'Erythrée et l'Ethiopie dans le but de promouvoir la stabilité entre les parties et de poser les premiers jalons d'une paix durable dans la region. Le Conseil de sécurité a insisté sur la nécessité pour les deux parties d'assumer la responsabilité fondamentale pour la mise en œuvre totale, inconditionnelle et rapide de l'Accord d'Alger. Le Conseil a, par ailleurs, exhorté les deux parties à coopérer avec la EEBC afin de mettre immédiatement en œuvre ses décisions. Il a ensuite demandé à la EEBC de convoquer une réunion avec les parties pour préparer la reprise du processus de démarcation. Le Conseil a fermément exhorté les deux parties à prendre part à la réunion de la EEBC, à coopérer avec elle et à se conformer aux exigences spécifiques de la EEBC pour permettre au processus de démarcation d'aboutir sans faille. Le Conseil de sécurité a demandé aux protagonistes de permettre à l'UNMEE d'exercer ses fonctions sans restrictions et de fournir à la Mission, l'accès, l'assistance, l'appui et la protection nécessaires pour l'exercice de ces tâches y compris la fonction à lui assignée qui consiste à appuyer la EEBC lors de la mise en œuvre rapide et ordonnée de la Décision de démarcation.

128. la EEBC a organisé des réunions Les 10 et 11 mars et le 17 mai 2006 avec les parties à Londres. Une autre réunion de la EEBC est prévue pour le 15 juin 2006 à La Haye. Bien qu'aucun progrès tangible n'ait été jusqu'ici réalisé, la participation des parties aux réunions organisées par la EEBC est encourageante. La Commission les exhorté à coopérer avec la EEBC.

129. Pendant ce temps, le Conseil de sécurité a, dans sa résolution 1661(2006) du 14 mars 2006, exhorté les deux parties à observer pleinement la résolution 1640 (2005), en particulier les paragraphes 1 et 5. Il faudrait rappeler que, dans ces paragraphes, le Conseil de sécurité a demandé que le gouvernement de l'Erythrée revienne sans délai ni conditions préalables, sur sa décision d'interdire les vols de l'hélicoptère de la MINUEE ainsi que les restrictions supplémentaires imposées aux opérations de la MINUEE ; qu'il fournisse à la MINUEE, l'accès, l'assistance, l'appui et la protection requis pour l'exercice de ses fonctions et que l'Ethiopie accepte pleinement et sans délai la décision finale et exécutoire de la EEBC et prenne immédiatement des mesures concrètes pour permettre, sans conditions préalables, à la EEBC de tracer complètement et rapidement la frontière.

Le 15 mai 2006, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 1678 (2006) dans laquelle il ordonne aux parties d'observer pleinement la résolution 1640(2006) en particulier les paragraphes 1 et 5 tout comme il l'a fait dans la résolution 1670(2006) du 13 avril 2006 et a décidé, que lorsqu'il constatera que les parties n'ont pas pleinement adhéré à ses dispositions à la lumière des conclusions de la réunion de la EEBC du 17 mai 2006, il ajustera le mandat et le niveau des troupes de la MINUEE.

130. Le 31 mai 2006, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 1681 (2006) dans laquelle, il a, entre autres, prologé le mandat de la MINUEE pour une période de quatre mois jusqu'en septembre 2006 et autorisé la restructuration de l'effectif militaire de la MINUEE approuvant, à cet égard, le déploiement au sein de la MINUEE de 2300 éléments dont 230 observateurs militaires avec le mandat actuel. Le Conseil de sécurité a demandé aux parties de respecter pleinement la résolution 1640(2003). Il a exhorté les deux parties à coopérer pleinement avec la EEBC afin de reprendre le processus de démarcation, a réitéré que les parties ont la responsabilité fondamentale pour la mise en œuvre de l'Accord d'Alger. Il a également invité les protagonistes à procéder à la mise en œuvre complète et sans délai de la décision de la EEBC et à créer les conditions nécessaires pour que la démarcation évolue rapidement. Le Conseil de sécurité a demandé que les parties fournissent à la MINUEE l'accès, l'assistance, l'appui et la protection nécessaires requis pour l'exercice de ses fonctions y compris la tâche à lui assignée qui consiste à assister la EEBC dans la mise en œuvre rapide et ordonnée de la Décision portant sur la délimination. Le Conseil a demandé que toutes les restrictions soient immédiatement levées.

131. En conclusion, l'UA, grâce au rôle crucial joué dans les efforts qui ont conduit à la conclusion de l'Accord d'Alger, a été directement impliquée dès le début du processus de démarcation et dans la promotion d'une paix durable et la stabilité entre l'Erythrée et l'Ethiopie. L'UA est disposée à continuer à travailler avec les autres témoins enfin d'aider les parties à surmonter les difficultés actuelles et à restaurer des relations de paix et de coopération entre les deux parties.

d) Soudan

(i) Darfour

132. Les pourpLRAers inter-soudanais pour la paix sur le conflit au Darfour qui ont commencé à Addis-Abeba, en juillet 2004, ont abouti à la signature de l'Accord de paix pour le Darfour (APD) entre gouvernement du Soudan et le Mouvement/Armée de Libération du Soudan (MLS/A) conduit par Minni Arkou Minawi, le 5 mai 2006, après six phases de négociations tenues à Abuja (Nigeria). Les négociations au cours de la 7ème phase ont duré cinq mois. Elles se sont déroulées sous les auspices de Monsieur Salim Ahmed Salim, l'Envoyé spécial et médiateur en chef, assisté par une équipe de médiation de l'UA, un co-médiateur (Tchad), des facilitateurs (Nigeria, Libye et l'Erythrée), les partenaires internationaux, les personnes ressources et les experts.

133. Lors de la 7ème phase, les pourpLRAers ont achoppé sur plusieurs difficultés liées, entre autres, au manque de confiance entre le Gouvernement et les mouvements soudanais – le Mouvement/Armée de Libération du Soudan – MLS/A et le Mouvement pour la Justice et l'Egalité (CJE), à la procrastination et au manque de compétences en matière de de négociation de la part de certains des représentants des mouvements, aux trois commissions créées pour résoudre le problème de partage du pouvoir, de partage des

ressources et les arrangements sécuritaires. La scission intervenue au sein des mouvements, notamment le MLS/A, avec la formation de deux groupes conduits respectivement par Abdulwahid El Nour et Minni Arkou Minawi et qui a été aggravée par la division au sein du groupe d'Abdulwahid, a fait ralentir le processus des négociations.

134. En dépit des problèmes, l'Equipe de mediation a intensifié ses efforts pour parvenir à une conclusion satisfaisante des pourpLRAers. Une importante impulsion a été donnée aux négociations le 8 avril 2006 lorsque le président de l'UA, le Président Dénis Sassou-Nguesso, fort du soutien du Président Olusegun Obasanjo de la République fédérale du Nigeria, et en présence du Vice-président Ali Osman Taha du Soudan et des dirigeants des Mouvements, a entrepris des consultations intenses pour faire avancer le processus. Bien qu'il n'y ait eu aucune percée, le vice-président du Soudan a décidé de rester à Abuja pour près d'un mois et d'engager des négociations directes avec les dirigeants des mouvements soudanais.

135. Les initiatives ont été prises sur la base de la date butoir fixée par le CPS le 10 mars 2006 demandent que les pourpLRAers soient conclus avant la fin du mois d'avril 2006. En vue de respecter cette date limite qui avait été approuvée par le Conseil de sécurité, le Médiateur en chef a soumis le projet d'Accord de Paix pour le Darfour à toutes les parties le 25 avril 2006. Le projet était un document minutieusement négocié et équilbiré, finalisé en étroite collaboration et coordination avec les partenaires internationaux qui ont toujours appuyé le processus.

136. Le Gouvernement du Soudan, en dépit de ses réserves à l'égard de certaines propositions faites par le Médiateur en Chef, a manifesté sa volonté de signer l'APD. Toutefois, malgré les appels soutenus de tous les partenaires exhortant les parties à signer l'APD, aucun des mouvements n'a accepté de le faire.

137. La date butoir a été reportée à deux reprises afin de profiter de la presence du President en exercice de l'UA, le Président Dénis Sassou-Nguesso et du Président de la Commission de l'UA à Abuja et de l'arrivée de deux délégations de haut niveau des Etats-Unis et de l'Angleterre conduites respectivement par le Secrétaire d'Etat adjoint des Etats-Unis, Robert Zoellick, accompagné du Secrétaire d'Etat adjoint pour les Affaires africaines, Jendayi Frazer, et par le Secrétaire britannique chargé du développement international, Hillary Benn. Le dernier effort sublime déployé par le Médiateur appuyé par les partenaires internationaux visait à accéder à certaines des préoccupations des Mouvements en améliorant les propositions déjà soumises.

138. Ces efforts ont généré certains résultats positifs puisqu'en fin de compte, Minni Minawi odu MLS/A qui a fait des efforts de dernière minute pour se rallier aux deux autres mouvements à la base de l'accord de paix, a décidé de signer l'APD. La cérémonie de signature a eu lieu le 5 mai 2006. Au cours de la cérémonie, un groupe dissident du MLS/A d'Abdulrahman Musa, conduit par son négociateur en chef, Abdulrahman Musa a annoncé le désir d'être associé à l'accord et a adressé au Médiateur en chef, une lettre à cet effet. Les chefs d'Etat ont exhorté le MLS/A et le MJE à signer le document pendant la période de grâce de 10 jours que les dirigeants ont annoncé à la fin de la cérémonie de signature.

139. Après la signature de l'APD, Abdulwahid El Nour a indiqué qu'il était prêt à garder les contacts avec le gouvernement du Soudan et l'UA afin de trouver une solution définitive avant la date butoir du 15 mai. Par conséquent, un groupe restreint de l'équipe de

médiation est restée à Abuja en vue d'examiner comment une telle intiative pourrait être concrétisée. Le 10 mai, Abdulwahid El Nour a écrit au Médiateur en chef, Salim Ahmed Salim, indiquant qu'il était prêt à signer l'APD à condition que certaines clarifications soient faites et que certaines assurances soient données. Sa demande d'éclaircissements concernait la question de savoir si les 30 millions de $EU du Fonds de compensation devraient être considérés comme capital de départ et non comme le montant total et que le MLS/A devrait être entièrement impliqué dans le contrôle de certains aspects des arrangements sécuritaires, de préférence, le désarmement des Janjaweed. La garantie demandée était que l'UA devrait reconnaître tout accord supplémentaire conclu par les parties comme un supplément à l'APD.

140. Dans une lettre adressée à Abdulwahid El Nour le 12 mai 2006, Salim Ahmed Salim, en sa qualité de médiateur en chef, a assuré que l'objet des éclaircissements spécifiques n'était pas en contradiction avec la lettre et l'esprit de l'APD et pourrait être réglé lors de la mise en œuvre de l'accord. Il a également indiqué que toutes les phases arrêtées par les parties lors de la mise en œuvre seraient acceptables pour l'UA. Un nombre de partenaires internationaux dont le secrétaire d'Etat adjoint des Etats-Unis, Jendayi Frazer et le Secrétaire d'Etat britannique, Hilary Benn ont aussi téléphoné à Abdul Wahid pour lui demander d'accepter les assurances du Dr Salim et lui réitérer son appui à l'APD. Entretemps, il a continué à négocier directement avec le Gouvernement du Soudan pour que l'APD soit révisé en vue de prendre en compte leurs demandes. Cette tentative a été jusqu'ici vaine. Le Gouvernement du Soudan a affirmé que la plupart des demandes émises par Abdul Wahid avaient été prises en compte dans l'APD.

141. Au même moment, l'UA a voulu s'assurer qu'Abdulwahi se conformerait aux dispositions de l'APD relatives au cessez-le-feu global. Le 15 mai, Mr. Abdulwahid a adressé une correspondance au Président de la Commssion dans laquelle il a réitéré son engagement pour les accords de cessez-le-feu en vigueur.

142. Pour sa part, le CPS s'est réuni le 15 mai 2006 et a entériné l'APD. Il a salué le courage du Gouvernement soudanais et des dirigeants des mouvements qui ont signé l'APD ainsi que les personnalités et groupes qui se sont, par la suite, identifiés à l'accord et ont demandé qu'ils soient considérés comme des partenaires lors de sa mise en œuvre. Le Conseil a, par ailleurs, exhorté toutes les parties concernées à respecter leurs engagements et à mettre l'accord en œuvre de bonne foi et sans délai. Le CPS a vivement regretté le fait que le groupe du MSL/A dirigé par Abdulwahid El Nour et le Mouvement pour la Justice et la Paix (MJE) de Khalil Ibrahim aient refusé de signer l'APD malgré tous les efforts consentis par la Médiation, les dirigeants africains et les représentants des partenaires de l'UA présents à Abuja lors de la phase finale des pourpLRAers de paix et, partant, pour la signature de l'Accord le 5 mai 2006. Il a exhorté ces groupes à signer l'APD avant le 31 mai 2006, faute de quoi, il va devoir envisager des mesures dont des sanctions à l'encontre des dirigeants et membres des groupes concernés. Le CPS a exhorté tous les groupes présents à Darfour de considérer résolument, comme immédiatement exécutoires pour eux tous, les dispositions de l'APD, en particulier, celles relatives au cessez-le-feu global ainsi qu'aux engagements précédents y afférents. Il entend évaluer régulièrement, en étroite coordination et consultation avec le Conseil de sécurité des Nations unies, la mise en œuvre de l'APD et de prendre des mesures fermes et effectives contre tout individu ou groupe au Darfour qui violerait l'accord, les cessez-le-feu et ceux qui tenteront de bloquer la mise en oeure de l'APD. Ces mesures pourraient comprendre une requête au

Conseil de sécurité afin qu'il impose une interdiction de voyager et le gel des biens tel qu'il est prévu dans la résolution 1591 (2005).

143. Dans sa résolution 1679 (2006) adoptée le 16 mai 2006, le Conseil de sécurité a exhorté les parties signataires de l'APD à respecter leurs engagements et à mettre en oeuvre l'accord sans délai. Le Conseil de sécurité a demandé aux parties qui n'ont pas encore signé l'accord de le faire immédiatement et de ne pas agir d'une quelconque manière qui pourrait entraver la mise en œuvre de l'accord. Il a en outre déclaré son intention d'examiner la possibilité de prendre, conformément à la requête de l'UA, des mesures fermes et effectives dont l'interdiction de voyager et le gel des biens contre tout individu ou groupe qui violerait ou tenterait de bloquer la mise en œuvre de l'APD.

144. Suite à la réunion du CPS, la Médiation de l'UA s'est entretenue avec Abdulwahid d'abord à Abuja puis à Nairobi, en coordination avec le Représentant spécial de l'UE, Pekka Haavisto, dans le but de l'exhorter à signer l'APD. Durant tout le processus des négociations, la Médiation de l'UA et tous les partenaires ont insisté que l'APD ne pourrait pas être reouvert à de nouvelles négociations alors qu'Abdulwahid continue d'insister sur le besoin d'un accord supplémentaire. Des contacts ont été également pris avec le MJE en vue de l'exhorter à signer l'APD.

145. Au regard de ce qui précède, le Premier Vice-président soudanais Salva Kiir a invité Abdulwahid El Nour à une réunion qui aura lieu le 15 juin 2006 à Yei dans le Sud Soudan. L'objet de réunion, à laquelle participe également Minni Minauwi, est de trouver un consensus sur les points d'achoppement restants. La Médiation de l'UA a, en collaboration avec le représentant spécial de l'UE et le gouvernement de la Norvège, consenti des efforts considérables pour permettre la tenue de cette réunion. Sans proroger la date butoir du 31 mai, la Commission de l'UA était prête à s'assurer que le CPS prenne connaissance des conclusions de cette réunion avant de prendre des mesures supplémentaires à l'égard du MLS/A d'Abdulwahid. Par deux fois, Abdulwahid El Nour a reporté sa décision de voyager sur Yei. Le 2 juin, il s'est entretenu avec le Premier Vice-Président et confirmé son consentement pour l'invitation mais en l'espace de quelques heures, il est revenu sur sa décision et a rompu tous les contacts. Par la suite, le MLS/A d'Abdulwahid a, lors d'une conférence de presse, annoncé la fin de ses engagements vis-à-vis de l'UA et a exhorté les Nations unies à se saisir du dossier du Darfour pour la résolution du conflit.

146. Contrairement à l'attente générale, depuis la signature de l'APD, il y a eu une détérioration significative en matière de sécurité et au niveau de la situation humanitaire sur le terrain. Une campagne de propagande négative et de deformation catégorique de l'APD a été lancée par ceux qui sont contre l'accord. Ceci est spécialement vrai au sein des camps des personnes déplacées sis dans les zones contrôlées par la faction MLS/A d'Abdulwahid El Nour. Comme il est maintenant bien connu, certaines des récentes attaques sont directement dirigées contre le personnel et des infrastructures de l'AMIS par certains éléments des camps des personnes déplacées qui sont contre l'accord. Les attaques étaient directement destinées à créer un climat de peur au Darfour dans le but d'entraver la mise en œuvre de l'APD, d'intimider les paisibles habitants du Darfour respectueux des lois, et d'aggraver la situation humanitaire déjà grave dans la région.

147. A un tout autre niveau, il est devenu également évident que le MJE de Khalil Ibrahim et les dirigeants dissidents du MLS/A, Adam Shogar et Sharif Hirir qui étaient tout récemment basés à N'djamena (Tchad) ont lancé des campagnes anti-APD afin de susciter

un sentiment de rejet à l'égard de l'accord et de la décision courageuse prise par Minni Minawi en signant l'APD. Ces efforts semblent être destinés à discréditer M. Minawi au sein des habitants de Darfour. Il est également évident que la branche militaire du MJE a, au cours des dernières semaines, reçu de nouveaux approvisionnements en équipements militaires en provenance de sources hors du Soudan.

148. En dehors des actions négatives des mouvements ayant refusé de signer l'APD, l'AMIS, les civils innocents et leurs propriétés ont été également l'objet d'attaques de la part de la milice arabe qui continue d'attaquer les villages dans certains localités du Darfour. Par exemple, le 7 mai 2006, des hommes armés, suspectés d'être des Janjaweed, ont attaqué Abujaragel et les villages environnants, pillant le bétail et enlevant certaines personnes dont des femmes innocentes. Les Janjaweed ont aussi attaqué le village de Labado en tuant une vingtaine de personnes environ. Des attaques similaires ont été perpétrées par des miliciens arabes inconnus le long de la route Menawashe – Shangil Tobaya Road, tuant et violant des femmes le 16 mai 2006. Des attaches ont été aussi lancées contre les zones de Graida et Niteaga, au Sud du Darfour, entre le 19 et le 20 mai 2006. Ces attaques ont provoqué une augmentation du nombre des personnes déplacées, en particulier, dans les zones de Graida et de Niteaga.

149. La plupart des attaques récentes contre la patrouille de l'AMIS ont été perpétrées le 26 mai 2006 à Misteria, dans la région occidentale du Darfour par une douzaine de miliciens armés. Un membre du personnel de l'AMIS a été tué au cours de l'attaque et un autre a été grièvement blessé.

150. Lors de sa 51ème réunion du 15 mai 2006, le CPS a demandé à la Commission, en collaboration avec les parties et tous les autres acteurs, à prendre toutes les mesures nécessaires susceptibles de faciliter la mise en oeuvre et le suivi scrupuleux de l'APD conformément aux modalités et mécanismes prévus dans l'accord. Le CPS a également insisté sur le besoin urgent d'examiner le mandat de l'AMIS et de le renforcer de manière significative en tenant compte surtout des tâches supplémentaires que la Mission doit accomplir dans le cadre de la mise en œuvre des dispositions de l'APD portant sur le Cessez-le-feu global et les arrangements sécuritaires finaux.

151. En dehors de la mise en œuvre de cette décision, des mesures ont été prises pour créer une équipe au sein de l'AMIS pour la mise en œuvre de l'APD, sous la supervision du Chef de la Mission. La Commission a aussi déployé des efforts pour l'élaboration du nouveau concept de l'opération (CONOPS) en vue de renforcer l'AMIS pour qu'elle soit à même d'assumer les tâches que l'APD lui a assignées. Le CONOPS a été élaboré en étroite collaboration avec les Nations unies, les consultants et les autres parties prenantes. Le nouveau CONOPS nécessitera l'ajustement du mandat de l'AMIS avec l'inclusion des tâches supplémentaires, le renforcement significatif de l'AMIS ainsi que la restructuration, entre autres, du commandement des secteurs.

152. Une conférence pour les annonces des contributions visant à mobiliser des ressources nécessaires au renforcement et au soutien de l'AMIS, est prévue à Bruxelles le 7 juillet 2006. A cet effet, un budget détaillé et un dispositif logistique des besoins de l'AMIS ont été préparé en vue de leur présentation pour examen à la conférence et à la lumière du nouveau CONOPS.

153. La 51ème réunion du CPS a, par ailleurs, décidée que compte tenu de la signature de l'APD, les mesures concrètes doivent être prises afin de procéder au transfert de l'opération de maintien de la paix de l'AMIS aux Nations Unies. A cet effet, le CPS invite les Nations Unies et le GoNU d'engager des consultations conformément aux dispositions de l'alinéa 6 de leur communiqué du 10 mars 2006, ainsi qu'en application de la déclaration du 9 mai 2006 du Président du Conseil de sécurité de l'ONU, en vue d'appliquer l'exécution du plan des Nations Unies dans les meilleurs délais possibles. Dans sa résolution 1679(2006) du 16 mai 2006, le Conseil de sécurité a entériné le communiqué du CPS qui prie les parties engagées dans l'APD à œuvrer en étroite collaboration avec l'Union africaine, les Nations Unies, les Organisations internationales et régionales, les Etats membres, en vue d'accélérer la transition vers opération des Nations Unies et à cet effet, demande le déploiement d'une mission technique d'évaluation conjointe entre l'Union africaine et les Nations Unies. Le Conseil de sécurité insiste sur les consultations que doivent entreprendre en commun le Secrétariat général et l'Union africaine de manière étroite et soutenu avec le Conseil de sécurité et les parties à l'APD, y compris avec le GoNU concernant les décisions de transition vers l'opération des Nations Unies.

154. C'est dans ce contexte et suite à des discussions préparatoires qui se sont tenues à Addis-Abeba les 7 et 8 juin 2006 qu'une mission technique d'évaluation conjointe ONU/UA conduite par le Sous-Secrétaire des Nations Unies en charge des opérations de maintien de la paix, Jean-Marie Gueheno, et le Commissaire de l'Union africaine en charge de la Paix et de la Sécurité, Saïd Djinnit s'est rendue au Soudan le 9 juin, dans le double but d'évaluer les besoins en vue de renforcer l'AMIS et de lui permettre d'exercer les tâches complémentaires qui lui sont assignées par l'APD et d'examiner les conditions requises d'une possible transition de l'AMIS à une opération des NU. La mission a déjà achevé la première étape de sa visite au Soudan qui a concerné une large série de consultations menées avec des ministres du Gouvernement, d'autres hauts fonctionnaires et acteurs. Au moment même de la finalisation de ce rapport, la mission se trouvait au Darfour avec un grand nombre d'acteurs. Au terme de cette visite, la mission regagnera le Soudan pour de nouvelles consultations avec les autorités soudanaises concernant le renforcement de l'AMIS et la préparation pour une possible transition de l'AMIS à une opération des Nations Unies. Les consultations porteront aussi sur d'autres domaines où les Nations Unies et l'Union africaine seraient en mesure d'apporter un soutien direct à la mise en œuvre de l'APD.

155. Il est à noter qu'une Mission du Conseil de sécurité a visité, au cours du mois de juin, le Soudan et le siège de l'Union africaine pour discuter de la situation qui prévaut au Darfour et de la transition vers une opération des Nations Unies.

156. En conclusion, un homage doit etre rendu au Président Olusegun Obasanjo de la République fédérale du Nigeria et au Président Denis Sassou-Nguesso de la République du Congo, Président en exercice de l'UA, pour leurs efforts très précieux qui ont conduit aux conclusions fructueuses lors des pourpLRAers de Paix d'Abuja. Le Dr Salim Ahmed Salim, l'Envoyé spécial et Médiateur en Chef, son équipe de médiation conduite par l'Ambassadeur Sam Ibok assisté par le Général Christophe Garba qui ont facilité les discussions au sein des Commissions mises sur pied afin d'étudier les questions spécifiques, sont également à féliciter pour les résultats remarquables obtenus tout au long des négociations. La Commission voudrait adresser également ses remerciements à la Co-Médiation tchadienne aux facilitateurs et aux observateurs (Nigeria, Libye, Erythrée et l'Egypte), les partenaires internationaux (Canada, France, Pays-Bas, Norvège, Grande

Bretagne, Etats-Unis d'Amérique, Union européenne, Ligue des Etats arabes, Nations Unies) pour l'assistance qu'ils ont apportée à la médiation de l'UA et aux parties.

(ii) Mise en oeuvre du CPA

157. Le processus de mise en oeuvre de l'Accord de paix global (CPA) signé le 10 janvier 2005 par le Gouvernement du Soudan (GoSS) et le Mouvement de Libération populaire du Soudan/Armée (SPLM/A) a connu des progrès qui sont à saluer depuis le dernier rapport du Conseil exécutif.

158. La Commission a rappelé que le processus de mise en oeuvre du CPA a été tout d'abord ralenti pour un certain nombre de raisons, en premier plan, le décès du précédent Premier Vice-Président du Soudan, Président du SPLM/A, le Dr John Garang de Mabior, survenu le 30 août 2005. Les deux parties, quoi qu'il en soit, ont fait preuve de résistance face aux obstacles répétés à surmonter et ont par conséquent poursuivi leur travail commun afin de créer les institutions prévues par le CPA. D'importantes commissions ont été consitutées et se sont déjà réunies. Il s'agit entre autres de la Commission Politique du cessez-le-feu (CPC), la Commission nationale de Révision de la Constitution (NCRC), Commission de contrôle et de Suivi (AEC), le Comité *ad hoc* sur les frontières Nord/Sud, le Conseil de Défense commune (JDB), la Commission nationale du Pétrole (NPC), le Conseil national pour le Désarmement (CPC), le Conseil national pour la Démobilisation et la Réintégration (NCDDRC), la Commission nationale du Service judiciaire coordination de la (NJSC), et la Commission de contrôle et d'allocation financière fiscale (FFAMC).

159. L'une des principales creations du CPA est l'AEC présidée par l'Ambassadeur Tom Vraalsen de Norvège. L'UA est représentée dans cet organe par le Représentant spécial au Soudan, Baba Gana Kingibe en qualité d'observateur. Le Président de l'AEC a jusqu'à présent tenu plusieurs reunions fructueuses réunions avec des représentants officiels soudanais, y compris le Président Omar Hassen Al Bashir, le Premier Vice-Président Salva Kiir et le Deuxième Vice-Président Ali Osman Taha. La Commission a également effecuté un voyage à Juba, au Nord du Soudan.

160. Comme le Conseil le sait, la CPC a pour la mission de surveiller la mise en place du cessez-le-feu ainsi que les mesures de sécurité. La CPC a été informé de ces dispositions et s'est réunit pour la première fois le 23 février 2006. Il a été décidé, au cours de cette réunion, qu'à l'avenir, la Commission se réunira mensuellement. Au cours de sa réunion tenue en avril, la CPC a décidé d'accélérer la formation des Unités Intégrées conjointes (JIUs) et du Comité de collaboration avec les autres Groupes Armés (OAG-CC). Le OAG-CC est formé de deux parties, soutenu par les Nations Unies, afin de faire participer aux négociations les autres groupes armés (OAG) du Soudan. Cependant le 29 décembre 2005, le Président Al Bashir a promulgué un decret portant création d'un CDC, qui aura pour mission d'assurer la coordination entre les Forces Armées soudanaises (FAS) et le SPLM et de commander les JIU suite à l'adoption par l'Assemblée nationale le 19 décembre 2005 de la loi relative aux UIC.

161. Cependant, il reste d'autres Commissions clés à instituer à la fois par le Gouvernement d'Unité Nationale (GoNU) et par le Gouvernement du Sud du Soudan (GoSS). S'agissant du GoNU, sont concernées, la Commission des droits de l'homme, la Commission nationale du Service Nationale, la Commission des biens fonciers (CBF), la Commission nationale électorale (CNE), la Commission pour la protection des Droits des

non-musulmans vivant dans la Capitale nationale. Quant au GoSS, il a, entre autres, déjà institué la Commission des Droits de l'homme, la Commission anti-corruption et la Commission d'Aide au redressement.

162. L'Assemblée nationale legislative provisoire s'est réunie à nouveau le 2 avril 2006, à Khartoum, alors que l'Assemblée transitoire du Nord du Soudan s'est réunie à son tour à Juba le 10 avril 2006. Ces deux institutions ont discuté, entre autres, le budget du Soudan pour l'exercice financier 2006/2007 et le budget fédéral, ainsi que le budget du Nord du Soudan.

163. L'un des principaux principes du CPA est le fait d'admettre la nécessité de reconnaître les arrangements convenus au sein du CPA en adoptant des lois électorales hônnetes et en tenant des élections libres et équitables à tous les niveaux du Gouvernement. Ces élections se tiendront à mi-parcours de la mise en œuvre du CPA. De concert avec les organisations de la société civile et les experts, les parties soudanaises sont sur le point de finaliser la loi relative à l'inscription des Parties politiques. La loi électorale est également en cours de préparation. En outre, le Conseil de recencement de la population a été créé le 7 janvier 2006 par Decret présidentiel.

164. Il y a lieu de rappeler que dès la signature du CPA. Les consultations ont débuté sur la nouvelle monnaie soudanaise. Il a été mise en circulation de la nouvelle monnaie sera imposée sous l'appelation « THE POUND ». La mise en circulation nouvelle monnaie est prévue pour au cours de l'année 2006. Le Sud aura la priorité dans ce processus de remplacement de la monnaie.

165. Le SPLM a tenu sa première session inaugurale de son Bureau politique provisoire (BPP) à Rumbek (Sud du Soudan) du 2 au 5 avril 2006. Des questions importantes ont été débattues par le Bureau, y compris la transformation du SPLM en organisation politique tout en l'équipant afin de faire face aux transitions multiples qui l'attendent. Le BPP réaffirme à ce titre, « la vocation nationale du SPLM ainsi que ses engagements à poursuivre la lutte en utilisant des moyens politiques démocratiques afin de réaliser son objectif de créer un « Soudan nouveau ». Le SPLM décide que le GoNU doit accorder toute son attention de façon pressante et immédiate en vue d'un règlement pacifique des conflits au Darfour et à l'Est du Soudan pour que la paix soit globale et de grande portée.

166. Le Partie du Congrès National (NCP) et le SPLM, les deux principales parties dans la mise en œuvre du CPA, ont pour la première fois tenue, en qualité de partenaire, une Conférence à Khartoum du 27 au 29 mai 2006. Les plus haut responsables des parties ont assisté à cette Conférence, le Président Oumar Hassan Al Bashir a conduit la délégation du NCP, alors que le Premier Vice-Président a dirigé celle du MPLS. La Conférence avait pour objectif de débattre des progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'AGP pour trouver les moyens de faire avancer le processus, y compris trouver une solution à l'impasse dont fait état le rapport de la Commission des Frontières Abyei (ABC). Les parties se sont convenues d'étudier d'autres possibilités pour mettre un terme à cette question, y compris de rappeler les membres l'ABC afin qu'ils puissent donner des explications complémentaires sur la manière dont ils sont arrivés à leurs conclusions. Le Conseil rappel que le rapport de l'ABC est encouragé par le SPLM alors qu'il a été rejeté par le NCP, parce que ce dernier affirme que l'ABC a outrepassé sa mission. Cela dit, les deux parties se sont engagées à continuer à œuvrer ensemble afin d'assurer le succès du CPA et de préserver l'unité du Soudan.

167. Le résultat le plus concluant du dialogue Sud-Sud a finalement repris le 8 janvier 2006, lorsque le Premier Vice-Président Salva Kiir et le leader des Forces de Défenses du Sud du Soudan (SSDF) le Major Général Paulino Matip, ont signé la Déclaration de Juba relative à l'Unité et l'intégration du APLS et des forces du FDSS. D'autres membres des SSDF conduite par Gordan Koang, ont cependant refusé de se joindre à l'APLS, invoquant, entre autre, le malaise provoqué par le maintien du nom APLS pour l'armée du Sud du Liban.

168. Concernant la situation sécuritaire, des escarmouches ont éclaté aux environs et à l'intérieur de certaines régions telles que Lakes State, Warrap State et le sort de Bahr et Ghazal où des informations ont fait état de différends entre les communautés locales concernant des questions de ressources naturelles, de bétail, d'eau, de pâturage et de terres agricoles. De tels phénomènes n'ont pas seulement un impact négatif sur la Déclaration de Juba, mais sur l'ensemble de la réussite du CPA. D'autre part, depuis la signature du CPA, l'Armée de Résistance du seigneur (LRA) constitue une menace contre le peuple du Sud Soudan, sans parler des Ougandais du Nord. Une série d'attaques a été signalée. Le Gouvernement de l'Ouganda et le GoSS ont fait des efforts pour faire face à la situation et continuent de le faire. Tous les efforts doivent être maintenus afin de résoudre, dès que possible, la question de la LRA.

169. Au cours de la période considérée de la Mission des Nations unies au Soudan (UNMIS) a continué à soutenir les parties soudanaises en vue de la mise en oeuvre du CPA. D'autre part, la première réunion du Consortium du Soudan, sponsorisé par la Banque mondiale, les Nations unies et le FMI s'est tenue à Paris du 9 au 10 mars 2006. C'était une réunion de suivi de la Conférence des donateurs d'Oslo qui s'est tenue l'année dernière au lendemain de la signature du CPA. La réunion, à laquelle la Commission a participé, reconnaît que bien que le GoNU et le GoSS fonctionnaient dans des conditions extrêmes, la nécessité de plus de transparence et de coopération entre les deux parties au CPA a été soulignée. La réunion a, en outre insisté sur la nécessité de s'employer sans relâche afin de faire bénéficier le peuple du Soudan des retombées de la paix et résoudre le conflit du Darfour.

170. En marge des travaux du Conseil exécutif, le Comité ministériel sur la reconstruction qui s'est réuni à Syrte (Libye) en juillet 2005, a pris la décision de visiter le Soudan. Le Comité souhaite obtenir des données directement sur le terrain concernant le processus de mise en œuvre du CPA. Cette visite s'est effectuée du 17 au 18 janvier 2006. Ce qui a permis au Comité de rencontrer le Ministre des Affaires étrangères du Soudan ainsi que le Groupe de Transition nationale mixte (JNTT, l'AEC et le GoSS). En marge des travaux de la présente session du Conseil exécutif, le Comité a prévu de se réunir afin d'évaluer la mise en œuvre de l'AGP, et de se prononcer sur la voie à suivre, notamment la nécessité pour les Etats membres de contribuer aux efforts de reconstruction post-conflit et à la consolidation de la paix.

171. Dans l'ensemble, des progrès sont réalisés dans la mise en œuvre du CPA. Cependant, plus d'efforts sont nécessaires afin de mener ce processus à des résultats fructueux et de rendre l'unité, à la fin de la période transitoire, plus attrayante pour le peuple du Sud du Soudan. L'UA et la Communauté internationale dans son ensemble ont dans ce contexte un rôle déterminant à jouer, en particulier en tenant les parties responsables de leurs engagements pris dans le cadre de la mise en œuvre du CPA.

e) Burundi

172. Le Conseil se souviendra que la série d'élections organisées au Burundi au cours de l'été 2005 a abouti à une nouvelle configuration politique, marquée par l'avènement au pouvoir de l'ancien mouvement rebelle CNDD-FDD et la mise en place d'institutions dans lesquelles toutes les composantes de la société burundaise sont représentées.

173. Depuis, le nouveau Gouvernement s'est engagé dans une politique de reconstruction orientée vers la réduction de la pauvreté, ainsi que vers la réconciliation nationale et la justice. Sur le plan socio-économique, le Gouvernement a fait de l'éducation le socle de la reconstruction en supprimant, d'emblée, les frais de scolarité obligatoires dans l'enseignement primaire dès la rentrée 2005-2006. Une autre mesure porte sur la gratuité des soins médicaux pour certaines catégories de la population dans les hôpitaux publics. Il faut ajouter à cela la réduction du prix des produits de base et de consommation courante et l'augmentation des salaires des fonctionnaires de 15%.

174. Sur le plan politique, nombres d'initiatives ont été prises qui témoignent de la détermination du Gouvernement à poursuivre ses efforts. Il s'agit de la libération provisoire de 3 299 prisonniers politiques entre les mois de janvier et de mars 2006 et de l'enclenchement du processus de mise en place d'une Commission vérité et réconciliation ainsi que d'un tribunal spécial, qui connaîtront des crimes qui ont ensanglanté le pays 40 ans durant.

175. Afin de mener à bien sa politique de reconstruction, le Gouvernement a fait appel aux donateurs et bailleurs de fonds, le 28 février 2006, date à laquelle il a présenté son « programme d'urgence 2006 » d'un coût estimé à 168 millions de dollars. En fait, ce programme couvre la première année du cadre stratégique triennal de lutte contre la pauvreté qui fera l'objet d'une Table ronde prévue pour le mois de septembre 2006. Les Burundais ont également été sollicités pour contribuer, sur une période de quatre mois, à un fonds de solidarité nationale créé pour faire notamment face à la famine, qui affecte en particulier cinq provinces déclarées zones sinistrées.

176. Par ailleurs, l'on se rappellera que l'attitude du Palipehutu-FNL, qui s'était tenu en dehors du processus de paix, a constitué un sujet de préoccupation tant pour les autorités burundaises que pour les pays de la région et les partenaires du Burundi. A cet égard, il importe de souligner que, dès leur avènement à la tête de l'Etat, les nouvelles autorités burundaises ont tendu la main à ce mouvement armé, qui a d'abord répondu par un refus.

177. Le Conseil de sécurité des Nations unies, par sa résolution 1653 (2006) du 27 janvier 2006, a exigé de tous les groupes armés sévissant dans l'est du Congo, dont le Palipehutu-FNL, qu'ils déposent les armes et procèdent volontairement, et sans délai ni conditions, à leur désarmement et à leur rapatriement et réinstallation. Parallèlement à ces pressions, les pays de la région, à travers principalement la République unie de Tanzanie, ont entrepris des efforts de persuasion à la suite desquels Agathon Rwasa, chef du mouvement, a annoncé son intention de négocier avec le Gouvernement sans condition aucune. C'est dans ce contexte que l'Afrique du Sud, sollicitée par l'Initiative régionale pour la paix au Burundi, a récemment désigné ChLRAes Nqakula, Ministre de la Sûreté et de la Sécurité, comme Médiateur chargé de faciliter les discussions entre les deux parties.

178. Ainsi, conformément à l'annonce qui avait été faite à la suite de la tournée du Ministre ChLRAes Nqakula dans la région, les négociations entre le Gouvernement du Burundi et le Palipehutu-FNL ont officiellement démarré le 29 mai 2006, à Dar-es-Salaam, et cela après que le Médiateur, assisté par le Représentant spécial de l'UA au Burundi et le Représentant spécial du Secrétaire général des Nations unies, ainsi que par le Comité technique régional composé d'experts de l'Ouganda, de la Tanzanie et de l'Afrique du Sud, a réussi à aplanir les dernières difficultés nées de la demande faite par le Palipehutu/FNL en vue du report des négociations. A cet égard, il fut convenu :

- ***de lancer formellement le processus de négociation le 29 mai, puis de mettre en place deux Commissions techniques qui traiteront l'une des questions d'ordre politique et l'autre des questions militaires ;***

- ***de laisser les Commissions techniques déblayer le terrain dans un cadre informel, avec l'assistance du Comité technique régional composé de l'Ouganda, de l'Afrique du Sud, de la Tanzanie, de l'Union africaine et de l'ONU ;***

- ***de commencer les négociations dans un cadre formel le lundi 5 juin 2006 ; et***

- ***de tenir une séance plénière le samedi 10 juin 2006.***

179. A la fin de ces travaux, un sommet régional sera convoqué pour la signature d'un accord entre le Gouvernement et le Palipehutu-FNL.

180. Lors de sa 52ème réunion tenue le 29 mai 2006, le CPS a été informé de l'évolution de la situation au Burundi et des efforts déployés en vue de consolider la paix dans ce pays. La réunion s'est alors félicité du lancement de pourpLRAers de paix entre le Gouvernement du Burundi et le Palipehutu-FNL. Le CPS a exprimé son soutien à ces pourpLRAers, et formé le vœu qu'ils aboutissent dans les meilleurs délais à un accord qui consolidera les processus de paix et de réconciliation au Burundi. Le CPS a décidé d'examiner la situation au Burundi sur la base d'un rapport qui sera soumis par la Commission. Dans l'intervalle, il convient d'en appeler, encore une fois, à la communauté internationale, y compris les Etats membres en mesure de le faire, pour qu'elle fournisse l'assistance nécessaire pour la reconstruction du Burundi et la consolidation de la paix et de la réconciliation dans ce pays.

f) République démocratique du Congo (RDC)

181. La période sous examen a été dominée par les préparatifs du processus électoral appelé à couronner la transition en cours dans ce pays, depuis le 30 juin 2003. Ainsi, à la suite de la promulgation de la Constitution de la troisième République, le 18 janvier 2006, la loi électorale a été adoptée par les deux Chambres du PLRAement, le 18 février 2006, et promulguée le 9 mars 2006. La Commission électorale indépendante (CEI) a publié, le même jour, le calendrier provisoire des élections, lequel prévoyait le dépôt des listes des candidatures aux élections législatives et présidentielles entre le 10 et le 23 mars 2006, cependant que le premier tour de la présidentielle et les législatives devaient avoir lieu le 18 juin 2006.

182. Par la suite, et à la requête de plusieurs partis politiques, la date limite de dépôt des candidatures a été repoussée au 2 avril 2006. A cette échéance, 73 candidatures avaient été enregistrées par la CEI pour les présidentielles (candidatures parrainées par des partis politiques et candidatures indépendantes) et plus de 10 000 pour les élections législatives, et ce pour 500 sièges à pourvoir. Tous les partis politiques « significatifs », à l'exception de l'Union pour la démocratie et le progrès social (UDPS), ont déposé des dossiers de candidature. La Cour suprême a retenu 33 candidats à l'élection présidentielle et 9 632 candidats aux législatives. L'enregistrement des candidatures aux provinciales pour les 632 sièges à pourvoir a été clôturé le 31 mai dernier.

183. Le 30 avril 2006, la CEI a publié le calendrier définitif des élections, fixant au 30 juillet le premier tour des présidentielles, ainsi que les législatives à un tour. La campagne électorale débutera le 29 juin et se terminera le 28 juillet. L'Afrique du Sud s'est engagée à fournir les bulletins de vote. La date du scrutin pour le second tour de la présidentielle et pour les élections provinciales sera publiée ultérieurement.

184. Les progrès réalisés dans le processus électoral ont été rendus possibles par la détermination du peuple congolais à se doter d'institutions démocratiques, la volonté des animateurs de la transition à accomplir la mission que leur a confiée l'Accord global et inclusif issu du Dialogue inter-congolais, ainsi que par le soutien des Nations unies et de la communauté internationale dans son ensemble. Une détermination égale est requise pour relever les nombreux défis qui se posent encore avant le couronnement de l'entreprise.

185. Sur le plan sécuritaire, le cessez-le-feu globalement respecté par les principaux anciens belligérants reste toujours fragile, notamment dans certaines provinces. Au Nord Katanga, des milices armées (Mai-Mai) se sont longtemps livrées à des exactions et à des pillages contre les populations civiles, à de graves violations des droits de l'homme, ainsi qu'à l'exploitation illégale des ressources naturelles. En dépit des opérations conjointes régulièrement menées contre les milices par les Forces armées de la RDC (FARDC) et la Mission de l'Organisation des Nations unies au Congo (MONUC), la sécurité n'est toujours pas complètement rétablie en Ituri. Dans les Kivus, les représailles fréquemment menées par les groupes armés étrangers contre les populations civiles en réaction aux opérations conjointes FARDC/MONUC et les dissidences de soldats, notamment au sein de la 83ème brigade de la 8ème région militaire, constituent une menace pour la paix et la sécurité dans cette partie sensible du pays. Enfin, il convient de noter la présence continue des groupes armés rwandais, burundais et ougandais à l'Est de la RDC.

186. Il convient, à cet égard, de souligner que, lors de sa 50ème réunion tenue le 28 avril 2006, le CPS a été informé du déroulement et des résultats de la Mission de reconnaissance militaire qui s'est rendue en RDC, au Rwanda, en Ouganda et au Burundi, du 12 novembre au 3 décembre 2005, dans le cadre du suivi de la décision sur le désarmement forcé et la neutralisation des ex-FAR/Interahamwé et autres groupes armés à l'Est de la RDC, adoptée lors de sa 23ème réunion tenue à Libreville, le 10 janvier 2005. Les membres du Conseil ont procédé à un échange de vues sur les résultats de la Mission de reconnaissance et sont convenus de poursuivre les consultations sur les recommandations de la Mission et de se réunir ultérieurement au niveau approprié pour finaliser leurs discussions.

187. C'est dans ce contexte que les élections générales vont se dérouler en RDC. Pour relever ces défis et gagner le pari, le Gouvernement congolais et la communauté

internationale ont exprimé leur détermination à accélérer le processus de la formation des 18 brigades des FARDC, ainsi que de la police nationale, pour les rendre opérationnelles avant les élections. C'est également dans le souci d'assurer le bon déroulement des élections, aussi bien en amont qu'en aval, que la MONUC a mis toute sa logistique à la disposition de la CEI, en vue de tenir les délais. Afin d'assurer la sécurisation des élections avant, pendant et après les scrutins, l'Organisation des Nations unies a demandé et obtenu l'accord de l'Union européenne pour le déploiement d'une force européenne en RDC. Le déploiement de cette force, dénommée Eufor-RDC, a été autorisé par la résolution 1671(2006) du 25 avril 2006 du Conseil de sécurité des Nations unies.

188. Dans le cadre du soutien à la dynamique en cours dans le pays, le Président de la Commission a effectué une visite de travail à Kinshasa, du 17 au 19 avril 2006. A cette occasion, il s'est entretenu avec les principaux acteurs congolais du processus de paix, ainsi qu'avec les représentants à Kinshasa de la communauté internationale regroupés au sein du Comité international d'accompagnement de la transition (CIAT). A tous ses interlocuteurs, il a exprimé le soutien politique de l'Union africaine au processus électoral et la nécessité pour les parties congolaises de continuer à travailler étroitement ensemble pour mener le processus actuel à son terme.

189. C'est également dans le même cadre que le CPS a examiné la situation en RDC, lors de sa 54ème réunion tenue le 2 juin 2006. A cette occasion, le CPS, a, entre autres, demandé à la Commission d'accélérer les préparatifs en cours en vue du déploiement à temps d'une importante mission civile d'observation électorale de l'UA. Le CPS a, en outre, autorisé le déploiement, si besoin est, d'une mission d'observateurs militaires sous l'autorité de l'UA et en coordination avec la Commission, en vue de contribuer à la création d'un environnement favorable au déroulement des élections. Il convient, en outre, de noter que la Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale (CEEAC) et la SADC ont offert de soutenir le processus.

g) Conférence internationale sur la région des Grands Lacs

190. Au cours de la période sous examen, le Secrétariat conjoint NU/UA chargé de la facilitation du processus de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, en concertation avec les Coordinateurs nationaux (CN), a mené une série d'activités, en vue de maintenir la dynamique du processus préparatoire du deuxième Sommet, qui aura lieu en novembre 2006, à Nairobi. Ainsi, plusieurs réunions ont été organisées pour finaliser les projets et les protocoles prioritaires sous chacun des quatre thèmes de la Conférence, à savoir la paix et la sécurité, la démocratie et la bonne gouvernance, le développement économique et l'intégration régionale, et les questions sociales et humanitaires, et mobiliser les différents acteurs concernés autour des objectifs de la Conférence.

191. La troisième réunion du Comité régional interministériel (CRI) tenue à Bangui, en République centrafricaine (RCA), du 20 au 22 février 2006, a permis de finaliser et d'adopter le projet du Pacte de sécurité, de stabilité et de développement, les projets et les protocoles prioritaires sur les quatre thèmes de la Conférence, et le projet de note sur le Mécanisme institutionnel de suivi de la Conférence. Quant aux autres réunions, elles ont permis au Secrétariat conjoint de sensibiliser les Communautés économiques régionales (CER), ainsi que les représentants du secteur privé, des organisations de la société civile, des jeunes et des femmes sur le Pacte et ses composantes, et de discuter avec eux des modalités de leur implication dans la mise en œuvre de cet instrument.

192. Le CRI a adopté quatre programmes d'action comprenant dix projets de protocoles et trente-trois projets, dont sept projets et un protocole sous le thème « paix et sécurité », quatre projets et cinq protocoles sous le thème « démocratie et bonne gouvernance », un protocole et quinze projets sous le thème « développement économique et intégration régionale », et, enfin, trois protocoles et sept projets sous le thème « affaires sociales et questions humanitaires ». Le CRI a décidé que le Mécanisme régional de suivi de la Conférence (MRS) s'appellerait « Mécanisme régional de suivi », et que le « Secrétariat de la Conférence » serait dirigé par un Secrétaire exécutif. Le CRI a également décidé que le Fonds spécial de reconstruction et de développement (FSRD) serait domicilié à la Banque africaine de Développement (BAD). Les autres organes de ce MRS sont : le Sommet des chefs d'Etat et de Gouvernement, qui se tiendra tous les deux ans et dont la présidence sera tournante, le Comité interministériel qui se réunira deux fois par an, le Secrétariat de la Conférence, et le Mécanisme de coordination national.

193. Dans le cadre des réunions de mobilisation des différents acteurs et partenaires, la Commission a abrité la réunion des Communautés économiques régionales (CER) actives dans les onze pays du champ, élargie aux 11 CN, le 11 avril 2006, puis la réunion des CN, le 12 avril 2006. La réunion des CER avait, entre autres, pour objectifs d'harmoniser leurs mécanismes régionaux pertinents avec ceux plus larges de la Conférence, de forger une compréhension commune du contenu du Pacte, de convenir du rôle des CER dans sa mise en œuvre, et de réfléchir sur les stratégies et les mécanismes de coopération entre les CER et le Secrétariat de la Conférence, ainsi que sur les stratégies de mobilisation des ressources nécessaires à la mise en œuvre du Pacte. Il convient de rappeler que le Pacte de sécurité, de stabilité et de développement, qui sera adopté à Nairobi, sera constitué de la Déclaration de Dar-es-Salaam, des programmes d'action qui comprennent les projets et les protocoles, et du Mécanisme régional de suivi adoptés par le CRI lors de sa réunion tenue à Bangui, en février 2006.

194. Lors de la réunion qu'ils ont tenue à Nairobi, le 15 mai 2006, pour finaliser les discussions sur l'attribution des responsabilités aux CERs en ce qui concerne l'exécution et le suivi des projets et sur les modalités de mise en place du Mécanisme régional de suivi, les CN ont approfondi les discussions sur la période de transition et sur l'éventualité de mise en place du Secrétariat de la Conférence avant le Sommet. Il s'agirait, ce faisant, de tenir compte de l'appel lancé, le 29 mars 2006, par le Conseil de sécurité au Représentant spécial du Secrétaire général des Nations unies pour qu'il aide à mettre en place le Secrétariat de la Conférence avant le Sommet. Ils ont également discuté de la nomination du Secrétaire exécutif du Secrétariat et du pays qui abritera le Secrétariat.

195. Sur la question relative à la mise en place du Secrétariat de la Conférence, les CN ont fait remarquer que l'établissement du Secrétariat avant le Sommet de Nairobi ou avant une décision officielle préalable des chefs d'Etat susciterait des problèmes juridiques et politiques. A cet égard, ils ont recommandé de saisir l'occasion du Sommet de l'UA prévu à Banjul pour tenir un mini-Sommet des pays de la région. Par ailleurs, il a été convenu d'ouvrir une période de transition immédiatement après le Sommet de Nairobi, période au cours de laquelle va s'opérer le transfert de responsabilités entre les Nations unies et le Secrétariat de la Conférence. La mise en place du Secrétariat régional et la suppression graduelle du Secrétariat conjoint NU/UA se feront dans le cadre d'un Protocole d'accord entre le Secrétariat conjoint et les pays du champ. Le Protocole sera élaboré par le Secrétariat conjoint NU/UA.

196. Le processus préparatoire de la Conférence s'achemine donc vers son ultime étape que constitue le Sommet de Nairobi, qui adoptera le Pacte qui liera les onze pays membres du processus individuellement et l'ensemble de la région globalement dans les domaines importants des quatre thèmes de la Conférence. Les progrès ainsi enregistrées n'auraient pas été possibles sans le soutien politique, diplomatique, technique et financier des partenaires au développement regroupés au sein du Groupe des Amis de la région. La mise en œuvre du Pacte va requérir non seulement davantage de mobilisation de la part de la communauté internationale, mais aussi et surtout un engagement ferme de la part des pays de la région. A cet égard, leur contribution au Fonds spécial de reconstruction et de développement créé par la Déclaration de Dar-es-Salaam sera crucial. Par ailleurs, la diligence à ratifier le Pacte constituera un signal fort et l'expression de la volonté des parties à réaliser la vision exprimée dans la Déclaration de Dar-es-Salaam.

197. Les présentes sessions de l'UA à Banjul offrent aux pays membres du processus une opportunité de se concerter et d'échanger leurs vues sur la façon la plus efficace de contribuer au Fonds. Ils doivent également saisir l'occasion de ces réunions pour convenir de la date exacte de la tenue du Sommet de Nairobi, ainsi que du pays qui doit abriter le Secrétariat de la Conférence.

h) République centrafricaine (RCA)

198. La situation en République centrafricaine (RCA) connaît une évolution encourageante, en dépit des difficultés d'ordre financier et sécuritaire qui continuent de se poser sur le terrain. La Commission reste attentive, et continue de s'impliquer dans les efforts visant à consolider les acquis enregistrés.

199. A la suite de la mission d'information sur la situation sécuritaire et humanitaire dans la région dépêchée par la Commission en RCA, au Tchad et au Cameroun, du 25 octobre au 8 novembre 2005, le CPS s'est réuni le 29 décembre 2005, pour examiner la situation, à la lumière du rapport préparé à cette occasion. Dans le communiqué publié à l'issue de la réunion, le CPS s'est déclaré préoccupé par la persistance de l'insécurité dans le Nord de la RCA et les déplacements de populations vers le sud du Tchad qui en résultent. A cet égard, le CPS s'est félicité de l'assistance apportée aux réfugiés centrafricains se trouvant au Tchad, des efforts déployés par les pays de la région et par la Force multinationale de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (FOMUC), ainsi que par les Nations unies, à travers le Bureau des Nations unies en RCA (BONUCA), pour faire face à l'insécurité et contribuer à créer les conditions nécessaires au redressement socio-économique de la RCA et à la consolidation de la paix et de la stabilité dans ce pays. Le Conseil a également encouragé le Président de la Commission, en collaboration avec les institutions compétentes, y compris la Banque africaine de développement (BAD) et la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique (CEA), à dépêcher une mission multidisciplinaire à Bangui, avec pour objectifs d'identifier les besoins urgents de la RCA et d'examiner le type d'assistance que les Etats membres et les partenaires de l'UA pourraient apporter au pays.

200. Dans le cadre du suivi de la décision du 29 décembre 2005, le CPS a tenu une réunion publique sur la RCA, le 30 mars 2006. Au cours de la réunion, des représentants du Gouvernement centrafricain, de la CEMAC/FOMUC et du BONUCA ont fait des communications pour sensibiliser les Etats membres et les partenaires de l'UA sur la

situation qui prévaut en RCA, tant sur les plans sécuritaire que socio-économique et politique, ainsi que sur les besoins les plus urgents du pays. Quant à la mission multidisciplinaire dont l'envoi a été recommandé par le CPS, elle s'est rendue en RCA du 3 au 15 avril 2006. Conduite par l'ancien Premier Ministre de la République du Sénégal, Mamadou Lamine Loum, elle comprenait des experts de la BAD, de la CEA et des fonctionnaires de la Commission. Le rapport de la mission sera incessamment soumis au CPS, pour la suite utile.

201. Par ailleurs, et suite à la requête du Secrétariat exécutif de la CEMAC, la Commission a soutenu auprès de l'UE le renouvellement du financement de la Force multinationale de la CEMAC, et ce à hauteur de 7,5 millions d'euro (sur une période de 12 mois, de juillet 2006 à juin 2007), dans le cadre de la Facilité pour la paix en Afrique, mise en place par l'UE à la demande de l'UA afin d'aider au financement des opérations de soutien à la paix conduites sous l'autorité de l'UA. En vue d'évaluer les résultats du précédent financement de 8 millions d'euro (opération FOMUC II, couvrant la période de juillet 2005 à juin 2006) et d'examiner les objectifs du nouveau financement, une mission conjointe UA-UE s'est rendue à Bangui, du 3 au 7 avril 2006. Il convient de préciser ici qu'entre décembre 2005 et mars 2006, la situation au nord du pays a connu une recrudescence des attaques et de nouveaux déplacements des populations vers le sud du Tchad. Mention doit ici être faite de l'attaque de la ville de Paoua par des hommes armés non identifiés et des opérations de ratissage de l'armée qui ont suivi. Ces opérations ont été diversement interprétées et ont suscité de vives controverses au sein de la classe politique.

202. Sur le plan économique et financier, les discussions entamées, depuis 2004, avec les bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux se poursuivent. Une mission conjointe FMI, Banque mondiale, BAD et Union européenne a séjourné dans le pays du 29 avril au 6 mai 2006 (après une autre visite en novembre 2005), pour évaluer les résultats enregistrés dans le cadre du programme économique et financier appuyé par le dispositif d'aide d'urgence post-conflit. Si la mission a conclu que des progrès avaient été réalisés dans la mise en œuvre des réformes économiques et financières, elle n'en a pas moins souligné la nécessité de poursuivre lesdites réformes et de réaliser des résultats plus satisfaisants, afin d'arriver à la conclusion d'un accord au titre de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC).

203. D'une manière générale, la RCA continue d'accumuler les arriérés. L'apurement de ces arriérés reste le facteur majeur autour duquel les discussions achoppent. Le FMI a indiqué qu'il ne pourrait apporter un concours financier à la RCA dans le cadre de la FRPC, si une solution aux arriérés n'est pas trouvée. La mission multidisciplinaire de l'UA a constaté que des discussions avec la Banque mondiale et la BAD visant à définir une stratégie d'apurement des arriérés étaient en cours ; cette stratégie devrait être soutenue par tous les bailleurs multilatéraux et bilatéraux. La mission a aussi pu constater, à l'analyse de la loi des finances 2006, qu'il existe un déficit de 27,1 milliards de FCFA qui a besoin d'être pris en charge sous peine de voir le pays accumuler de nouveaux arriérés.

204. Le 2 mai 2006, le Président François Bozizé a envoyé une lettre au Président de la Commission pour marquer son appréciation des efforts déployés par l'UA en vue d'appuyer son pays et solliciter, en particulier, le soutien de l'UA en vue de la conclusion d'un accord avec le FMI au titre de la FRPC. La Commission prendra toutes les mesures de suivi requises, y compris la mise en œuvre des recommandations formulées par la mission

multidisciplinaire. En attendant, la communauté internationale a le devoir d'aider la RCA à consolider la paix et la stabilité retrouvées dans le pays.

i) Tchad et Relations entre le Tchad et le Soudan

205. Au cours de la période sous examen, la situation au Tchad a connu nombre de développements préoccupants. Le Conseil se souviendra que, le 18 décembre 2005, la ville tchadienne d'Adré, près de la frontière avec le Soudan, avait été attaquée par des éléments armés. Le Gouvernement tchadien avait alors accusé le Soudan d'avoir aidé les auteurs de l'attaque et de chercher à déstabiliser le Tchad. Quelques jours plus tard, le Gouvernement du Tchad déclarait être en «état de belligérance» avec le Soudan. Le Soudan a, pour sa part, rejeté ces accusations et affirmé que le Tchad avait, à plusieurs reprises, effectué des incursions dans le territoire soudanais et violé son espace aérien.

206. Préoccupé par la tension entre les deux pays, le Président de la Commission a dépêché à N'djamena et à Khartoum, du 21 au 26 décembre 2005, une mission conduite par le Représentant spécial de l'UA au Soudan et chef de l'AMIS, Baba Gana Kingibe. La mission avait pour objectifs de recueillir tous les éléments d'information nécessaires et d'examiner avec les deux Gouvernements les moyens de faire baisser la tension et d'assurer un retour rapide à une situation normale à leur frontière commune.

207. Le 29 décembre 2005, le CPS a été saisi de la situation. Le 4 janvier 2006, la Conférence des chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEMAC, réunie en session extraordinaire à N'djamena, a adopté une déclaration condamnant avec fermeté toute tentative de déstabilisation du Tchad et demandant au CPS d'examiner avec la plus grande attention et en urgence la situation grave qui prévaut à la frontière Tchad-Soudan.

208. C'est dans ce contexte que le dirigeant libyen, le Colonel Muammar Al-Gaddafi, a pris un certain nombre d'initiatives qui ont abouti à l'Accord de Tripoli du 8 février 2006 sur le règlement du différend entre la République du Tchad et la République du Soudan. L'Accord est complété par une Déclaration dite de Tripoli sur la situation entre la République du Tchad et la République du Soudan. Lors de sa 46ème réunion, tenue le 10 mars 2006, le CPS a entériné la Déclaration et l'Accord de Tripoli, et exhorté les Gouvernements du Tchad et du Soudan à pleinement mettre en œuvre les engagements pris. Le CPS a également demandé à la Commission de prendre toutes les mesures nécessaires et d'apporter toute l'assistance possible en vue de contribuer à la mise en œuvre de la Déclaration et de l'Accord de Tripoli. Par la suite, la Commission a soumis des propositions au CPS sur les modalités de l'appui que l'UA pourrait apporter sur le terrain afin de faciliter la mise en œuvre de l'Accord de Tripoli. Dans sa décision du 21 mars 2006, le CPS a demandé à la Commission de continuer d'explorer toutes les options possibles pour appuyer la mise en œuvre de l'Accord de Tripoli, y compris un soutien de l'AMIS, en prenant en compte les capacités actuelles de la Mission, particulièrement sur les plans logistique et financier, les aspects juridiques de la question, ainsi que les vues des pays contributeurs de troupes, et de lui faire rapport, dans les meilleurs délais, pour lui permettre de prendre une décision sur la question. Au moment de la finalisation du présent rapport, la Commission s'apprêtait à soumettre le rapport demandé au CPS.

209. Entretemps, dans la nuit du 14 au 15 mars 2006, une tentative de coup d'Etat a eu lieu à N'djamena. Le Président de la Commission a condamné ce coup, réitérant à cette occasion le rejet par l'UA de toute tentative de prise de pouvoir par la force. Il a également

lancé un appel pressant aux acteurs politiques tchadiens, afin qu'ils usent du dialogue pour régler leurs différends. Le 13 avril 2006, une colonne d'hommes armés du Front uni pour le changement (FUC), coalition de plusieurs mouvements politico-militaires, équipée de véhicules et d'armes lourdes, a attaqué la capitale N'djamena et la ville d'Adré. Le Gouvernement tchadien a, de nouveau, accusé le Soudan d'avoir préparé ces attaques, et a décidé de rompre les relations diplomatiques et économiques et de fermer ses frontières avec ce pays. Le Gouvernement tchadien a également décidé de retirer les facilitateurs tchadiens aux négociations inter-soudanaises sur le Darfour, qui avaient alors lieu à Abuja, au Nigeria.

210. Le CPS s'est réuni le même jour, et a condamné cette attaque comme constituant une tentative inacceptable de renverser le Gouvernement en place par des moyens anticonstitutionnels, ainsi que les incursions d'éléments armés dans les camps de réfugiés soudanais au Tchad. Le CPS a souligné la nécessité pour le Gouvernement tchadien d'engager d'urgence un dialogue avec l'ensemble des forces politiques du pays, en vue de trouver une solution consensuelle aux difficultés auxquelles le Tchad est confronté et de consolider le processus démocratique dans le pays, encourageant à cet égard le Président de la Commission à tout faire pour faciliter un tel dialogue.

211. Par la suite, une mission de la Commission s'est rendue à N'djamena, du 21 au 27 avril 2006, en vue de recueillir les informations nécessaires pour le suivi adéquat de la décision du CPS. A cette occasion, les autorités tchadiennes ont réitéré leurs accusations quant à l'implication du Soudan dans les attaques du 13 avril 2006. Elles ont présenté des armes, des munitions, des véhicules et divers documents saisis lors des attaques comme la preuve de l'appui du Gouvernement soudanais aux rebelles tchadiens.

212. La visite de la mission a eu lieu dans un contexte marqué par la tenue de l'élection présidentielle, dont la date avait été fixée au 3 mai 2006. De fait, cette question est constamment revenue dans les discussions que la mission a eues sur place. Le Gouvernement, le Mouvement patriotique du salut (MPS, parti au pouvoir) et une partie des organisations et associations de la société civile ont appelé à la tenue des élections à la date prévue, pour permettre la continuité des institutions de l'Etat et éviter un vide juridique qui serait préjudiciable à la paix et à la stabilité, estimant que le dialogue avec les forces politiques ne pourrait se tenir qu'après le scrutin. Pour leur part, l'opposition et une partie des organisations de la société civile ont demandé l'arrêt du processus électoral, l'ouverture du dialogue avec l'ensemble des forces politiques du pays, y compris les mouvements politico-militaires, afin de réunir des conditions plus favorables à la tenue d'élections dont les résultats seraient acceptés par tous. L'élection présidentielle a eu lieu le 3 mai 2006. Le 14 mai 2006, la Commission électorale a publié les résultats provisoires, indiquant que le Président Idriss Déby avait remporté le scrutin. Cette victoire a été par la suite confirmée par la Cour constitutionnelle tchadienne.

213. La mission de l'UA qui s'est rendue au Tchad a visité le Soudan du 2 au 7 juin 2006, aux fins de recueillir la position de ce pays sur les accusations portées par le Tchad. Au cours des entretiens avec la mission, les autorités soudanaises ont démenti les accusations tchadiennes et affirmé que le Tchad abritait et armait des éléments rebelles hostiles à l'Accord de paix sur le Darfour et cherchait à saper la paix dans cette région.

214. Le rapport de la mission, qui couvrira aussi bien les discussions au Tchad et au Soudan que les autres activités entreprises sur le terrain, sera par la suite soumise au CPS,

pour examen et la suite utile à donner. Pour sa part, la Commission voudrait, encore une fois, lancer un appel aux deux pays pour qu'ils s'abstiennent de tout acte susceptible d'aggraver la situation et œuvrent à la normalisation rapide de leurs relations sur la base de l'Accord de Tripoli. La Commission voudrait également souligner l'urgence que revêt le dialogue politique entre les parties tchadiennes, ainsi que sa disponibilité à aider à cette fin.

j) Côte d'Ivoire

215. La période qui a suivi la session du Conseil exécutif de Khartoum a été marquée par une évolution globalement encourageante de la situation, en dépit des retards considérables accusés dans l'exécution de la feuille de route soumise au Premier Ministre par le Groupe de travail international (GTI), le 14 janvier, et adoptée par le Gouvernement ivoirien lors du séminaire tenu à Yamoussoukro, en février 2006.

216. Le Conseil se souviendra que, dans le cadre de la mise en œuvre de la décision de la 40ème réunion du CPS, tenue le 6 octobre 2005, et de la résolution 1633 (2005), adoptée par le Conseil de sécurité le 21 octobre 2005, ChLRAes Konan Banny, ancien Gouverneur de la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), a été nommé au poste de Premier Ministre le 4 décembre 2005. Au terme d'une tournée qui l'a conduite au Niger, au Nigeria, en Afrique du Sud et au Congo, pour des discussions avec les dirigeants de ces pays, et à l'issue de consultations approfondies avec les parties ivoiriennes, le Premier Ministre a formé son Gouvernement le 28 décembre 2005.

217. Dès sa prise de fonction, le Premier Ministre a affirmé sa volonté et sa disponibilité à travailler en étroite collaboration avec le chef de l'Etat, et a souligné la nécessité d'avoir une trêve sociale pour créer un environnement favorable à l'organisation des élections. C'est dans cet esprit qu'un séminaire du Gouvernement sur la feuille de route de sortie de crise a été organisé à son initiative à Yamoussoukro, du 9 au 11 février 2006. Ce séminaire a permis au Gouvernement de s'approprier la feuille de route et d'initier un certain nombre de mesures visant à renforcer le processus de paix.

218. Par la suite, le Premier Ministre a initié la rencontre, à Yamoussoukro, le 28 février 2005, des principaux responsables politiques de Côte d'Ivoire, à savoir le Président Laurent Gbagbo, Henri Konan Bédie du PDCI-RDA, Alassane Dramane Ouattara du RDR et Guillaume Soro des Forces nouvelles. Cette rencontre a permis d'obtenir des résultats encourageants, notamment l'engagement pour l'application intégrale des accords, y compris la tenue des élections dans les délais prévus ; l'invitation au chef de l'Etat et au Premier Ministre à se concerter pour éviter des conflits éventuels d'interprétation de la Constitution et de la résolution 1633 ; la décision d'une reprise immédiate du dialogue entre les états-majors des Forces de défense et de sécurité de Côte d'Ivoire (FDSCI) et des Forces armées des Forces nouvelles (FAFN), en rapport avec le démantèlement des milices et le programme de désarmement, démobilisation et réintégration (DDR) ; l'aval pour la conduite simultanée des opérations d'identification et de recensement électoral ; le soutien aux mesures prises par le Gouvernement pour l'accès équitable de tous à la RTI ; le constat de la nécessité de se retrouver fréquemment pour échanger sur le processus de paix et assurer un climat politique apaisé ; et l'acceptation de l'arbitrage du Haut Représentant pour les élections concernant le bureau de la Commission électorale indépendante (CEI). La rencontre de Yamoussoukro a permis d'apaiser le climat politique et de faciliter le retour, à Abidjan, le 14 mars 2006, du Secrétaire général des Forces

nouvelles, Guillaume Soro, pour reprendre sa place au sein du Gouvernement, après une absence de 16 mois.

219. La session du Conseil exécutif à Khartoum s'est tenue dans un contexte marqué par les incidents survenus à Abidjan après la décision de la 3ème réunion du GTI, le 15 janvier 2006, sur la fin du mandat de l'Assemblée nationale. Le Président Olusegun Obasanjo, alors Président en exercice de l'UA, s'était rendu dans la capitale ivoirienne le 18 janvier 2006, pour aider à régler la crise. A cette occasion, il avait invité le Président de la République et le Premier Ministre à poursuivre les discussions en vue de parvenir à une solution politique.

220. Le 27 janvier 2006, le porte-parole de la Présidence de la République a lu un communiqué dans lequel le Président Gbagbo a informé la Nation que l'Assemblée nationale restait en fonction et qu'elle gardait tous ses pouvoirs. Le groupe des pLRAementaires de la mouvance pour la démocratie et la paix regroupant des partis d'opposition a décidé de boycotter les réunions de l'Assemblée nationale. Malgré la déclaration du Secrétaire général des Nations unies soulignant la nécessité d'éviter toute action unilatérale, rappelée par la quatrième réunion du GTI, tenue le 17 février, l'Assemblée nationale s'est réunie à partir du 9 février 2006, en l'absence de la majorité des députés de l'opposition. En dépit du mot d'ordre de boycott de l'opposition, l'Assemblée nationale a continué à se réunir et son Président a fait modifier le règlement intérieur, le 1er juin 2006, pour renforcer les sanctions contre les absents.

221. Par ailleurs, la question relative à l'ordonnancement des opérations de désarmement et d'identification a été au centre d'une polémique entre les partis et organisations de la mouvance présidentielle, d'une part, et l'opposition, de l'autre. Le camp présidentiel soutenait que le désarmement était une exigence primordiale, tandis que les Forces nouvelles réclamaient l'identification avant de déposer les armes. A la suite des consultations menées par le Président Denis Sassou-Nguesso, Président en exercice de l'UA, lors de sa visite en Côte d'Ivoire, du 6 au 8 avril 2006, il a été convenu que, sous l'autorité du Gouvernement et du Premier Ministre, les deux processus de désarmement et d'identification soient engagés concomitamment et sans tarder.

222. Dans l'intervalle, le Général Gaston Ouassénan Koné a été nommé Coordonnateur du Programme national de désarmement, démobilisation et réintégration (PNDDR). A ce titre, il a entrepris une tournée dans l'Ouest du pays, tournée au cours de laquelle il a pris contact avec les différentes milices présentes dans la région, afin de les sensibiliser sur leur démantèlement. En outre, le 18 mai 2006, le projet pilote des audiences foraines a démarré dans sept sites. A cela s'ajoutent les dispositions prises par les Forces de défense et de sécurité de Côte d'Ivoire (FDSCI) et les FAFN en vue de démarrer sans délai le programme DDR par le pré-regroupement des combattants.

223. Sur le plan sécuritaire, l'attaque lancée par un groupe armé contre les deux camps militaires d'Akouédo, à Abidjan, le 2 janvier 2006, bien qu'ayant échoué, a réveillé le sentiment d'insécurité dans la population et de méfiance au sein de la classe politique et de l'ensemble des parties ivoiriennes. Dans le même registre, les manifestations organisées par les Jeunes Patriotes, du 16 au 19 janvier 2006, après le communiqué du GTI ont induit une grave détérioration de la situation sécuritaire tant à Abidjan que dans certaines localités à l'intérieur du pays. A l'Ouest du pays, en particulier, le personnel des Nations unies, les organismes humanitaires et les cantonnements des forces de l'ONUCI ont été l'objet de

violentes attaques. Le départ du personnel humanitaire et l'évacuation à l'extérieur de la Côte d'Ivoire d'environ 400 fonctionnaires de l'ONU ont créé un vide qui a été gravement préjudiciable à près de 14 000 réfugiés, déplacés et membres de minorités ethniques, tributaires des activités des organismes des Nations unies et d'autres organismes humanitaires. Depuis la mi-mars, l'ONUCI s'est employée à redéployer ses forces à l'Ouest de la Côte d'Ivoire.

224. Au cours de la période considérée, la situation humanitaire est demeurée précaire et très préoccupante. L'école, la santé, l'eau et l'assainissement ont constitué des sujets de préoccupation constante. Il convient également de relever les nombreuses atteintes aux droits humains répertoriées dans les deux zones.

225. Lors de sa 52ème réunion tenue le 29 mai 2006, le CPS s'est félicité de la collaboration continue entre le chef de l'Etat et le Premier Ministre, et les a encouragés à poursuivre leurs efforts en vue de créer les conditions nécessaires à la tenue d'élections libres, ouvertes et transparentes au plus tard le 31 octobre 2006. Le Conseil, tout comme le GTI, lors de sa 7ème réunion tenue le 19 mai 2006, a exprimé sa profonde préoccupation face aux retards considérables accusés dans l'exécution de la feuille de route. Dans ce contexte, le Conseil a exigé des parties ivoiriennes qu'elles coopèrent étroitement avec le Gouvernement et l'Opération des Nations unies en Côte d'Ivoire (ONUCI), en vue d'assurer que les processus DDR et d'identification sont menés avec détermination et s'étendent à l'ensemble du territoire, immédiatement après l'achèvement du projet pilote d'audiences foraines et de pré-regroupement des combattants, et que les opérations de réhabilitation des sites pour le DDR, ainsi que le redéploiement de l'administration et la restauration de l'autorité de l'Etat, sont menés à bien.

226. Par ailleurs, le Conseil a demandé aux autorités ivoiriennes que les auteurs des appels à la haine et à la violence, ainsi que des violations des droits de l'homme soient identifiés et punis, et que l'indépendance et la neutralité de la Radio-Télévision ivoirienne (RTI) soient garanties et que la RTI puisse diffuser sur l'ensemble du territoire national. Le Conseil a également demandé au Comité des sanctions du Conseil de sécurité de prendre les mesures appropriées à l'encontre des personnes qui font ou voudraient faire obstacle à la mise en œuvre du processus de paix. Le CPS a, par ailleurs, instamment demandé au Conseil de sécurité de donner une suite rapide et positive aux propositions du Secrétaire général des Nations unies sur le renforcement des effectifs de l'ONUCI.

227. S'il est vrai que des progrès significatifs ont été accomplis depuis octobre dernier, de nombreux défis restent encore à relever pour faire aboutir le processus de paix. C'est eu égard à cette situation que le CPS, lors de sa réunion précitée, a demandé au GTI de lui soumettre une évaluation d'ensemble de la situation et de l'état d'avancement du processus de paix, et de faire des recommandations sur la manière d'accélérer la mise en œuvre de la feuille de route, en vue de permettre la tenue d'élections libres, transparentes et ouvertes, au plus tard le 31 octobre 2006. Une telle évaluation permettra au CPS de se prononcer sur la suite du processus et de décider des mesures à prendre en vue de l'aboutissement, dans les délais impartis, des efforts actuels.

k) Libéria

228. Depuis son élection, la Présidente Ellen Johnson-Sirleaf s'est engagée dans une tâche ardue de redynamisation et de démarrage du processus de développement au

Libéria. Après presque deux décennies de mauvaise gouvernance, de guerres civiles et de marasme économique, le Libéria est en train de faire un pas décisif sur la longue voie du redressement économique et du développement durable. Le nouveau gouvernement a annoncé que plus jamais le Libéria ne sera considéré comme l'épicentre des conflits en Afrique de l'Ouest, mais sera plutôt un berceau du développement et du progrès dans la sous-région et sur le continent tout entier.

229. A cette fin, la stratégie de reconstruction et de développement du gouvernement sera élaborée par le Comité de reconstruction et de développement du Libéria (LRDC), sous la direction de la Présidente comme présidente du Comité et reposera sur quatre piliers, à savoir :

- Consolidation de la paix et de la sécurité ;
- Revitalisation de l'activité économique ;
- Reconstruction de l'infrastructure et fourniture de services de base ;
- Renforcement de la gouvernance et de l'Etat de droit.

230. Il est envisagé que la LRDC et ses piliers constitueront les éléments du document sur la Stratégie de réduction de la pauvreté du gouvernement intérimaire, qui formulera sa stratégie de reconstruction et de développement à moyen terme pour le pays. Pour ce faire, une gestion saine et fiable du fisc et de l'économie s'impose. Aussi, est-il important de poursuivre la mise en oeuvre du Programme d'assistance à la gestion économique et à la gouvernance (GEMAP) vu la nécessité d'adopter une approche plus dynamique de la gouvernance économique au Libéria, par des efforts immédiats et constants. La GEMAP s'est traduite par une augmentation des recettes pour le Gouvernement, tandis que les efforts déployés par le système multilatéral, à savoir : le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale aident le pays à établir un système approprié et à renforcer les capacités en vue d'établir un budget, de l'exécuter et de faire rapport sur les progrès réalisés dans l'instauration de la transparence et de l'obligation de rendre compte.

231. Cependant, le nouveau Gouvernement est confronté à d'énormes difficultés, en particulier eu égard à la sécurité et à la stabilité. En vertu des dispositions de l'Accord de paix global d'Accra (CPA) d'août 2003, les Forces armées libériennes (AFL), la Police nationale du Libéria (LNPF) et autres forces de sécurité de l'Etat ont été toutes réformées, réorganisées, démobilisées et désarmées. Ces opérations ont été effectuées alors que l'Administration précédente devait des arriérés de salaire à ces hommes. La question est que le Gouvernement, en dépit des efforts déployés pour payer ces arriérés, n'a pas été en mesure de les payer entièrement, ce qui pose actuellement un grave problème de sécurité. Heureusement, la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) a su gérer la situation et contenir toute menace.

232. Un autre problème majeur est l'imposition des sanctions qui se poursuit. Le président du Comité des sanctions du Conseil de sécurité des Nations Unies, l'Ambassadeur Margathe Loj, a effectué, en avril 2005, une visite d'enquête de 5 jours dans le pays, pour avoir des informations de première main sur la situation pour savoir s'il est encore nécessaire de maintenir ou de lever les sanctions imposées à l'encontre du Libéria. Un consensus général s'est dégagé en faveur du maintien des sanctions étant donné qu'elles sont liées à l'embargo sur les armes. Toutefois, des préoccupations ont été exprimées quant au maintien de l'embargo sur le bois et le diamant. Vu les progrès notables enregistrés dans la redynamisation de l'industrie du bois, le Comité doit envisager

sérieusement la levée de l'embargo sur cette matière première, tandis que la levée de l'embargo sur le diamant dépendra largement du respect des dispositions du Processus de Kimberly.

233. Comme il a été indiqué plus haut, le Gouvernement du Libéria est confronté à d'énormes difficultés face à la pénurie de ressources. En conséquence, il importe que les Etats membres et les partenaires internationaux du Libéria viennent en aide à ce Gouvernement dans ces moments difficiles. Le Libéria a besoin d'urgence d'assistance et d'injection de Fonds pour lui permettre de résoudre ses problèmes de développement et d'offrir, le plus tôt possible, à ses populations un dividende de paix. Compte tenu de ce qui précède, la Commission demande au Conseil de sécurité des Nations Unies d'envisager la levée de l'embargo sur le bois et le diamant, comme un moyen de résoudre le problème de pénurie de ressources. La Commission, pour sa part, restera saisie de la situation au Libéria et apportera son assistance à ce pays dans ses efforts de reconstruction post-conflit, y compris à travers le Bureau de liaison de l'Union africaine à Monrovia et grâce aux efforts déployés par l'Envoyé spécial Ramtane Lamamra.

j) Mauritanie

234. Dans le cadre de la mise en œuvre du mandat que le CPS a donné à la Commission lors de sa 37ème réunion tenue le 8 septembre 2005 et consacrée à l'examen de la situation en République islamique de Mauritanie, l'UA a maintenu des contacts réguliers avec les autorités mauritaniennes à travers l'envoi de missions politiques et techniques. C'est ainsi que l'Ambassadeur Vijay Singh Makhan, Envoyé spécial, s'est rendu en Mauritanie à plusieurs reprises, et demeure activement impliqué dans les différentes étapes de la transition en cours dans ce pays. Au cours du mois de janvier 2006, la Commission a dépêché un expert électoral en Mauritanie pour assister la Commission électorale nationale indépendante (CENI). Récemment, en début juin, l'UA a également mis deux autres experts à la disposition de la Mauritanie pour assister les parties mauritaniennes sur le financement des partis politiques et la participation des femmes aux mandats électifs.

235. Il convient de rappeler qu'en réponse aux préoccupations de la communauté internationale en général et de celles de l'UA en particulier, les autorités mauritaniennes ont décidé d'écourter la période de transition de 24 à 19 mois (d'août 2005 à mars 2007). Les élections débuteront le 25 juin 2006, par le référendum constitutionnel, et se termineront le 11 ou 25 mars 2007, selon qu'il y aura ou non un deuxième tour, par les élections présidentielles. Il convient de souligner ici qu'à la suite de la requête des autorités mauritaniennes sollicitant l'envoi de missions d'observation de l'UA aux différentes échéances prévues dans le cadre du processus électoral, la Commission a, exceptionnellement, décidé de l'envoi d'une petite équipe d'observation pour le référendum constitutionnel qui aura lieu le 25 juin, du fait de son caractère particulier, puisqu'il marquera le coup d'envoi du processus devant permettre le retour à l'ordre constitutionnel en Mauritanie.

236. Le respect de l'échéancier tel qu'adopté par les parties mauritaniennes implique la mobilisation des moyens nécessaires au financement du processus électoral et au bon déroulement de la transition. Sur un montant de 20 463 717 dollars américains correspondant au budget global du processus électoral, 7 192 864 dollars américains étaient encore à mobiliser au début de cette année. C'est dans ce cadre que le Gouvernement mauritanien, avec l'appui de l'UA, a organisé une Table ronde de donateurs

pour le financement du processus électoral à Nouakchott, le 25 avril 2006. Les Etats membres et les partenaires de l'UA, ainsi que les partenaires bilatéraux et multilatéraux de la Mauritanie étaient invités à la Table ronde. Y ont pris part : le Sénégal, représenté par son Ministre d'Etat, Ministre des Affaires étrangères ; la Gambie, représentée par son Ministre de l'Administration du Territoire ; le Gabon, représenté par le Secrétaire général du Ministère des Affaires étrangères, qui assurait alors la présidence mensuelle tournante du CPS ; une délégation de la République arabe Saharawi démocratique, ainsi que la Libye, l'Egypte, l'Algérie et la Tunisie, représentées par leurs Ambassadeurs respectifs à Nouakchott. Au nombre des partenaires bilatéraux, les Etats-Unis d'Amérique, l'Allemagne, la France, le Japon et l'Espagne ont pris part à la réunion. Il convient également de noter la participation des Nations unies, de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), de la Ligue des Etats arabes (LEA) et de l'Union européenne (UE). La Table ronde a permis de lever 3 300 000 dollars américains. De fait, un peu plus de la moitié de l'enveloppe globale reste encore à mobiliser pour assurer le financement du processus électoral.

237. Dans ce contexte, la Commission en appelle à la solidarité des Etats membres et des partenaires de l'UA, afin qu'ils mettent tout en œuvre pour aider les autorités mauritaniennes à mener à son terme le processus électoral dans les meilleures conditions possibles. La Commission encourage, en outre, les parties mauritaniennes et les autres acteurs concernés à continuer à travailler ensemble en vue du retour rapide à l'ordre constitutionnel, de la poursuite et de l'approfondissement du dialogue et de la concertation entre tous les acteurs concernés, ainsi que de la consolidation de la démocratie et de l'Etat de droit.

m) Sahara Occidental

238. Au cours de la période considérée, l'Union africaine a continué de suivre de près la situation au Sahara Occidental et de fournir l'appui à la Mission des Nations Unies au Sahara Occidental (MINURSO), à travers le Bureau de l'Union africaine auprès de la MINURSO, ayant pour responsable le Représentant principal, l'Ambassadeur Yilma Tadesse. Le Conseil se souviendra qu'en été dernier, le Secrétaire général des Nations Unies a nommé un nouvel Envoyé personnel, en la personne de l'Ambassadeur Peter Van Walsum. A la suite de sa nomination, l'Envoyé personnel a effectué une mission exploratoire dans la région pour rencontrer le Roi Mohamed VI du Maroc et le Président Mohamed Abdelaziz de la République arabe sahraouie démocratique (RASD). Il a également rencontré les Présidents Abdelaziz Bouteflika de l'Algérie et Ely Ould Mohamed Vall de la Mauritanie. L'Envoyé personnel a également rencontré d'autres parties prenantes au sein de la communauté internationale et effectué une visite à la Commission, au cours de laquelle il s'est entretenu avec le Président de la Commission sur la situation au Sahara Occidental.

239. La confrontation entre les forces marocaines et les militants sahraouis des Droits de l'Homme pro-indépendance se poursuit en ce moment au Sahara Occidental, quoique par intermittence. Des appels ont été lancés à la communauté internationale pour qu'elle mette fin aux violations des Droits de l'Homme et pour le respect du droit du peuple du Sahara Occidental à l'autodétermination. La Commission des Droits de l'Homme des Nations Unies a envoyé une délégation au Sahara Occidental et aux camps de réfugiés de Tindouf en vue de mener des enquêtes sur les allégations de violation des Droits de l'Homme et de proposer des mesures qui permettent aux Nations Unies de mieux répondre aux préoccupations exprimées à cet égard.

240. Suite au rapport présenté, le 19 avril 2006, par le Secrétaire général des Nations Unies sur la situation au Sahara Occidental, le Conseil de sécurité a adopté, le 28 avril 2006, la résolution 1675 (2006), aux termes de laquelle il réaffirmait son engagement à aider les parties au conflit à trouver une solution politique juste, durable et mutuellement acceptable, qui garantisse au peuple du Sahara Occidental son autodétermination, dans le contexte des dispositions conformes aux principes et buts de la Charte des Nations Unies. Le Conseil de sécurité a également prorogé jusqu'au 31 octobre 2006, le mandat de la MINURSO dans le cadre de la poursuite des efforts visant à trouver une solution juste et durable au différend.

241. La Commission reste préoccupée devant l'impasse persistante dans laquelle se trouve le processus de paix, ce qui cause de plus en plus de frustration au peuple du Sahara Occidental. Cette situation mérite la plus grande attention de la part de la communauté internationale, qui doit agir d'urgence pour permettre au peuple du Sahara Occidental d'exercer son droit à l'autodétermination, et ce, conformément à législation internationale et aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité des Nations Unies.

IV. RECONSTRUCTION POST-CONFLIT ET DEVELOPPEMENT (PCRD)

242. Lors de sa session tenue à Khartoum, le Conseil exécutif a été informé du processus d'élaboration d'un cadre pour la reconstruction post-conflit et le développement tel qu'il l'a demandé dans sa Décision EX.CL/171 (VIII) adoptée en juillet 2005 à Syrte (Libye) et qui demande à la Commission d'élaborer un tel cadre sur la base des dispositions pertinentes du Protocole relatif au Conseil de paix et de sécurité et de l'expérience acquise jusque-là sur le continent. Dans le cadre du mandat qui a été confié au Conseil exécutif, une session de réflexion a été organisée, les 4 et 5 septembre 2005, à Durban (Afrique du Sud), à l'intention des membres du CPS et autres Représentants permanents des Etats membres, pour examiner le projet de Cadre présenté par la Commission. Par la suite, la trente-neuvième réunion du CPS, qui s'est tenue le 30 septembre 2005 a adopté le rapport de cette session de réflexion ainsi que la proposition de la Commission de convoquer une réunion des Communautés économiques régionales (CER) et des partenaires internationaux. La réunion s'est tenue les 6 et 7 février de cette année à Addis-Abeba. La Commission a convoqué, les 8 et 9 juin 2006, une réunion des experts gouvernementaux pour examiner le document cadre avant de le soumettre au Conseil exécutif, pour adoption.

V. QUESTION DES ENFANTS SOLDATS

243. En juillet 2005, la Commission a élaboré un descriptif de projet pour la démobilisation, le désarmement et la réinsertion des enfants soldats. Cette proposition a été par la suite suivie d'un programme de travail couvrant la période de janvier 2006 à décembre 2007, qui détermine clairement les objectifs, les critères, les activités et les coûts estimatifs. Sur la base de la proposition du programme de travail, le Gouvernement japonais a débloqué 2 millions de dollars EU pour l'exécution du projet en faveur des ex-enfants soldats. En conséquence, un plan de travail actualisé a été élaboré et il est prévu que les activités démarrent dans un avenir très proche.

VI. ARMES LEGERES ET DE PETIT CALIBRE

244. Au cours de la période considérée, la Commission a été impliquée dans la préparation de la Conférence des Nations Unies sur l'examen des progrès réalisés dans la mise en œuvre du programme d'action des Nations Unies pour la prévention, l'éradication et la lutte contre le trafic illicite d'armes légères et de petit calibre dans tous leurs aspects et la promotion de la Position africaine à cette fin. La Commission a participé activement aux activités du Comité d'organisation de cette Conférence, qui s'est tenue en janvier 2006 à New York. Il convient de rappeler qu'en décembre 2005, l'Union africaine a convoqué à Windhoek (Namibie), une réunion d'experts gouvernementaux en vue d'élaborer une position africaine commune à présenter à la Conférence. Lors de la huitième session ordinaire du Conseil exécutif, qui s'est tenue en janvier 2006 à Khartoum, un appel a été lancé aux Etats membres pour qu'ils défendent cette position commune.

245. Au moment de la rédaction du présent rapport, la Commission se préparait à participer à la Conférence afin de défendre les intérêts de l'Afrique en ce qui concerne le trafic illicite d'armes légères et de petit calibre. La Conférence se tiendra en juillet 2006 en marge du Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement. La Commission a également publié un recueil de tous les documents présentés par l'Afrique sur les armes légères et de petit calibre, aussi bien au niveau continental qu'au niveau régional, en vue de populariser les efforts déployés par l'Afrique dans ce domaine. Cette publication sera lancée pendant la Conférence des Nations Unies.

VII. TRAITE DE PELINDABA

246. En sa session qui s'est tenue à Khartoum, le Conseil exécutif a été informé de la situation de la ratification du Traité de Pelindaba (traité déclarant l'Afrique une zone libre d'armes nucléaires). Ce Traité, qui a été ouverte à la signature le 12 avril 1996, n'est pas encore entré en vigueur parce que jusqu'ici, seulement vingt (20) pays africains ont déposé leurs instruments de ratification auprès de la Commission de l'Union africaine, alors que vingt-huit (28) instruments de ratification sont requis. Dans la décision adoptée à Khartoum sur cette question, un appel a été lancé aux Etats membres qui n'ont pas encore signé ou ratifié le Traité, de le faire afin que le Traité entre en vigueur au cours des 10 années de son ouverture à la signature et il a été demandé à la Commission de suivre de près cette question avec les Etats membres.

247. Dans le cadre du suivi de la décision du Conseil exécutif et des résolutions précédentes de l'OUA, le Conseil de paix et de sécurité a tenu, le 31 mai 2006 à Addis-Abeba, une réunion publique sur le Traité de Pelindaba. Cette réunion, présidée par M. Oluyemi Adeniji, Ministre des Affaires étrangères de la République fédérale du Nigeria, a rendu publique un communiqué demandant au président de la Commission de prendre toutes les mesures nécessaires, y compris la nomination d'un Envoyé spécial, pour accélérer l'entrée en vigueur du Traité, la signature et la ratification par les Etats membres concernés, des trois Protocoles annexés au Traité. La Commission est en passe de prendre toutes les mesures de suivi requises pour faciliter l'entrée en vigueur rapide de ce Traité.

VIII. TERRORISME

248. A sa dernière session, le Conseil exécutif a approuvé aussi bien la structure du Centre africain d'études et de recherche sur le terrorisme (CAERT) qu'un budget pour son fonctionnement. Depuis lors, nombre d'initiatives ont été prises en vue de la mise en fonction du CAERT. En février 2006, une équipe de la Commission, composée de fonctionnaires des Départements Paix et Sécurité, Ressources humaines et Administration, et Programmation, Budget, Finances et Comptabilité, a effectué une mission d'évaluation au Centre, après quoi un programme a été élaboré en vue de la mise en fonction effective du Centre et de faire en sorte que le CAERT fonctionne conformément aux règles et règlements de la Commission. Dix (10) postes, qui ont été jugés essentiels pour la phase de démarrage effectif du CAERT, ont été identifiés et publiés. Parmi ces postes, celui de Directeur du Centre, qui vient d'être pourvu. Les autres postes restent encore à pourvoir.

249. Outre ces processus d'ordre administratif, le CAERT a également entrepris des activités dans le cadre de l'accomplissement de son mandat. Au cours du premier semestre de 2006, le Centre a organisé, du 12 au 14 avril 2006, un séminaire sur la neutralisation des explosifs. La deuxième réunion des points focaux nationaux et régionaux, qui s'est tenue du 18 au 20 mai 2006, a adopté des documents jugés importants pour le fonctionnement effectif du Centre, notamment un code de conduite régissant les relations entre les points focaux et le CAERT, et un document sur l'évaluation de la menace pour les points focaux, qui servira à déterminer la situation de la menace dans les régions et les Etats respectifs.

IX. UNREC

250. A sa session tenue à Khartoum, le Conseil exécutif a été informé du statut du Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique. Dans la décision qu'il a adoptée sur cette question, le Conseil exécutif a demandé à la Commission d'examiner la proposition faite par le Togo, qui lance un appel à la Commission et aux Etats membres afin qu'ils apportent leur soutien au Centre et fassent des recommandations sur son financement. Le Conseil exécutif a également lancé un appel aux Etats membres pour qu'ils fassent des contributions volontaires en faveur du Centre afin de maintenir son fonctionnement en attendant les recommandations de la Commission et l'adoption d'une décision par les organes délibérant de l'Union.

251. A cette fin, la Commission a adressé des communications à tous les Etats membres, les exhortant à fournir un appui financier au Centre pendant que les discussions se poursuivent avec les autorités togolaises et les Nations Unies en vue de mobiliser les ressources requises pour soutenir les activités du Centre. Le Secrétariat des Nations Unies, pour sa part, a mis en place un mécanisme consultatif des Etats intéressés en vue d'examiner la situation du Centre et d'élaborer un plan de redynamisation de ses activités et de les réorienter pour mieux répondre aux besoins du continent. En attendant, et afin de débloquer les fonds prévus, la Commission est en train d'étudier le meilleur moyen possible d'aider le Centre, y compris par une assistance financière à partir du budget ordinaire de l'Union africaine.

AFFAIRES POLITIQUES, DEMOCRATISATION, GOVERNANCE, DROITS DE L'HOMME, QUESTIONS HUMANITAIRES

252. La consolidation du processus démocratique engagé sur le continent, la promotion de la bonne gouvernance et des droits de l'Homme ont constitué les axes majeurs des activités menées par la Commission au cours de la période sous examen.

253. Sur le plan de la consolidation du processus démocratique, le débat engagé sur la revue de la Déclaration de Lomé sur les changements anticonstitutionnels, en vue de son renforcement a eu lieu. Des propositions ont été formulées à cet effet qui se sont inscrites dans le cadre des engagements formulés dans le projet de Charte sur la Démocratie, les Elections et la Bonne gouvernance. Il est heureux à cet effet de relever le ferme engagement en faveur de la démocratie renouvelé par les Etats membres au cours des réunions organisées par la Commission sur ladite Charte.

254. Le Mécanisme africain de Revue par les Pairs continue de recueillir des adhésions. A ce jour, 26 pays l'ont intégré. Nous encourageons les Etats qui ne l'ont pas encore fait à y adhérer.

255. Par ailleurs, une série d'élections ont eu lieu sur le continent. Conformément aux règles en vigueur, l'Union y a dépêché des observateurs, là où elle a été invitée. De manière générale, ces élections se sont déroulées dans des conditions normales même si dans l'un où l'autre pays, elles ont été précédées de situations conflictuelles.

256. Des efforts ont été menés, en étroite collaboration avec les partenaires, pour promouvoir la ratification de la Convention sur la lutte contre la corruption en vue de son entrée en vigueur. Il convient à cet effet de regretter le fait qu'à ce jour, très peu d'Etats y aient adhéré et que le nombre de ratifications devant permettre son entrée en vigueur n'ait pas été recueilli. Un appel est lancé en direction des Etats membres pour qu'ils ratifient la Convention au plus tôt.

257. Sur le plan de la gouvernance, la Commission s'est également attelée à la mise en œuvre de la Déclaration d'Addis-Abéba, adoptée par la 5ème Conférence panafricaine des Ministres en charge de la Fonction publique ; ce , en collaboration avec le Secrétariat du Nepad et la présidence de la Conférence qui est assurée par l'Afrique du Sud.

258. Enfin, une série d'activités ont été menées tant sur le plan humanitaire que dans le cadre de la promotion et du respect des droits de l'Homme sur le continent qui ont impliqué, dans une certaine mesure, les acteurs opérant sur le terrain et des représentants de la société civile. Une attention particulière a été accordée au renforcement de la Commission africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, conformément aux décisions pertinentes du Conseil et de la Conférence.

I. DEMOCRATISATION ET OBSERVATION DES ELECTIONS

A. OBSERVATION DES ELECTIONS DANS LES ETATS MEMBRES

259. Au cours de la période sous examen, la Commission a envoyé des missions d'observation en Ouganda, au Tchad et aux Comores.

260. A l'issue de l'élection présidentielle du 23 février 2006 en Ouganda, M. Yoweri Museveni, candidat du Mouvement National de Résistance a été réélu Président de la République avec 59.28 % des voix.

261. Au Tchad, l'élection présidentielle s'est déroulé le 03 mai 2006. Le Président Idriss Déby Itno, du Mouvement Patriotique du Salut, a été réélu avec 77,5 % des voix.

262. Aux Comores, des trois candidats issus des élections primaires d'Anjouan, M. Abdallah Sambi a obtenu 73,72 % des voix à Moheli, 45,70 des voix Anjouan et 64,50 % des voix à Ngazidja (Grande Comores). Conformément aux dispositions de la nouvelle constitution de l'Union des Comores, la présidence tournante revenait à un ressortissant d'Anjouan.

B. ACTIVITES LIEES A LA DEMOCRATISATION

263. Conformément aux décisions EX/CL/Dec.31(III) et EX/CL/Dec.124(V) adoptées par le Conseil exécutif à Maputo, Mozambique, en juillet 2003 et à Addis-Abeba, Ethiopie, en juillet 2004 respectivement, la Commission a convoqué une série de réunions d'experts indépendants, d'experts gouvernementaux et des ministres pour examiner le projet de Charte africaine sur la Démocratie, les Elections et la Gouvernance.

264. Au cours de ces réunions, les experts et les Ministres ont également eu à examiner un rapport sur la révision de la Déclaration de Lomé sur les changements anticonstitutionnels de gouvernement en Afrique, que la Commission a préparé en application des termes du Communiqué rendu public le 24 juillet 2003 par l'Organe Central du Mécanisme de l'OUA pour la Prévention, la Gestion et le Règlement des conflits, dans lequel il a demandé à la Commission « de procéder à un réexamen approfondi de la Déclaration de Lomé, à la lumière des développements intervenus depuis son adoption, en juillet 2000, et lui soumettre, pour examen ultérieur parc les instances compétentes de l'UA, des propositions concrètes visant à renforcer l'effectivité de la déclaration, y compris le rejet de toute participation, notamment comme candidats, des auteurs d'un coup d'Etat, ou tout autre forme de changement anticonstitutionnel de gouvernement, aux élections organisées en vue de rétablir l'ordre constitutionnel ».

265. A l'issue de ces différentes réunions qui se sont tenues à Addis-Abeba en avril et mai 2006 et à Brazzaville en juin 2006, le projet de Charte a été finalisé et soumis au Conseil exécutif pour examen et adoption.

266. Par ailleurs, dans le cadre de la mise en œuvre des dispositions de la Déclaration de Durban de juillet 2002 sur les principes régissant les élections démocratiques en Afrique, la Commission a réalisé deux études : une étude de faisabilité sur la mise en place d'une Unité d'appui à la démocratie et d'assistance électorale, et une étude de faisabilité sur l'établissement d'un Fonds d'appui à la démocratie et d'assistance électorale.

267. Ces deux études ont été soumises à une réunion d'évaluation critique par des experts indépendants, qui s'est tenue à Addis-Abeba du 2 au 4 mai 2006. Elles ont ensuite été soumises à l'examen des experts gouvernementaux pour validation au cours d'une autre réunion qui s'est tenue à Brazzaville du 5 au 5 juin 2006.

268. Les versions actualisées des deux études, le Rapport de la Réunion des experts gouvernementaux, et les projets de décisions appropriées sont soumis au Conseil.

C. RESULTATS ET PERFORMANCES

269. Les processus électoraux se sont déroulés dans les Etats membres ci-dessus sans heurts. L'envoi de missions d'observation dans ces pays révèle, une fois de plus, la volonté et l'engagement de la Commission à tout mettre en œuvre pour que les processus électoraux dans les Etats membres se déroulent dans la paix et la concorde nationale, facteurs essentiels d'un développement économique et social harmonieux.

270. La Charte africaine sur la Démocratie, les Elections et la Gouvernance, une fois adoptée et en vigueur, constituera un outil supplémentaire indispensable pour la consolidation de l'Etat de droit, de la Démocratie et de la bonne gouvernance dans les Etats membres.

D. QUESTIONS EN SUSPENS

271. Une étude sur l'évaluation de l'action d'observation électorale par l'Union africaine vient d'être lancée. Cette étude devrait permettre à l'Organisation de tirer toutes les leçons des expériences passées, en vue d'améliorer ses activités d'observation des élections pour le futur. Par ailleurs la préparation d'un manuel pour observateurs des élections va bientôt débuter. Enfin, il est prévu pour le second semestre de l'année en cours, la tenue d'une rencontre panafricaine des Institutions électorales nationales, pour leur permettre d'échanger leurs expériences sur certains aspects de la gestion des processus électoraux, et de l'observation électorale.

E. PERSPECTIVES

272. La Commission joue et continuera de jouer le rôle qui est le sien dans la promotion de la démocratie et des élections démocratiques sur le Continent. La mise en place prochaine d'une Unité et d'un Fonds d'appui à la démocratie et d'assistance électorale, contribuera sans nul doute à renforcer les capacités de la Commission à cet égard. Enfin, l'adoption du projet de Charte africaine sur la Démocratie, les Elections et la Gouvernance dotera l'Organisation d'un instrument juridique qui permettra de consolider l'engagement des Etats membres pour la démocratie sur le continent.

2. GOUVERNANCE ET ADMINISTRATION PUBLIQUE

273. Dans le cadre de la mise en oeuvre de la Décision EX.Cl/Dec.243 (VIII), la Commission a participé à la réunion du Comité Directeur de la Conférence Pan-africaine des Ministres et des responsables de la Fonction publique qui s'est tenue le 10 mars 2006

à Johannesburg en Afrique du Sud, et qui a examiné les questions liées au financement des activités devant être menées au titre de l'année 2006.

274. D'autre part, la Commission, le Secrétariat du NEPAD et le Ministère sud-africain de la fonction publique se sont réunis les 10 et 11 avril 2006 pour harmoniser leur plan de travail dans le domaine de la gouvernance et l'administration publique ainsi que sur les questions liées à la lutte anti-corruption. Le plan de travail harmonisé a été présenté à la réunion du Bureau de la 5ème Conférence panafricaine à Abuja, qui a eu lieu à la fin du mois d'avril 2006 au Nigeria.

275. Le 23 juin 2006 la Commission a célébré la Journée de la Fonction publique. Un programme a été conçu à cet effet en étroite collaboration avec la présidence de la Conférence panafricaine et le Secrétariat du NEPAD, qui comprenait une série de manifestations tant au siège de l'Union que dans les Etats membres qui ont été dûment sensibilisés à cet effet. J'ai, à cette occasion, adressé un message aux Etats membres.

3. DROITS DE L'HOMME EN AFRIQUE

276. Depuis mon rapport au sommet de Khartoum en janvier 2006, la CUA a poursuivi la mise en œuvre de la Déclaration de Kigali sur les droits de l'homme. Cette mise en œuvre a également été renforcée par la Vision, la Mission et le Plan d'action quadriennal de l'Union africaine qui visent à renforcer les capacités d'exécution des États membres, des commissions indépendantes des droits de l'homme, des défenseurs des droits de l'homme, des organisations de la société civile et des médias.

277. Pendant la période à l'étude, la CUA a mené les activités suivantes relatives aux droits de l'homme :

Atelier sur les droits de l'homme pour les pays sortant d'un conflit

278. En collaboration avec le Gouvernement de la République de Sierra Leone, la CUA a organisé un atelier sur la promotion des droits de l'homme, la culture de la paix et le respect des institutions dans les pays sortant d'un conflit, en février 2006 à Freetown (Sierra Leone). Les représentants des États membres, les institutions nationales de droits de l'homme, les organisations internationales et régionales, notamment les organisations de la société civile ont participé à cet atelier. Les participants ont salué les efforts des différentes organisations locales, régionales et internationales, notamment ceux de l'Union africaine, déployés dans le cadre de la résolution des conflits armés qui ont un impact négatif sur le développement du continent. Ils ont en outre souligné la nécessité de respecter les droits de l'homme, la bonne gouvernance et les constitutions en vue d'assurer la réalisation des objectifs de paix, de sécurité et de stabilité sur le continent. Les participants ont invité l'Union africaine à poursuivre ses efforts de paix et ses programmes de reconstruction après les conflits en Afrique, et s'assurer que le respect des droits de l'homme est au cœur de ces initiatives.

Centre de documentation pour la démocratie, la gouvernance et les droits de l'homme

279. À travers son Centre de documentation pour la démocratie, la gouvernance et les droits de l'homme, la CUA n'a cessé de fournir des informations de première main dans le

domaine de la gouvernance, de la démocratie et des droits de l'homme aux différents usagers, notamment les représentants des États membres et des organisations de la société civile. La Commission a poursuivi la promotion du Centre et a fourni les ressources humaines nécessaires, les infrastructures d'Internet et les publications, en vue de répondre aux besoins du nombre sans cesse croissant des usagers. Par ailleurs, la Commission apprécie les efforts de tous ses partenaires qui ont contribué à ces actions.

Commémoration du génocide du Rwanda

280. Le 7 avril 2006, la CUA, en collaboration avec les autorités de la République du Rwanda, a commémoré le 12ième anniversaire du génocide du Rwanda au siège de la Commission. L'événement comprenait un schéma chronologique du génocide de 100 jours, un film-documentaire sur le génocide, un débat impliquant les représentants du Tribunal des Gacaca et du Tribunal pénal pour le Rwanda, et s'est achevé avec la signature d'un livre des déclarations. La cérémonie a connu la participation des représentants du corps diplomatique, des agences de l'ONU, des organisations humanitaires, des organisations de la société civile et des communautés religieuses. Les membres de la communauté rwandaise en Éthiopie, les membres de la CUA et des organes de l'UA ont également assisté à la cérémonie.

3.4. Promotion du travail des défenseurs africains des droits de l'homme

281. Dans mon dernier rapport, j'ai signalé que la CUA envisageait de lancer la première édition du Prix Nelson Mandela de l'Union africaine pour les défenseurs des droits de l'homme en décembre 2006. Ce prix a pour objectif de donner une plus grande protection, une plus grande visibilité et de renforcer la légitimité des défenseurs des droits de l'homme en Afrique, pour leur permettre de mener effectivement leurs activités sur les droits de l'homme et par ce faire, élargir le cadre dans lequel ils pourront exercer leur droit de défendre les droits de l'homme.

282. Je voudrais exprimer ma gratitude à tous les États membres, aux organisations de la société civile, aux institutions des nationales des droits de l'homme et aux autres partenaires pour le rôle appréciable qu'ils ont joué dans la réalisation de ce projet.

3.5. Appui à la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples

283. La CUA a poursuivi son appui à la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, comme priorité. À cet égard, la CUA, en collaboration avec la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples a organisé une réunion de réflexion sur le renforcement de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples et une réunion consultative entre les organes de l'UA sur la promotion et la protection des droits de l'homme en mai 2007 à Banjul (Gambie).

284. Les participants à la réunion ont précisé que, même si la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples enregistre sans cesse des progrès dans la promotion et la protection des droits de l'homme sur le continent, elle est tout de même confrontée à des défis d'ordre administratif et financier qui nécessitent une réponse urgente pour lui permettre de remplir son mandat. La réunion de consultation entre les organes de l'UA a souligné la nécessité d'intensifier la coopération entre ces organes, notamment avec la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, en vue d'améliorer leurs

relations et de renforcer les capacités et le rôle de la Commission africaine des droits de l'homme. La réunion a rappelé que la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples est un organe de l'Union africaine, tout en insistant sur la nécessité de renforcer son indépendance. Les deux réunions ont connu la participation des représentants de la CUA, de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, du Conseil des représentants permanents, du PLRAement panafricain, du Conseil économique, social et culturel, du Conseil de paix et de sécurité, des experts indépendants, des organisations de la société civile et des institutions nationales des droits de l'homme.

285. La CUA a facilité la tenue de la 39ième session statutaire de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, à laquelle elle a participé. La CUA poursuivra son appui visant à augmenter les ressources et à renforcer les capacités de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples.

286. La CUA a également travaillé en étroite collaboration avec la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples dans la Commémoration du 25ième anniversaire de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, dans le but de promouvoir la Charte et d'intensifier la protection et la promotion des droits de l'homme sur le continent.

3.6. Deuxième Conférence des institutions nationales des droits de l'homme de l'Union africaine

287. La CUA a organisé la Deuxième Conférence des institutions nationales des droits de l'homme de l'Union africaine en mai 2006 à Banjul (Gambie). La Conférence venait appuyer les engagements pris par l'Union africaine pour renforcer les systèmes nationaux comme moyen servant à construire une culture des droits de l'homme sur le continent africain, en vue notamment d'intensifier la promotion et la protection des droits de l'homme au niveau national.

288. La Conférence a noté les progrès des institutions nationales des droits de l'homme, notamment dans les programmes sur les droits économiques, sociaux et culturels, dans l'approche au développement et dans le plaidoyer pour les réformes législatives. La Conférence s'est félicitée de la mise sur pied des institutions des droits de l'homme par certains États membres et a encouragé ceux qui ne l'ont pas encore fait à s'y engager au plus vite, à les doter des ressources financiers et autres ressources nécessaires pour leur bon fonctionnement et à garantir leur indépendance conformément à la Déclaration de Kigali sur les droits de l'homme. L'organisation de la Conférence en marge de la 39ième session ordinaire de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples a été saluée par tous, car elle permettait d'intensifier la coopération entre la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples et les institutions nationales des droits de l'homme, dans les mêmes circonstances que le Forum des ONG qui se tient traditionnellement à la veille de la session.

4. PERSPECTIVES D'AVENIR

289. Les activités de la CUA relatives aux droits de l'homme pour le prochain semestre comprennent un atelier sur la réalisation des droits de la femme à travers l'éducation aux droits de l'homme, les rapports thématiques sur la liberté de la presse et la peine de mort, le renforcement des capacités en droits de l'homme pour le personnel de la CUA, la

célébration des journées africaine et internationale des droits de l'homme, le renforcement du Centre de documentation sur la démocratie, la gouvernance et les droits de l'homme.

5. DIVISION DES AFFAIRES HUMITAIRES, DES RÉFUGIÉS ET DES PERSONNES DÉPLACÉES

290. Un rapport a été soumis au cours de la dernière session du Conseil exécutif tenu à Khartoum en janvier 2006 sur la situation des réfugiés, rapatriés et personnes déplacées en Afrique. Depuis lors, la CUA n'a cessé de suivre de près l'évolution de la situation, car les États membres sont confrontés à d'énormes défis dans la recherche d'une solution durable au problème du déplacement des populations et, dans une certaine mesure, des catastrophes naturelles. Les défis sont aggravés par la lassitude des bailleurs de fonds. Je voudrais ici exprimer ma gratitude aux pays d'accueil qui ont toujours offert l'hospitalité aux millions de réfugiés et personnes déplacées. Mais en même temps, je voudrais lancer une fois de plus un appel à la communauté internationale pour qu'elle appuie les efforts des pays d'accueil en leur apportant l'assistance indispensable.

291. La CUA, pour sa part, continuera de chercher les voies et moyens d'améliorer le bien-être des victimes de déplacement forcé, en identifiant les nouvelles solutions et les initiatives dans ce sens. Cela se fera en collaboration avec nos partenaires traditionnels, notamment le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), le Haut commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), le Programme alimentaire mondial (PAM), l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et les organisations non-gouvernementales, en particulier les ONG africaines.

292. Au cours de la période à l'étude, la CUA a connu d'importants événements dans le domaine du déplacement forcé. De nombreux réfugiés et personnes déplacées qui ont été en exil pendant de longues années, notamment en Afrique de l'Ouest, de l'Est et australe, ont choisi de retourner chez eux dans la sécurité et la dignité. En Afrique de l'Est, comme appui au programme de rapatriement et étant donné que le HCR est confrontée à des problèmes dans la mobilisation des ressources suffisantes pour la Programme de rapatriement au Sud du Soudan, l'Union Africaine a apporté une contribution de 100 000 dollars aux opérations du HCR dans cette région, ce qui constitue un élément important dans la mise en application de l'aspect humanitaire de l'Accord de paix. Ce geste a été fait en mars 2006, après l'Appel conjoint de l'UA et du HCR aux efforts supplémentaires des bailleurs de fonds pour le Programme de rapatriement et de réintégration de 400 000 réfugiés soudanais et 4 millions de personnes déplacées au Sud du Soudan et dans l'État de Kassala au Soudan. Les fonds seront spécialement utilisés pour la fourniture d'infrastructures d'éducation postprimaire au Sud du Soudan. Cela participe à la mise en application de Décision EX.CL.Dec.240 (VII) du Conseil exécutif adopté à Khartoum en janvier 2006, qui demandait à la CUA d'élaborer une politique visant à assurer l'éducation postprimaire pour les victimes de déplacement forcé.

293. En Afrique de l'Ouest, le Libéria a connu la fin du retour de plus de 300 000 personnes déplacées dans leurs régions d'origine en avril 2006. Ces personnes ont vécu dans des conditions semblables à celles des réfugiés pendant plus de 10 ans. Cependant, leur réintégration à long terme constitue toujours un défi. Dans la même région, la CUA a sans cesse suivi de près l'évolution de la situation en Côte d'Ivoire en en Mauritanie.

294. Je suis préoccupé par le fait que, malgré une certaine amélioration dans la situation humanitaire ces derniers mois, des événements négatifs ont affecté le bien-être des populations en général, et des réfugiés et des personnes déplacées sur le continent en particulier. En Afrique du Nord, plus de 500 000 réfugiés sahraouies été, par exemple, gravement affectés par des inondations aux camps de réfugiés à Tindouf, en Algérie. Certains des sept pays de l'IGAD ont également été affectés par les inondations et la famine, alors que des pays en Afrique australe faisaient face à l'insécurité alimentaire.

295. Je suis également très préoccupé par l'insécurité grandissante et la situation humanitaire de plus en plus difficile au long de la frontière entre le Tchad et le Soudan. J'ai, à cet effet, envoyé une mission dans chacun des deux pays. L'un des grands problèmes soulignés par les deux missions est l'insécurité régnante qui a aggravé la souffrance des victimes de déplacement forcé et qui pourrait, en outre, avoir un impact négatif sur la situation humanitaire dans les pays voisins. Je suis particulièrement attristé par les rapports qui font état du recrutement, par les deux parties en conflit au Darfour, d'enfants en violation des principales dispositions de la Charte africaine des droits et du bien être de l'enfant. Au cours de la période à l'étude, la CUA a été choquée par les accusations d'exploitation sexuelle des victimes de déplacement forcé, notamment les femmes et les filles au Darfour, par certains éléments militaires de l'AMIS au Soudan. Nous y avons immédiatement répondu en mettant sur pied un comité international chargé de mener l'enquête sur ces graves accusations contres nos forces du maintien de la paix. Comme par le passé, Je voudrais ici rappeler une fois de plus que l'Union africaine ne tolère en aucun cas aucune forme de violence sexuelle ou violence liée au genre contre les peuples qui ont été mis sous sa protection. Les personnes impliquées dans ces actes répréhensibles seront sévèrement sanctionnées.

296. Les États membres sont confrontés à de nouveaux défis dans la recherche de solutions au problème du déplacement forcé. Ces défis demandent des efforts concertés de tous les États membres et des autres parties prenantes. À cet égard, je voudrais rappeler que le Conseil de sécurité, dans sa Décision EX.CL/Dec.179 (VI), a demandé à la CUA de convoquer une conférence sur les réfugiés, les rapatriés et les personnes déplacées en 2006 au Burkina Faso, en collaboration avec le Sous-comité du COREP sur les réfugiés, les rapatriés et les personnes déplacées, et les autres partenaires concernés. En outre, dans une autre décision EX.CL/Dec.240 (VIII), les États membres ont été invités à participer activement au succès de la Conférence ministérielle. Par conséquent, un groupe de travail a été mis sur pied au siège de la CUA à Addis-Abeba, qui est chargé de préparer la Conférence ministérielle. Ce groupe de travail est composé de certains membres du Sous-comité du COREP sur les réfugiés, les rapatriés et les personnes déplacées et des représentants des partenaires et de la CUA. Le groupe de travail a pu remplir sa mission à temps pour la tenue de la Conférence.

297. Je suis heureux de signaler que, grâce aux préparatifs intensifs menés par les autorités du Burkina Faso et le Sous-comité du COREP sur les réfugiés, les rapatriés et les personnes déplacées, la Conférence ministérielle s'est bien tenue. Je voudrais par ailleurs saisi cette occasion pour féliciter le Burkina Faso qui a bien voulu abriter cette Conférence.

298. Le plus grand point positif de la Conférence a été la Déclaration de Ouagadougou de 2006 sur les réfugiés, les rapatriés et les personnes déplacées en Afrique, faite au cours de la Conférence qui a délibéré sur le cadre légal pour la protection et l'assistance aux personnes déplacées, une politique sur l'accès à l'éducation postprimaire pour les réfugiés

et les personnes déplacées, la réaffirmation du principe de rapatriement volontaire dans la sécurité et la dignité, et les mesures visant à assurer sa viabilité, l'intensification de la protection des réfugiés conformément à la Convention de l'OUA de 1969 sur les aspects spécifiques des problèmes des réfugiés en Afrique, notamment en gardant le caractère civil et humanitaire des camps des réfugiés et en encourageant la réinstallation interafricaine, l'accès à l'assistance aux réfugiés, rapatriés et personnes déplacées en Afrique. La Déclaration sera présentée au Conseil de sécurité et à la Conférence des chefs d'État et de gouvernement pour adoption ; par la suite, la CUA assurera son suivi. Ce suivi sera accompagné par la recherche de solutions durables aux problèmes des victimes de déplacement forcé.

299. En outre, le Conseil exécutif, dans sa décision EX.CL/Dec.127 (V) de juillet 2004, a demandé à la CUA de « collaborer avec les partenaires de coopération intéressés et les autres parties prenantes pour s'assurer que les personnes déplacées bénéficient du cadre juridique approprié pour leur assurer la protection et l'assistance adéquates ». Le Conseil exécutif, dans la décision EX.CL/Dec.240 (VII) de janvier 2004, demandait à la CUA de « formuler une politique visant à faciliter l'accès des réfugiés et des personnes déplacées à l'éducation, notamment au niveau postprimaire ». À cet effet, la CUA a organisé deux réunions d'experts au cours des mois d'avril et de mai 2006, à savoir la Réunion des experts indépendants de l'UA sur l'élaboration d'un projet de politique sur l'accès à l'éducation postprimaire des victimes de déplacement forcé en Afrique, et la Réunion des experts sur le cadre juridique pour les personnes déplacées. Les actes de ces réunions ont été présentés lors de la Conférence ministérielle au Burkina Faso en juin 2006, et seront soumis à la présente session du Conseil exécutif pour suivi.

300. Dans le cadre du programme des affaires humanitaires de la CUA, cette dernière a participé à différentes réunions organisées les partenaires de l'UA. Il s'agit entre autres, de la Conférence régionale de l'IGAD sur les réfugiés, les rapatriés et les personnes déplacées convoquée en février 2006 à Nairobi (Kenya). Le principal objectif de la Conférence était d'élaborer une politique ou une stratégie régionale et de répondre aux défis qui se posent à la protection et l'assistance aux populations affectées par les déplacements. Cette Conférence était importante dans la mesure où la région enregistre le chiffre consternant de 11 millions de victimes de déplacement forcé. La CUA devra jouer le rôle qui lui est dévolu en contribuant effectivement à la mise en œuvre des recommandations et de la Déclaration émanant de cette conférence.

301. Par ailleurs, je suis découragé par le fait que, depuis l'adoption de la Décision 211 sur la libre circulation en Afrique en 2005, la CUA n'a pas pu convoquer la réunion du Comité des experts à cause du manque de réaction de la part des États membres. La CUA poursuivra ses efforts pour assurer la pleine exécution de cette décision et la réalisation des idéaux de l'Union africaine. La CUA attendant toujours les directives des États membres sur le moyen de poursuivre la mise en œuvre de cette importante décision.

302. Outre ces réunions, la CUA a envoyé en juin 2006 des missions sur le terrain au Kenya, au Tchad et au Soudan, et a effectué l'évaluation de la situation humanitaire régnante dans ces pays.

303. Enfin, il est évident que des progrès significatifs ont été enregistrés dans le domaine du déplacement forcé. Cependant, les défis sont nombreux et demandent des efforts concertés de la part des États membres et l'appui de la communauté internationale. Je

voudrais rappeler au Conseil que la Journée mondiale des réfugiés est célébrée le 20 juin de chaque année. Le thème de cette année portait sur « l'espoir ». Donnons alors l'espoir aux millions de victimes de déplacement forcé sur notre continent qu'ils peuvent retourner chez eux dans la sécurité et la dignité.

COOPERATION AFRO-ARABE

304. L'Union africaine reconnaît l'importance de la coopération afro-arabe qui est dans l'intérêt des deux peuples qui sont très solidaires et étroitement liés, en raison des véritables impératifs historiques et géographiques qui s'imposent a eu, entre autres, les défis de la mondialisation, des conflits et du terrorisme.

305. Lors de la tenue du premier Sommet afro-arabe en mars 1977 au Caire (Egypte), il a été convenu que le Sommet afro-arabe devait se tenir tous les trois ans, alors que le Conseil des ministres devrait avoir lieu tous les dix huit mois. Cependant, depuis 1977, ni le Sommet ni le Conseil des ministres n'ont eu lieu.

306. Je voudrais rappeler qu'à la suite de l'accord auquel nous sommes parvenus au cours de discussions de très haut niveau que j'ai eues avec le Secrétaire général de la Ligue des Etats arabes, en marge du 17ème Sommet de la Ligue des Etats arabes qui s'est tenu à Alger (Algérie), en mars 2005, l'Union africaine et la Ligue des Etats arabes ont tenu, du 10 au 12 mai 2005 à Addis-Abeba (Ethiopie), une réunion consultative entre les deux Secrétariats UA/LEA. Les objectifs de cette réunion étaient d'examiner les conclusions des différentes réunions afin de redynamiser la coopération afro-arabe et de proposer des recommandations concrètes aux organes politiques des deux organisations en vue de les étudier. Les réunions consultatives UA/LEA ont précisé la nécessité de relancer les accords du Caire et d'adopter des orientations claires pour la coopération afro-africaine tout en continuant à mettre en œuvre les programmes et les projets en cours. A cet effet, la réunion a proposé la tenue du 2ème Sommet afro-arabe dans les meilleurs délais possibles. La réunion a également envisagé la création d'un Forum de développement afro-arabe permanent, identique au TICAD et au Forum Chine-Afrique, ainsi que des mécanismes institutionnels, et ce, sous l'égide de l'Institut culturel afro-arabe pour les études stratégiques afro-arabes.

307. La Commission de l'Union africaine et la Ligue des Etats arabes ont repris les consultations en vue de la préparation du second Sommet afro-arabe qui pourrait se tenir en 2007 à l'occasion de la célébration du 30ème anniversaire du Sommet du Caire. La Commission de l'Union africaine et la Ligue des Etats arabes s'engagent, dans le cadre de ce processus, à procéder à une évaluation approfondie de la coopération afro-arabe et de mettre en évidence les acquis et les échecs majeurs, d'analyser les points forts et faibles, les avantages et les risques de cette coopération afro-arabe. Le bilan de cette évaluation permettra à l'Union africaine et à la Ligue des Etats arabes de tirer parti des expériences précédentes et de définir de nouvelles perspectives et missions, ainsi que la mise en place judicieuse d'un projet cohérent de plan d'action ainsi que des mécanismes de financement, de coordination et de contrôle. Les documents seront entérinés à différents niveaux avant d'être soumis au 2ème Sommet, pour examen.

308. Les programmes communs et provisoires sont en cours de realisation, sous reserve de la tenue du 2ème Sommet afro-arabe:

i) Organisation de la 7ème édition de la Foire commerciale afro-arabe (ICAA) ;
ii) Programmes communs de l'Institut culturel afro-arabe (ICAA) ;
iii) Mise en place de mécanismes institutionnels pour les études stratégiques afro-arabes.

309. Les avis du Conseil sur la question sont par conséquent sollicités.

RESSOURCES HUMAINES, SCIENCE ET TECHNOLOGIE

1. PROGRAMME DE LA JEUNESSE

Charte panafricaine de la jeunesse

310. La Commission, avec le concours du FNUAP, a élaboré un projet de Charte africaine de la jeunesse pour donner suite au rapport de l'Union africaine sur le statut de la jeunesse en Afrique. La Charte vise à doter la jeunesse africaine d'un cadre juridique et politique au sein des Etats membres afin que les jeunes puissent eux-mêmes mobiliser leur capacité en faveur du développement en Afrique tout en prenant en considération les besoins de la jeunesse.

311. La Charte a été diffusée à tous les Etats membres en vue de la commenter ; ensuite elle a été débattue au cours des deux réunions de la Jeunesse africaine et des experts qui se sont déroulées respectivement à Addis-Abeba en janvier et mai 2006. Un rapport et un projet de déclaration des ministres, issus de la réunion de la jeunesse, tenue en mai 2006, ont été présentés à la première Conférence des ministres de l'Union africaine en charge de la jeunesse qui s'est tenue les 27 et 28 mai 2006.

312. La première Conférence des ministres de l'Union africaine en charge de la jeunesse a examiné et adopté la Charte et a adopté une Déclaration qui stipule leur engagement à la mettre en œuvre et à entreprendre toutes les actions nécessaires pour venir en aide aux organisations de la jeunesse dans leurs pays respectifs. Le rapport de la Conférence ministérielle, le projet de Charte, la Déclaration des ministres et le projet de Décision seront soumis pour approbation à la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union africaine qui se tiendra en juillet 2006.

Formation d'une Fédération de la jeunesse

313. Au cours du Forum de la jeunesse et la réunion des experts tenus en janvier 2006, des insuffisances sont apparues quant aux services offerts aux organisations de la jeunesse par les structures existantes en vue d'engager le dialogue avec la jeunesse au sein de l'Union africaine. A l'issue des débats, il est ressorti qu'au même titre que l'UA qui connaît des changements institutionnels (de l'OUA à l'UA) en vue de répondre à une nouvelle vision de l'Afrique, il était nécessaire d'introduire des changements au sein de l'Union panafricaine de la jeunesse afin de lui permettre de répondre aux nouveaux besoins de la jeunesse africaine.

314. La réunion a prié la Commission de l'Union africaine d'effectuer sans délai une évaluation de l'Union panafricaine de la jeunesse (UPJ). Cette évaluation est impérative en vue d'élaborer une stratégie pour la réorganisation de l'UPJ afin qu'elle trouve sa place dans la future Fédération panafricaine de la jeunesse.

315. La Fédération panafricaine de la jeunesse sera appelée à améliorer la qualité du partenariat entre la jeunesse africaine et l'Union africaine, à mettre en place des stratégies de communication à tous les niveaux des organisations africaines de la jeunesse et d'assurer la popularisation et la mise en oeuvre effective de la présente Charte de la jeunesse tant au niveau national que régional.

316. Il a été rappelé que l'Union panafricaine de la jeunesse (UPJ) a déjà existé pendant plusieurs années sous l'appellation d'Organisation panafricaine qui a été créée pour coordonner entre les différentes organisations africaines de la jeunesse existantes, ainsi que pour faciliter la communication entre les sous-structures régionales et nationales. En conséquence, une évaluation était nécessaire afin de déterminer les points forts et les points faibles du MPJ eu égard aux nouveaux besoins naissants de la jeunesse africaine.

317. La Commission, en procédant à l'évaluation de l'UPJ, a déterminé que les structures et les objectifs de l'UPJ ont satisfaisants et correspondent aux documents cadres du projet de création de la Fédération. Il a été, par ailleurs, constaté chez l'UPJ une absence de stratégie de communication appropriée et qu'elle avait un besoin pressant de ressources financières. Une recommandation a été, par conséquent, introduite en vue de redynamiser l'UPJ et, à cet effet, une stratégie a été élaborée.

318. Le Forum Panafricain de la jeunesse et la Conférence Ministérielle tenue en mai 2006 ont examiné et adopté la stratégie envisagée en vue de redynamiser l'UPF en mettant à sa disposition les moyens nécessaires à la réalisation de ses objectives, en particulier ceux concernant la mise en oeuvre de la Charte.

L'Enseignement Technique et professionnel et le Renforcement des Capacités

319. La Commission de l'UA, à travers les Ambassades accréditées à Addis-Abeba, a entamé une étude sur l'état de l'enseignement et de la formation technique et professionnelle au sein des Etats membres. Les réponses que nous recevons assez laborieusement de la part des Etats membres sont rassemblées et analysées afin de mieux comprendre les besoins et les capacités du secteur au niveau des différents pays.

320. Sur la base des résultats de cette enquête, une stratégie continentale sera élaborée avec le soutien des partenaires tel que l'UNESCO et le GTZ. Le projet de stratégie sera soumis à un comité technique pour examen au cours du second semestre de l'année 2006.

La reconstruction et le Développement post-conflit

321. Les populations jeunes qui sont souvent vulnérables parce qu'ils sont peu qualifiés, sans emplois et peu instruit, ont souvent été utilisés et exploités comme des instruments lors des conflits soit comme émeutiers ou comme soldats. La Commission a formulé des propositions afin de fournir d'autres modes de subsistances à la jeunesse qui se trouve en situation post-conflit ou toute autre situation difficile afin de leur permettre de s'épanouir et

prendre part aux systèmes de développement socioéconomiques de leurs pays. La proposition comprend l'enseignement du type scolaire, extrascolaire ainsi que la formation technique et le développement de compétences.

322. La Commission débutera, au cours du second semestre 2006, avec le concours de GTZ le processus de conception des programmes et du matériel de formation, ainsi que la formation des formateurs. Ceci a pour but de réadapter les jeunes et de leur donner un esprit d'entreprise et de compétences pratiques en vue de la reconstruction post-conflit.

Gestion des institutions spécialisées de l'Union africaine

Le Centre International pour l'Enseignement des filles et des femmes en Afrique (CIEFFA)

323. Le Président de la Commission a indiqué que la sixième session de la Conférence des chefs d'Etats et de gouvernement de l'Union africaine a adopté le budget de l'exercice 2006, qui comprend une aide financière au CIEFFA s'élevant à 500.000,00 $EU.

324. Le Coordonnateur du CIEFFA, a sur invitation, fourni à la Commission de l'Union un compte rendu complet et détaillé des activités à entreprendre. Les documents produits sont en cours d'examen pour déterminer s'ils sont conformes au plan stratégique de l'UA avant qu'ils ne soient distribués. Cependant, il semblerait qu'il y aurait actuellement un problème de disponibilité de fonds au niveau de département des RHST pour assurer les programmes d'activités.

L'Union Panafricaine de la Jeunesse

325. Tel que mentionné au paragraphe précédent, une stratégie pour la redynamisation de l'Union Panafricaine de la Jeunesse UPJ a été discutée et adoptée par le Forum de la Jeunesse et la Conférence Ministérielle. Un protocole d'accord entre l'UPJ et la Commission de l'UA sera bientôt élaboré afin de fixer le rôle de chaque partie dans le processus de renforcement des capacités afin de permettre à l'UPJ de mener à bien sa mission.

2. EDUCATION

Introduction

326. L'Afrique a entamé le nouveau millénaire avec un défit en matière d'enseignement à tous les niveaux scolaire et extra-scolaire. Malgré le fait d'avoir consacré toute une décennie à l'éducation en Afrique (1997- 2006), beaucoup reste à faire dans ce domaine afin de parvenir aux niveaux souhaités d'accès à l'éducation, d'obtenir à une qualité améliorée et d'intérêt et d'assurer une équité dans le système d'éducation.

327. Compte tenu de l'état de l'Enseignement en Afrique, la sixième session ordinaire de la Conférence des chefs d'Etats et de gouvernement de l'Union africaine a adopté une décision de lancer une deuxième Décennie de l'éducation en Afrique (2006-2015) ainsi que le cadre pour action entériné par la Conférence des Ministres de l'Education.

328. Les points suivants représentent les points centraux retenus pour la deuxième Décennie de l'Education en Afrique :

- Les Systèmes d'Information relatifs à la Gestion de l'Education ;
- Qualité de l'Enseignement ;
- L'Education des jeunes filles et des jeunes femmes, ainsi que le maintien des garçons dans le système ;
- L'Enseignement supérieur ;
- L'Education des enfants sensibles, des jeunes ; et l'éducation dans des situations difficiles.

329. La Seconde Décennie de l'Education en Afrique dotera la Commission d'un cadre général où se dérouleront pendant un certain temps tous les programmes d'activités relatifs à l'Enseignement, elle permettra d'assurer une dynamique et un suivi constant dans la mise en oeuvre de la Décennie Elle permettra aussi d'apporter son soutien à l'harmonisation des activités de l'Union africaine, et assura une base d'engagement plus harmonisée avec les partenaires.

Deuxième Décennie de l'Education en Afrique

330. Lors de leur réunion extraordinaire tenue en janvier 2006, la Conférence des Ministres africains en charge de l'Education a installé un Groupe de Travail de l'UA, sous le contrôle de bureau de la Conférence, qui s'est réunie du 5 au 8 juin 2006 à Jahannesburg (Afrique du Sud), pour élaborer un Plan d'action relatif à la deuxième Décennie de l'Education en Afrique. La Commission de l'Union africaine souhaite exprimer sa gratitude pour l'aide financière et technique apporté par la République d'Afrique du Sud, la Banque Mondiale et l'UNESCO.

331. La mise en place du précédent Plan d'action constituait le principal inconvénient de la première Décennie de l'Education en Afrique. Cette fois ci, il est prévu que la Deuxième Décennie de l'Education en Afrique soit lancée au même moment que son Plan d'action. La République du Mozambique a confirmé son offre d'abriter, à ce sujet, à Maputo du 5 au 8 septembre, une Conférence Extraordinaire des Ministres de l'Education.

332. Les Communautés Economiques Régionales devraient jouer un rôle important dans la mise en œuvre de la deuxième Décennie de l'Education en Afrique. La Commission de l'Union africaine tiendra en conséquence une réunion à cet effet avec les CER le 30 juin à Banjul, afin de débattre des questions de collaboration et de renforcement des capacités.

333. La Commission s'emploie également à élaborer une stratégie de communication en vue de la Deuxième Décennie de l'Education en Afrique, en collaboration avec le Service de Communication de l'Union.

L'Enseignement Supérieur

334. Les defits qui attendent l'Afrique, comme cela est indiqué dans le Cadre Stratégique de l'Union africaine 2004-2007, ne peuvent être relevés sans la présence d'une culture très élevée de recherche scientifique et d'approche universitaire, de développement de créations technologiques, d'invention et de production du savoir à l'Enseignement Supérieur est l'élément essentiel de cet impératif, du fait que c'est le secteur qui forme les

cadres en ressources humaines de grande qualité, qui rend disponible les produits de la recherche scientifique nécessaires au développement de tous les secteurs d'activité, et qui pousse les limites du savoir.

335. L'Enseignement supérieur n'a cependant pas joué un rôle déterminant dans les programmes de développement de l'Afrique pour plusieurs raisons. L'attention particulière que les partenaires internationaux et les donateurs ont accordé à l'enseignement élémentaire, les résultats discutables de l'enseignement supérieur qui ne lui permettent pas de participer au développement du Continent, toutes ces raisons sont à l'origine de la régression de son soutien publique en Afrique.

336. La Seconde Décennie de l'Education en Afrique tient compte de la prise de conscience de l'Afrique quant à l'importance du secteur de l'Enseignement supérieur et le considère comme un des six domaines d'intérêt. La Commission s'emploiera à officialiser les relations de travail avec l'Association des Universités Africaines afin d'apporter son concours dans la mise en oeuvre dudit Plan d'action.

337. Durant la période considérée, le texte de la Commission intitulé « Redynamiser l'Enseignement Supérieur en Afrique : Un Rapport de Synthèse » a été examiné par une deuxième réunion d'expert. Cette réunion s'est tenue à Accra en février 2006 avec l'aide locale de l'Association des Universités Africaines (AUA) et d'un appui financier du Département Britannique du Développement International (DDI).

338. Le Plan de redyamisation de l'enseignement supérieur concernera un ensemble très large de questions, y compris la réforme des politiques, Leadership et gestion, les infrastructures, qualité et pertinence de l'enseignement, et les accords intersectorielles.

339. En vue d'apporter son concours à la mise en place du Plan d'action, un Groupe d'Expert permanent de l'Union africaine sur l'Enseignement supérieur sera mis sur pied pour conseiller et soutenir la Commission des programmes de l'enseignement supérieur.

La gestion des Institutions spécialisées

340. En vue d'appuyer la mise en œuvre de ses programmes d'activités, dans le domaine de l'enseignement, la Commission de l'UA est en cours de renouveler ses relations de travail d'usage avec l'Association des Universités Africaines (AUA) et l'Institut Panafricain pour l'Education (IPE).

L'Association des Universités Africaines

341. L'Association des Universités Africaines avait le Statut de membre observateur au sein de l'OUA pendant quarante années. Cependant, durant la période de transition de l'OUA à l'UA, les relations de travail se sont relâchées. L'AUA a, cependant, redéposé ses règlements intérieurs et ses statuts afin que la Commission puisse les reévaluer.

342. Pour adhérer à l'AUA, il faut être membre d'une institution universitaire ou de toute institution relevant de l'enseignement supérieur à travers tout le continent africain ainsi que dans toutes les régions de l'UA. L'AUA est bien placé pour être un partenaire d'application dans le domaine de l'enseignement supérieur.

343. La Commission s'employera à accélérer les dispositions à prendre pour établir de nouvelles relations de travail avec l'AUA, compte tenu du regain d'intérêt de l'Union africaine vis-à-vis de l'enseignement supérieur comme un secteur décisif pour la réalisation de ses perspectives d'intégration, de prospérité et de noblesse dans le monde du savoir.

L'Institut Panafricain pour l'Education

344. L'IPE a été une institution spécialisée de l'OUA depuis 1988, connu alors comme BASE. L'IPE a redéposé ses rapports d'audits et ses programmes de travail auprès de la Commission de l'UA afin de faciliter le processus de renouer les relations de travail avec ce dernier.

345. Le Département a discuté avec l'IPE de la possibilité de mettre sur pied un Observatoire Panafricain de l'Education. Ceci serait une institution importante pour la mise en place de la Décennie de l'Education en Afrique.

346. Il serait nécessaire de restructurer et de renforcer les capacités de l'IPE, afin qu'il puisse prendre sa responsabilité de suivi de la mise en oeuvre la deuxième Décennie, en particulier dans le domaine des systèmes d'information relatif à la gestion de l'éducation.

3. LE PROJET BIOSECURITE DE L'UA

347. Le Projet Biosécurité de l'UA intitulé « Soutien de l'UA aux questions de Biosécurité est le résultat d'une coopération entre l'UA et le Ministère de la Coopération et du Développement Economique de la République Fédérale d'Allemagne. Ce projet de trois années a pour but de mettre à la disposition de la Commission de l'UA toutes les capacités nécessaires et les textes effectifs afin d'assister les Etats membres à utiliser le Model de législatif type de l'UA portant sur la prévention des risques biotechnologiques, et de mettre en oeuvre le Protocole de Carthagène sur la Biosécurité : Un atelier programme s'est tenu en décembre 2005 afin de mettre à jour le projet du Plan d'action.

348. La Commission, dans le projet, élaborera la stratégie de l'UA sur la Biosécurité, installera un échange de communication continu entre l'UA et les Etats membres et mènera des options stratégiques en vue de renforcer les capacités existantes des Etats membres et des CER.

349. Dans le cadre du projet Biosécurité et pendant la période considérée, la Commission a réalisé ce qui suit :

- Création du Service Biosécurité de l'UA au sein du Département des RHST ;
- Organisation de la Réunion Préparatoire des Délégués Africains les 11 et 12 mars 2006 à Curibita (Brésil), en vue de préparer les délégués africains à la Troisième Réunion des parties du Protocole de Carthagène sur la Biosécurité ;
- Choix d'expert distingués afin de former le Comité Technique Consultatif de l'UA sur la Biosécurité : le Comité sera officiellement institué au cours du second semestre de l'année 2006.
- Préparations en vue de l'élaboration de la Stratégie africaine sur la Biosécurité et sur la révision de la loi type africaine sur la sécurité biotechnologique.

350. Les obstacles que connaît actuellement la mise en place du projet sont que malgré les fonds disponibles depuis plus d'une année, la Commission n'a toujours pas équipé les bureaux du service de Biosécurité de l'UA.

351. La Commission souhaite exprimer son appréciation à la GTZ pour son soutien financier et technique.

4. LES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMMUNICATION

352. La Commission a organisé, au cours de la période considérée, la première Conférence des Ministres de l'Union africaine en charge des technologies de l'Information et de la Communication en avril 2006, au Caire (Egypte). La Commission a exprimé ses remerciements au Gouvernement de la République arabe d'Egypte pour sa contribution à la réussite de cette réunion.

353. La Conférence a élu le Bureau ci-après :

- Président : Egypte
- Premier Vice-Président : La Gambie
- Deuxième vice-Président : Kenya
- Troisième Vice-Président : Afrique du Sud
- Rapporteur : Burundi

354. La Conférence a approuvé l'institutionnalisation de la Conférence des Ministres Africains en charge des Technologies de l'Information et de la Communication. La Commission communiquera en temps voulu la date et le lieu de la tenue de la prochaine réunion de la Conférence Ministérielle sur les Technologies de l'Information et de la Communication ainsi que celle du Comité Directeur.

355. La Conférence a suggéré que la Session ministérielle soit tenue une fois par an au lieu de deux fois par an comme il est d'usage au niveau de l'UA, et ceci en raison du développement très rapide que connaissent les TIC. Lors de l'élection des nouveaux membres du Bureau de la Conférence ministérielle, la Conférence a approuvé qu'un membre du Bureau de la Conférence ministérielle sortant et un membre du Comité Directeur soient inclus dans le Bureau entrant en qualité de membres ex-officio.

356. La République arabe d'Egypte a proposé la mise en place d'un Forum électronique pour les Ministres Africains en charge des Technologies de l'Information et de la Communication. La Conférence a lancé un appel pour la création d'un pôle de convergence afin de traiter toutes les questions relatives à la technologie au sein des structures gouvernementales des Etats membres.

AFFAIRES SOCIALES

SANTE, NUTRITION, MIGRATION ET POPULATION

Santé

357. La Commission a préparé, dans le domaine de la santé, un document d'informations générales à l'attention de la tenue de la session spéciale de la Conférence des ministres africains en charge de la santé qui se tiendra à Maputo (Mozambique), le 21 septembre 2006 et qui sera consacrée à la santé en matière de procréation. La Commission est en voie de finaliser le programme cadre pour le renforcement des systèmes de santé en situation de conflits ainsi que le plan de l'industrie pharmaceutique pour l'Afrique prévus dans la Décision 55 prise en janvier 2005 par la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement.

358. La grippe aviaire maintenant pathogène est à présent une pandémie en Asie, ayant trouvé un espace écologique chez la volaille. Le virus H5N1, qui a causé la grippe aviaire mortelle, a infecté la volaille en Asie, en Europe et plus récemment en Afrique. Plus de 206 personnes ont contracté la GAHP et dont la moitié sont décédées. La maladie a posé de grands problèmes à l'Afrique, plus que tout autre partie du monde, car cette région n'était pas suffisamment préparée pour faire face à cette situation.

359. Au sein de l'Union africaine, les cas de grippe aviaire ont été signalés dans huit pays, au Nigeria, en Egypte, au Niger, au Cameroun, au Burkina Faso, au Côte d'Ivoire, au Soudan et à Djibouti. En dehors de cela, seuls, l'Egypte et le Soudan ont enregistré des cas humain affectés, alors que l'Egypte a signalé quelques décès.

360. L'union africaine, dans le cadre de sa préparation pour la lutte contre la menace de la grippe aviaire, et en collaboration avec l'OMS, a organisé, à Brazzaville (Congo), en janvier 2006, une réunion de préparation et de réaction à la GAH, en présence d'experts de la santé humaine et animale. Alors que sur le plan animal, l'effort était de contenir la maladie dans ce secteur, sur le plan humain, le plan de la réaction de l'Afrique et la menace consistait à stocker du Tamiflu et de renforcer les systèmes de surveillance. En ce qui la concerne, la Commission de l'Union africaine est en cours de négociation avec l'Union européenne pour qu'elle fournisse l'aide nécessaire en cas d'une pandémie humaine au cours de la Conférence des ministres africains en charge de la santé qui s'est tenue à Gaborone (Botswana), cette question a été débattue et il a été recommandé que l'OMS devait aider les pays à constituer des stocks de vaccins afin de traiter la grippe aviaire et les infections respiratoires connexes.

361. La Commission de l'Union africaine voudrait remercier l'Organisation mondiale de la santé pour avoir envoyé d'urgence aux régions affectées par le virus un stock de Tamiflu afin d'atténuer la situation.

362. La Commission a, en vue de garantir une préparation adéquate, invité les Etats membres à demander, sans plus attendre, aux Conseils du contrôle médical et aux Agences de régulation nationale de reconnaître le Tamiflu comme le meilleur médicament disponible pour traiter le virus. Par ailleurs, le Relenza, un autre médicament a prouvé son efficacité. Cependant, l'efficacité de ces deux médicaments dépend de leur administration dans les 48 heures après l'apparition des symptômes, ce qui sous-entend un diagnostic

rapide et un traitement approprié. C'est un problème de santé auquel l'Afrique devra faire face.

363. Afin de contribuer à une préparation et à une réaction urgente, je voudrais insister auprès de la population africaine pour qu'elle reste vigilante et qu'elle informe les autorités en charge de la santé de tout cas suspect de la maladie. Il est en outre recommandé de renforcer les contrôles au niveau des frontières et de limiter les voyages dans les zones affectées et d'éviter d'importer de la volaille ou des denrées des régions affectées du moment que la menace n'est pas levée.

364. Concernant les éleveurs de volaille, ils sont invités à se limiter aux activités à l'intérieur de leurs fermes afin de réduire au maximum le risque de transmission du virus par les oiseaux sauvages. Les gouvernements doivent prodiguer des conseils et fournir un soutien technique à ces fermiers afin d'alléger les pertes économiques causées par la pandémie.

Santé en matière de procréation

365. La Commission a le plaisir de faire part que dans le domaine de la santé en matière de procréation, le cadre d'orientation continental pour la promotion des droits en matière de santé sexuelle et de procréation a été adopté par la Conférence des ministres africains en charge de la santé qui s'est tenue au Botswana en octobre 2005 et qu'il a été dûment approuvé par la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement, alors que les préparations sont en cours pour la tenue d'une session spéciale des ministres de la santé consacrée à la santé en matière de reproduction. Dans le domaine de la nutrition, la Commission informe que la stratégie africaine régionale en matière de nutrition qui a été révisée et adoptée par les ministres de la santé au cours de la Conférence des ministres africains en charge de la santé qui s'est déroulée au Botswana en octobre 2004 a aussi été dûment entérinée par la Conférence de l'Union africaine. La Commission s'emploie actuellement à mettre en place une équipe spéciale chargée de la nutrition dont les missions sont en cours de finalisation. En attendant la tenue de la réunion des experts prévue du 17 au 22 décembre 2006, le texte est en cours de production et sera communiqué aux Etats membres.

Migration

366. La Commission, concernant la migration et le développement, a organisé une réunion d'experts sur la migration et le développement qui s'est tenue à Alger à l'aimable invitation du Gouvernement d'Algérie du 3 au 5 avril 2006, et ce, en application de la Décision du Conseil exécutif EX.CL/Dec.264 (VIII) relative à la migration et au développement adoptée au cours du Sommet de Khartoum tenu en janvier 2006. Plus de 42 pays ont assisté à cette réunion et les débats étaient très animés et constructifs. Un nombre important d'organisations et d'institutions régionales, internationales, et non-gouvernementales étaient aussi présentes, notamment l'OIT, l'OIM, l'OAT, l'ONUSIDA, le PNUD, l'UNICEF, l'ICMPO, l'LRAAC, l'OUSA, le Vatican, le CICR, l'Organisation panafricaine de la jeunesse et la FAO. Le organisations suivantes oeuvrant dans le domaine de la migration et la diaspora ont également participé à la réunion : la Fédération africaine des femmes entrepreneurs (FAFE), la Fondation pour la démocratie en Afrique et la Fondation africaine pour le développement (FAD).

367. A l'issue des travaux, les délégués ont adopté le projet de la Position africaine commune africaine sur la migration et le développement qui couvre un grand nombre de dommaines, parmis lesquels : migration et développement, ressources humaines, (la fuite des cerveaux), l'envoie de fonds, le commerce, migration et paix, sécurité et stabilité, légalité entre les hommes et les femmes, migration et droits de l'homme, initiatives régionales et accès aux services sociaux.

368. La position africaine commune sur la migration et le développement comprend aussi une série de recommandations à mettre en place au niveau continental et international qui ont pour but de répondre aux questions de la migration et du développement. Les délégués ont également adopté le rapport de la réunion d'experts, qui ont, entre autres, mandaté la Troïka africaine a aborder avec la Troïka européenne la question de la migration et du développement lors de leur réunion à Vienne (Autriche), le 8 mai 2006.

Population

369. Dans le domaine de la population, la Commission de l'Union africaine prépare le rapport 2006 sur l'Etat de la population africaine qui sera lancé le 11 juillet 2006 dans le cadre des activités marquant la journée mondiale de la population. Le projet de rapport qui est actuellement en phase finale de préparation, a déjà été révisé par le Bureau de la Commission africaine de la population lors de la réunion de ce dernier à Nairobi en avril 2006.

Lutte contre le VIH/SIDA, la Tuberculose et le Paludisme

370. Au cours de la période considérée, le VIH/SIDA, la Tuberculose et le Paludisme, ces trois causes communes de la morbidité et de la mortalité en Afrique, ont été au centre des préoccupations de l'Union africaine. A cet effet, une collaboration étroite était maintenue avec les partenaires au développement. L'obstacle principal c'est le grave défi en ressources humaines. Les activités entreprises entrent dans le cadre de l'évaluation quinquennale de la mise en œuvre de la Déclaration d'Abuja et les plans d'action 2000/2001 sur le Paludisme, le VIH/SIDA, la Tuberculose et les autres maladies infectieuses connexes. Lutter contre ces maladies est synonyme de lutte contre la pauvreté, et d'encouragement au développement socioéconomique, et les activités suivantes ont été entreprises :

i) Diffusion, aux fins d'examen et de mise en oeuvre du cadre stratégique de l'Observatoire sur le Sida en Afrique (AWA) auprès des Chefs d'Etat et de gouvernement de AWA, par l'intermédiaire du Président de l'Observatoire. A cet égard, une réunion des conseillers présidentiels de AWA ou des présidents des conseils nationaux de AWA devrait être organisée. Dans le même temps, il serait nécessaire de saisir toutes les occasions pour des plaidoyers par les dirigeants de AWA dans les différents forums, y compris les Sommets du G8 et d'autres forums comme l'Assemblée générale des Nations Unies.

ii) En février 2006, la Commission a participé à l'atelier sur le VIH/SIDA et les militaires, organisé à Windhoek, Namibie par le Centre pour le règlement des conflits (CRC) et le Ministère de la défense de la Namibie en sa qualité de président du Comité militaire de la SADC . Cibler particulièrement les militaires est très important car ce sont les militaires qui courent le plus grand risque de

contracter le VIH. L'accès au traitement, aux soins et à la prise en charge constitue un défi parce que le malade vit parfois loin de chez lui et de sa famille. Si la sensibilisation n'est pas intensifiée, les militaires risquent de propager le VIH dans leurs communautés permanentes ou temporaires. Cette question doit être prise en compte dans les missions de maintien de la paix. C'est pourquoi les militaires ou les soldats de la paix sont cités comme groupe vulnérable/groupe cible dans le Plan stratégique de la Commission de l'Union africaine pour la lutte contre le VIH/SIDa et le cadre stratégique de AWA.

iii) A la suite de la création du Comité directeur mondial sur l'intensification des interventions en vue d'assurer « l'accès universel aux services de prévention, de traitement, de soins et de prise en charge » par le Sommet mondial de 2005, la Commission de l'Union africaine, en collaboration avec l'ONUSIDA et l'OMS, a coordonné les consultations nationales qui ont abouti à la tenue de la réunion de consultation continentale sur la question à Brazzaville (Congo) du 6 au 8 mars 2006. Les délégations gouvernementales, travaillant en étroite collaboration avec les organisations de la société civile et les partenaires au développement, ont adopté l'Engagement de Brazzaville sur « l' l'intensification des interventions en vue d'assurer « l'accès universel aux services de prévention, de traitement, de soins et de prise en charge en Afrique d'ici à 2010 ». Cet Engagement a été soumis au Comité directeur mondial en même temps que les contributions d'autres continents. Le rapport du Comité directeur mondial a été présenté à la session spéciale de l'Assemblée générale sur le SIDA, qui a eu lieu en juin 2006.

iv) Il est maintenant clair que le paludisme a des dimensions genre, qui doivent être prises en compte afin que la lutte contre cette maladie soit efficace. Par exemple, les femmes enceintes et les enfants de moins de 5 ans sont les plus exposés au paludisme. Ce sont également les femmes qui s'occupent de la famille tandis que l'homme détient le pouvoir économique. C'est compte tenu de ces faits et bien d'autres que l'Union africaine a participé à l'atelier sur le paludisme et le genre organisé à Arusha (Tanzanie) du 13 au 15 mars 2006 par l'ONG suédoise Kvinnoforum, l'Initiative multilatérale sur le paludisme (MIM) et le Partenariat « Faire reculer le paludisme ». L'atelier avait pour objectif de doter les acteurs nationaux des moyens d'intensifier le plaidoyer et d'apporter leur soutien aux communautés. Dans le cadre de la lutte contre le paludisme, MIM est en train de financer pour une période d'un an un chercheur afin de renforcer les capacités limitées de l'Union africaine en ressources humaines.

v) Le 11 avril 2006, l'Union africaine, en collaboration avec l'OMS, l'ONUSIDA, l'UNICEF et d'autres institutions des Nations Unies, a organisé un programme au Centre de conférence de l'Union africaine pour lancer « 2006 comme Année pour la prévention du VIH/SIDA » tel que proclamé dans la résolution du Bureau régional de l'OMS pour l'Afrique. Ont, entre autres, assisté à la cérémonie S.E le Premier Ministre d'Ethiopie, le Président de la Commission de l'Union africaine, les responsables de l'OMS et de l'ONUSIDA et le Corps diplomatique. Cette campagne est destinée à axer les efforts sur la prévention du VIH/SIDA en tant que le seul moyen efficace et sûr de vaincre la pandémie puisqu'il n'existe pas à ce jour de traitement avéré ni de vaccin efficace. L'accent sera mis sur les enfants et les autres groupes à haut risque. Les Etats membres sont invités à

poursuivre la campagne et à accélérer les efforts en matière de prévention du VIH/SIDA dans toutes les communautés.

vi) La Commission de l'Union africaine a participé au Programme de commémoration par l'Ethiopie de la Journée africaine de lutte contre le paludisme (25 Avril 2006), avec pour thème : « **Agissons ensemble** » et pour Slogan « Accès universel au traitement efficace du paludisme en tant que droit de l'homme ». Le thème a le double sens d'invitation à des actions collectives et de promotion de l'accès au traitement efficace par une thérapie combinée à base d'artemisivine**.** Il convient de réitérer que la lutte contre le paludisme incombe à chaque communauté. Par ailleurs, la Commission de l'Union africaine appuie actuellement les efforts que déploient les jeunes pour mobiliser des fonds et fournir des moustiquaires aux femmes enceintes, en particulier celles vivant avec le VIH/SIDA.

vii) Toutes les activités mentionnées ci-dessus ont abouti à la convocation du Sommet Spécial sur le VIH/SIDA, la tuberculose et le paludisme, à Abuja (Nigeria) du 2 au 4 mai 2006 sous le thème : « Accès universel aux services de lutte contre le VIH/SIDA, la tuberculose et le paludisme d'ici à 2010 ». Un rapport sur les résultats du Sommet Spécial sera présenté en tant que point distinct de l'ordre du jour de la Conférence de l'Union africaine.

TRAVAIL, EMPLOI ET MIGRATION

371. La Commission de l'Union africaine envisage d'entreprendre des activités dans le cadre du suivi du Sommet extraordinaire de Ouagadougou sur l'emploi et la lutte contre la pauvreté, avec des propositions concrètes à mettre en œuvre au cours de l'année 2006, ainsi qu'avec l'appui conjoint des gouvernements suédois et norvégien et en étroite coopération avec le BIT, la CE, les CER et les Etats membres.

372. Des ateliers régionaux sur les politiques d'emploi intégrées seront organisés dans les cinq régions de l'Union africaine. Ces ateliers auront pour objectifs de renforcer les capacités de la Commission de l'Union africaine en plaidant pour la création d'un système de promotion de l'emploi viable décentralisé et intégré en Afrique ; d'aider les Etats membres à élaborer et mettre en œuvre des politiques, stratégies et plans d'action pour le développement de systèmes intégrés de promotion de l'emploi ; d'harmoniser les politiques, stratégies et programmes actuels des Etats membres en vue de promouvoir des systèmes intégrés de promotion de l'emploi et de renforcement des capacités ; de suivre de près et d'évaluer les politiques et les programmes d'emploi intégrés et de compiler et de diffuser les meilleures pratiques aux niveaux national, régional et continental. Le projet relatif aux politiques et programmes intégrés de promotion de l'emploi en Afrique est entièrement financé par les gouvernements suédois et norvégien.

373. Dans le cadre de la mise en œuvre des résultats du Sommet extraordinaire sur l'emploi et la lutte contre la pauvreté, le premier rapport biennal a été présenté à la 4e session ordinaire de la Commission du travail et des Affaires sociales, qui s'est tenue au Caire (Egypte) du 22 au 26 avril 2006.

374. La quatrième session ordinaire de la Commission du travail et des affaires sociales a eu lieu au Caire du 22 au 26 avril 2006. Différentes questions ont été examinées par la

réunion des experts et adoptées par les Ministres du travail et des affaires sociales, à savoir : le Rapport du Président de la Commission de l'Union africaine sur la mise en œuvre des résultats du Sommet extraordinaire sur l'emploi et la lutte contre la pauvreté en Afrique ; le projet de cadre d'orientation pour une politique sociale en Afrique ; le Rapport intérimaire sur la création d'un Conseil consultatif sur le vieillissement ; le Rapport du président de la Commission de l'Union africaine sur les activités du Groupe africain à Genève.

BIEN-ETRE SOCIAL

SURVIE, PROTECTION ET DEVELOPPEMENT

375. L'initiative « Les Enfants d'abord » demeure une priorité de la Commission de l'Union africaine. Le département des affaires sociales a poursuivi ses activités de vulgarisation de la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant et de recherche de solutions aux difficultés et problèmes que connaissent les enfants sur le continent. Il est réconfortant de noter qu'à ce jour 38 Etats membres ont ratifié la Charte africaine. Cependant, davantage de lobby est nécessaire pour amener tous les Etats membres de l'UA à adhérer à la Charte. En conséquence, je lance encore une fois un appel aux Etats membres qui ne l'ont pas encore fait, pour qu'ils ratifient d'urgence la Charte africaine.

376. En application de la décision AU/Dec.75 (V) de la Conférence adoptée en juillet 2005, sur « l'accélération des actions pour la survie et le développement de l'enfant en Afrique en vue de la réalisation des OMD » en particulier l'OMD4 relatif à la réduction de la mortalité et de la morbidité infantiles, la Commission de l'UA travaille actuellement en étroite collaboration avec l'UNICEF et l'OMS pour élaborer une feuille de route pour la réalisation de cet objectif. S'agissant de la question des orphelins et des enfants vulnérables, la collaboration s'est poursuivie entre l'UNICEF et la Commission de l'UA et l'UA a participé activement aux réunions régionales convoquées par l'UNICEF sur la question. La Plan stratégique de l'UA et le Plan d'action comportent également des stratégies relatives à la question des enfants infectés et affectés par le VIH/SIDA, en particulier les orphelins et les enfants vulnérables. La Commission de l'UA a participé également à la Conférence sur la violence à l'encontre des enfants organisée par le Forum sur l'enfant africain en mai 2006.

PRIX UA POUR LA DEFENSE DE LA CAUSE DE L'ENFANT AFRICAIN

377. Afin de renforcer les droits et le bien-être de l'enfant africain, la Commission de l'UA a décidé de décerner le premier Prix UA pour la défense de la cause de l'enfant africain. Ce Prix est une expression de la reconnaissance des initiatives prises par des individus ou des organisations pour promouvoir les droits de l'enfant et de leur engagement à améliorer les conditions de vie des enfants dans leurs communautés. Le Prix servira également d'instrument pour encourager d'autres individus et organisations à prendre des initiatives similaires pour améliorer le bien-être et les conditions sociales des enfants africains. Le Lauréat recevra le Prix au cours de la 7e session de la Conférence des Chefs d'Etat et de gouvernement en juillet 2006.

POSITION AFRICAINE COMMUNE SUR LES ENFANTS- L'AFRIQUE « UN CONTINENT FAIT POUR LES ENFANTS »

378. Il convient de rappeler que la Position africaine commune sur les enfants, qui contient une Déclaration et un Plan d'action, était la contribution de l'Afrique à la Session spéciale de l'Assemblée générale des Nations Unies tenue en 2002. Le Plan d'action comporte un ensemble de lignes directrices pour la réalisation de l'objectif « L'Afrique, un continent fait pour les enfants » et un cadre pour une approche coordonnée, globale et concertée permettant aux gouvernements et aux autres parties prenantes d'identifier les actions prioritaires à entreprendre pour le bien-être des enfants en Afrique. Conformément au mandat qui lui a été donné dans le Plan d'action, la Commission est en train de préparer la réunion d'évaluation à mi-parcours qui se tiendra à la fin de 2006, afin d'évaluer la mise en œuvre de la Position commune et de définir la voie à suivre. Les Etats membres sont invités à soumettre leurs rapports à la Commission de l'UA sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Plan d'action. La réunion d'évaluation à mi-parcours sera également une occasion de préparer la Position africaine commune pour la session spéciale des Nations Unies sur les enfants prévue en 2007.

JOURNEE DE L'ENFANT AFRICAIN

379. Dans le cadre de la commémoration de la Journée de l'enfant africain le 16 juin de cette année sous le thème « Droit à la protection : Stop à la violence contre les enfants », la Commission de l'UA a publié un Communiqué de presse sur le thème. Un discours du Président de la Commission mettant l'accent sur les mutilations génitales féminines en tant quelle constitue une forme de violence contre la petite fille, a été envoyé aux Etats membres pour être lue à l'occasion de la commémoration de cette journée.

COMITE AFRICAIN DES EXPERTS SUR LES DROITS ET LE BIEN-ETRE DE L'ENFANT

380. Le Comité africain des experts sur les droits et le bien-être de l'enfant a été créé en 2001 pour suivre la mise en œuvre des dispositions de la Charte africaine. Le onzième membre du Comité, qui a été élu par le Sommet de Khartoum en janvier 2006, prêtera serment au cours de la prochaine réunion du Comité, qui se tiendra à la fin de l'année. Dans le cadre de l'exécution de son mandat, la Commission a adopté les modalités pour le traitement des rapports des Etats membres et a élaboré un Plan d'action pour 2005-2009. Trois pays seulement, à savoir l'Egypte, Maurice et le Rwanda, ont soumis à ce jour leurs rapports au Comité. En conséquence, je lance un appel aux Etats membres qui ne l'ont pas encore fait, pour qu'ils soumettent leurs rapports au Comité. Un rapport détaillé sur les activités du Comité sera présenté au Conseil exécutif.

PROMOTION DU BIEN-ETRE DES PERSONNES AGEES ET VIEILLISSEMENT

381. Comme j'en ai informé le Conseil exécutif lors de las dernière session, la Commission a concentré ses efforts sur la mise en œuvre du cadre d'orientation et du Plan d'action de l'UA sur le vieillissement, adoptés par le Sommet de Durban en 2002, afin de trouver une solution aux difficultés qui se posent aux personnes âgées. Conformément au Plan d'action, une proposition sur la création d'un Conseil consultatif pour suivre la mise en œuvre du Plan d'action a été soumise à la 4e session de la Commission du travail et des affaires sociales. Il a été recommandé que les incidences financières soient élaborées et un calendrier clairement défini pour la création du Conseil consultatif. Les Etats membres ont

été invités à créer des conseils consultatifs nationaux pour améliorer les conditions de vie des personnes âgées au niveau national**.**

382. En mars 2006, la Commission de l'UA, en collaboration avec le gouvernement de la République de Zambie et HelpAge International, a organisé une conférence régionale intergouvernementale sur la protection sociale en Afrique. La conférence a adopté un Appel à l'action qui recommande entre autres, l'institutionnalisation d'une conférence biennale sur la protection sociale sous les auspices de l'Union africaine.

DECENNIE AFRICAINE DES PERSONNES HANDICAPEES (1999-2009)

383. On se rappellera que l'Institut africain de réadaptation des personnes handicapées (IAR) a été mandaté de suivre de près la mise en œuvre de la décennie africaine des personnes handicapées. Cependant, les capacités humaines et financières limitées de l'Institut nt entravé le processus de mise en œuvre des objectifs et du Plan d'action de la décennie. En vue de renforcer les capacités institutionnelles et opérationnelles de l'IAR, de le redynamiser et de lui permettre d'exécuter son mandat, le gouvernement de la République du Congo a organisé en février dernier un atelier d'orientation stratégique. L'atelier a adopté des recommandations sur différentes questions, qui ont été présentées à la 17e réunion du Conseil d'administration de l'IAR tenue en Mars 2006, au Niger. Il est impératif que l'IAR reçoive le soutien technique et financier nécessaire si l'on veut que les objectifs de la décennie soient réalisés. Il faudrait également que le mandat de l'IAR soit révisé et ses capacités renforcées afin qu'il devienne plus efficace dans la recherche de solutions aux problèmes et difficultés des personnes handicapées.

CENTRE AFRICAIN DE RECHERCHE APPLIQUEE ET DE FORMATION EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT SOCIAL (CAFRADES).

384. Le centre africain de recherche appliquée et de formation en matière de développement social (CAFRADES) a été créé sous les auspices de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique et de l'Organisation de l'Unité Africaine pour, entre autres, coordonner les activités de recherche appliquée et de formation dans le domaine du développement social aux niveaux national, sous-régional et régional en Afrique. En sa qualité de co-présidente du Conseil d'administration, la Commission de l'Union africaine a participé à la 17e réunion du Conseil d'administration, qui a eu lieu en Libye en janvier 2006. Conformément à la pratique en vigueur, un rapport sur les activités du CAFRADES a été présenté à la 4e session de la Commission du travail et des affaires sociales de l'Union africaine. La Commission a, entre autres, lancé un appel aux Etats membres pour qu'ils utilisent les institutions existantes comme le CAFRADES pour la conduite de recherches en matière de développement social sur le continent. Elle a également apporté son appui à l'Initiative Gaddafi pour la création de programmes de formation à l'intention des jeunes afin d'améliorer les conditions de vie des enfants, des femmes et des jeunes en Libye et dans d'autres pays du continent. Il a été recommandé que le CAFRADES serve de liaison entre les autorités libyennes et la Commission de l'Union africaine dans la réalisation des objectifs de l'initiative.

CULTURE

385. La Commission de l'Union africaine a mis un accent particulier sur le rôle de la culture en tant que facteur dynamique de l'intégration continentale, de la renaissance

africaine et du développement socio-économique durable en Afrique. Au cours de ces derniers mois, la division du bien-être social a entrepris un certain nombre d'activités dont la finalisation de la Charte de la renaissance culturelle de l'Afrique et des Statuts de l'Académie africaine des langues (ACALAN), qui ont été adoptés par le Sommet de janvier 2006 à Khartoum.

386. Dans le cadre de la mise en œuvre des décisions de Khartoum dans le secteur de la culture, la Commission de l'Union africaine a organisé les 20 et 21 juin 2006, une réunion ministérielle pour inaugurer le Conseil d'administration intérimaire de l'ACALAN et lancer officiellement 2006 comme Année des langues africaines. L'ACALAN est maintenant devenue un des organes spécialisés de l'Union africaine, chargé de mener des recherches sur les langues africaines, de donner des orientations et des conseils sur les questions liées aux langues et au développement en Afrique.

387. Par ailleurs, des dispositions sont en train d'être prises pour la tenue du premier Congrès panafricain sur la culture en novembre 2006 à Nairobi (Kenya), conformément à la décision adoptée lors du Sommet de Khartoum. Cet événement historique devrait rassembler des intellectuels, des professionnels, des décideurs, des producteurs, des militants et d'autres parties prenantes des différentes branches de la culture. Bien qu'il s'agisse essentiellement d'une réunion d'experts indépendants et de producteurs de la culture, les Etats membres sont encouragés à y participer et à aider la Commission de l'Union africaine à identifier les hommes et les femmes professionnels de la culture de leurs pays respectifs.

388. Il convient de rappeler que la Commission de l'Union africaine a signé en janvier 2006, un Protocole d'accord avec l'UNESCO, pour intensifier la coopération dans le domaine de la culture ainsi que dans d'autres secteurs relevant des mandats de l'U.A et de l'UNESCO. Ce partenariat redynamisé entre les deux institutions contribuera incontestablement à la mise en œuvre efficace des programmes culturels en Afrique.

389. La Commission a participé à un certain nombre de réunions et d'événements culturels au cours de la période écoulée en vue de renforcer le partenariat et de coordonner et d'harmoniser les politiques et programmes culturels en Afrique.

CENTRE AFRICAIN DE RECHERCHE SUR LES MALADIES INFECTIEUSES ET ENDEMIQUES ET LE VIH/SIDA (EGYPTE).

390. Lors de la Cinquième session ordinaire de la Conférence de l'Union africaine tenue à Syrte (Libye) en juillet 2005, S.E le Président Hosni Mubarak de la République arabe d'Egypte a soumis une proposition relative à la création d'un centre africain de recherche sur les maladies infectieuses et endémiques et le VIH/SIDA, en tant que centre d'excellence qui servira de lien entre les ministères de la santé en Afrique pour apporter un soutien aux services de prévention et de traitement et aux services de lutte contre les maladies transmissibles et endémiques et contribuer à l'amélioration des compétences des professionnels de la santé en Afrique. Le Centre apportera également le soutien nécessaire aux différents services, assurera la recherche, le suivi et le traitement à tous les secteurs et fournira des services de santé efficaces en Afrique. La Conférence a par la suite demandé au Président de la Commission de l'Union africaine d'étudier la question et d'en faire rapport à la prochaine session ordinaire du Conseil exécutif prévue en janvier 2006.

391. L'Egypte a organisé au Caire les 28 et 29 juin 2005, une réunion à laquelle ont participé 27 Ministres africains de la santé et le Directeur général de l'OMS. Le Bureau de l'Union africaine au Caire a représenté la Commission de l'UA à cette réunion dont les principaux résultats sont les suivants :

- la définition des éventuels objectifs du Centre ; et

- la création d'un comité technique chargé d'élaborer les documents constitutifs du Centre.

392. Le Comité technique a tenu une réunion en septembre 2005 mais deux pays seulement y ont participé, à savoir l'Egypte en sa qualité de Président et l'Algérie qui représentait l'Afrique du Nord. Le rapport de la réunion du Comité technique a été présenté à la Conférence des Ministres africains de la santé tenue au Botswana en octobre 2005.

393. La Conférence a examiné les documents présentés par le gouvernement de la République arabe d'Egypte pour appuyer sa proposition. La Commission de l'Union africaine a également présenté un document d'explication à la Conférence sur la procédure à suivre et le rôle de la Commission.

394. A l'issue de l'examen de la question, la Conférence a estimé qu'elle n'avait pas les informations suffisantes pour faire les recommandations qui lui ont été demandées par la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement à Syrte. En conséquence, elle a demandé à la Commission de l'Union africaine d'étudier de façon plus approfondie la question, conformément à la décision du Sommet de Syrte de juillet 2005. La Commission a également été chargée d'obtenir des informations supplémentaires auprès de la République arabe d'Egypte et de faire des recommandations appropriées.

395. La Commission a étudié la proposition soumise par l'Egypte ainsi que les recommandations de la Conférence des Ministres de la santé tenue à Gaborone et formule les recommandations ci-après :

1. La Commission appuie la création de centres d'excellence qui traiteraient les principales causes de la charge de morbidité sur le continent. A cet égard, elle appuie la recommandation contenue dans le rapport des experts à la Conférence des Ministres de la santé tenue à Gaborone, selon laquelle les centres d'excellence pour être plus efficaces et plus adaptés aux besoins du continent, devraient être créés dans chacune des communautés économiques régionales afin de traiter les aspects gérables des maladies infectieuses endémiques en Afrique. Malheureusement, la Commission n'est pas en mesure de recommander que le centre africain proposé soit créé à ce stade comme une institution de l'U.A puisque les incidences financières et les relations du Centre avec d'autres centres existants n'ont pu être clairement déterminées.

2. D'une façon générale, la Commission estime que pour des raisons de plus grande efficacité, la Conférence pourrait envisager de retenir des centres existants comme centres régionaux d'excellence qui se concentreraient sur différents aspects des maladies infectieuses et endémiques du continent plutôt qu'une seule institution qui s'occuperait de tous les aspects des

infections sur le continent. L'avantage de cette approche est que l'Union africaine bénéficierait d'infrastructures qui existent sous forme d'instituts nationaux et régionaux déjà opérationnels. Il serait plus rentable du point de vue coût/efficacité de soutenir les centres/instituts déjà existants. Mais, compte tenu de l'offre de S.E Hosni Mubarak, le centre africain proposé pourrait être retenu avec les centres existants.

3. le comité technique devrait tenir une autre réunion sous les auspices de la Commission de l'Union africaine pour réexaminer et décider des mécanismes de désignation des centres existants comme **« centres d'excellence régionaux ».** Le centre africain proposé pourrait être retenu comme l'un de ces centres. Les représentants régionaux du comité technique devraient consulter tous les pays des régions qu'ils représentent afin que leurs vues soient prises en compte dans les documents qui seront présentés.. A cet égard, l'OMS/AFRO et l'OMS/EMRO devraient aussi être impliquées afin qu'elles fournissent l'expertise et les orientations nécessaires. Le comité devrait se réunir au plus tôt et faire des recommandations à la Commission de l'Union africaine, qui à son tour soumettra à la Conférence un rapport détaillé sur la création de centres d'excellence, en général et du centre proposé, en particulier.

INFRASTRUCTURES ET ENERGIE

Introduction

396. La période de janvier 2006 à ce jour a été marquée par d'importantes activités de la Commission dans les secteurs des infrastructures et de l'énergie. Au début de l'année, la Commission a initié un dialogue avec l'Union européenne sur la coopération dans les domaines du développement du transport, des télécommunications et des infrastructures énergétiques en Afrique. Elle a également organisé trois réunions ministérielles dans les domaines de l'énergie électrique, du transport ferroviaire et du transport aérien respectivement. Au cours de ces réunions, les ministres des secteurs concernés ont adopté des plans d'action et des résolutions/déclarations dans lesquels ils se sont engagés à assurer le développement de ces sous-secteurs.

397. La Commission a pris part à la 14ème session de la Commission des Nations Unies pour le développement durable (CSD-14) tenue à New York. Elle a fait une communication sur l'état du secteur de l'énergie en Afrique ainsi que sur les conclusions de la première réunion des ministres de l'UA chargés de l'énergie électrique, qui a eu lieu à Addis-Abeba les 23 et 24 mars 2006. Cette réunion a demandé l'appui nécessaire des partenaires internationaux au développement durable de l'infrastructure et des ressources énergétiques en Afrique.

398. La période a été également caractérisée par une attention spéciale accordée au transport aérien puisque la Commission a pris l'initiative sans précédent d'organiser conjointement avec la Banque africaine de Développement (BAD) une réunion de haut niveau des compagnies aériennes africaines, à Tunis en mai 2006. L'objectif principal était de trouver des solutions aux sérieuses difficultés et aux prix élevés des billets d'avion sur le continent qui entravent les efforts de développement d'intégration.

399. D'autres activités importantes ont été menées de façon harmonieuse dans ce domaine, à savoir l'élaboration du plan directeur intégré du transport pour l'Afrique, du projet VSAT et du projet de réseau électrique panafricain pour la télééducation et la télémédecine.

I TRANSPORT

Conférence des Ministres africains en charge du transport ferroviaire

400. La Commission de l'Union africaine, en collaboration avec le Gouvernement de la République du Congo, a organisé du 13 au 14 avril 2006 à Brazzaville (Congo), la Première Conférence des Ministres Africains en charge du transport ferroviaire sur le thème «Pour un Système de Transport Ferroviaire Efficace, au Service du Développement et de l'Intégration de l'Afrique». Cette Conférence a été précédée d'une session préparatoire d'Experts, tenue du 10 au 12 avril 2006.

401. La Conférence ministérielle a, de manière exhaustive, procédé à l'examen de la situation actuelle des chemins de fer africains et a dégagé les orientations stratégiques indispensables à la relance et la modernisation des réseaux existants ainsi qu'à l'extension de nouveaux réseaux ferroviaires en Afrique.

402. Le chemin de fer, dans le fonctionnement harmonieux d'un réseau multimodal de transport, joue le rôle d'épine dorsale autour de laquelle, s'articulent les autres modes de transport. De même, le transport ferroviaire constitue un véritable outil d'intégration et de développement socioéconomique, adapté au déplacement de gros volumes sur des longues distances, principalement pour les marchandises à destination et/ou en provenance des pays enclavés.

403. L'ambition forte exprimée à Brazzaville se traduit ainsi dans la volonté de voir les Etats africains, donner à leurs sociétés ferroviaires une dimension commerciale clairement affichée, d'une part, et la nécessité d'inscrire le développement du sous-secteur ferroviaire dans le cadre d'une vision globale et harmonieuse du secteur des transports, dotée d'un Plan Directeur Continental intégré des infrastructures de transport, d'autre part.

404. Le rapport de la réunion ministérielle, comprenant la Déclaration et le Plan d'action adoptés par les Ministres a été soumis en tant que point distinct de l'ordre du jour en vue de son examen et adoption par le Conseil exécutif.

Deuxième réunion des Ministres africains en charge du transport aérien sur la sécurité aérienne

405. La Commission de l'Union africaine, a organisé du 18 au 19 mai 2006 à Libreville (Gabon), en collaboration avec le Gouvernement de la République Gabonaise, la Deuxième Conférence des Ministres Africains en charge du transport aérien sur le thème «Questions de sécurité aérienne en Afrique». Cette Conférence a été précédée d'une réunion préparatoire d'Experts, tenue du 15 au 17 mai 2006.

406. La Deuxième Conférence ministérielle a passé en revue l'ensemble des initiatives sur la sécurité aérienne actuellement mises en œuvre au niveau de l'Afrique, notamment

celles relatives au renforcement de la sécurité aérienne, comme le Programme de la Stratégie Unifiée de Sécurité Aérienne (USOAP) de l'Organisation de l'Aviation Civile Internationale (OACI), soulignant par ce fait l'importance de la coopération régionale, continentale et internationale en matière de renforcement de la sécurité aérienne en Afrique.

407. La Conférence a examiné particulièrement les dernières recommandations de l'Organisation de l'Aviation Civile Internationale, portant sur la réalisation et la publication des résultats des audits de sécurité de l'aviation civile, d'ici à mars 2008, par tous les Etats membres de l'OACI.

408. La Deuxième Conférence des Ministres en charge du transport aérien s'est aussi appesantie sur la situation de la Commission africaine de l'Aviation Civile (CAFAC) dont l'accord transitoire avec l'OACI arrive à terme à la fin de cette année 2006. la Conférence s'est engagée à trouver des solutions urgentes de renforcement de cet instrument de développement de l'industrie du transport aérien en Afrique.

409. Elle a par ailleurs noté le début d'application de la Résolution de Sun City de mai 2005, destinée à accélérer la mise en œuvre de la Décision de Yamoussoukro de 1999 et a insisté sur l'urgence de la mise en œuvre de cette Décision, instrument essentiel de la politique africaine du transport aérien.

410. Au moment où la mondialisation s'impose à tous les secteurs de la vie économique, l'Afrique doit clairement formuler sa politique extérieure commune dans le domaine du transport aérien. A cet effet, la Conférence des Ministres a examiné le projet de Directives présenté par la Commission de l'Union africaine pour les négociations avec les Parties Tierces, notamment l'Union européenne et les Etats-Unis d'Amérique.

411. La Deuxième Conférence a réaffirmé l'importance du transport aérien dans le développement économique et l'intégration du continent, en permettant la croissance des flux entre les peuples et la création des richesses grâce aux divers échanges qu'il facilite. Elle a ainsi adopté deux Résolutions de Libreville respectivement pour l'amélioration de la sécurité aérienne et pour la politique extérieure commune de l'aviation en Afrique, ainsi qu'un Plan d'action. Ces trois documents sont joints au rapport des Ministres.

Réunion de haut niveau des compagnies aériennes africaines

412. Compte tenu des sérieuses difficultés auxquelles les usagers du transport aérien se trouvent confrontés en Afrique, du fait des problèmes de correspondances entre les différentes destinations et des tarifs aériens élevés, la Commission, en collaboration avec la Banque africaine de Développement, a convoqué une réunion de haut niveau des directeurs des compagnies aériennes à Tunis (Tunisie), les 29 et 30 mai 2006. Ont pris part à cette réunion, les autorités nationales de l'aviation civile ainsi que les organisations africaines et internationales concernées.

413. La réunion a discuté des questions importantes, de la politique du transport aérien en Afrique et des cadres institutionnel, opérationnel et réglementaire, en particulier du manque de liaisons directes entre un certain nombre de destinations africaines et entre les régions et des tarifs relativement élevés des services intraafricains. La réunion a adopté un

plan d'action détaillé destiné à renforcer l'efficacité des services aériens intraafricains et à renforcer l'industrie du transport aérien en Afrique.

414. Le rapport de cette réunion sera soumis au Conseil exécutif comme à un point distinct de l'ordre du jour.

Mise en oeuvre de la Décision de Yamoussoukro sur la Libéralisation des marchés du transport aérien en Afrique

415. La Décision de Yamoussoukro de 1999 sur la libéralisation des marchés du transport aérien en Afrique, un instrument politiquement et juridiquement contraignant, constitue la stratégie clé pour la consolidation et le renforcement de l'industrie du transport aérien africain compte tenu de la mondialisation en cours et de la concurrence farouche qui prévaut dans ce secteur. Le manque de progrès significatifs dans la mise en œuvre de la Décision de Yamoussoukro est donc très préoccupant pour l'Union africaine.

416. Il convient de rappeler que le manque de progrès dans la mise en œuvre de la Décision de Yamoussoukro avait fait l'objet d'un long débat lors de la première réunion de l'Union africaine des ministres africains chargés du transport aérien en mai 2005 à Sun City (Afrique du Sud).

417. La Commission saisit donc l'occasion pour exhorter tous les Etats membres à œuvrer à la mise en œuvre effective de la Décision de Yamoussoukro dans leurs pays. Il ne faudrait pas oublier que cette Décision est le seul espoir de l'Afrique dans sa quête pour l'édification d'une industrie aérienne forte sur le continent, qui serait à même de concurrencer efficacement les autres compagnies aériennes mondiales sur les marchés bien établis d'Europe et de d'Amérique.

418. Par ailleurs, la Commission, par le biais de l'organe de suivi de la Décision de Yamoussoukro et en sa qualité de présidente a facilité le règlement à l'amiable du différend qui opposait depuis longtemps les autorités de l'aviation civile de l'Egypte et du Nigeria, concernant la mise en œuvre de la disposition de l'article 3 de la Décision de Yamoussoukro relative à l'action gratuit des droits de trafic aérien entre les destinations dans les différents pays.

Elaboration du plan directeur des Infrastructures du Transport pour l'Afrique

419. Conformément à son mandat et pour assumer son rôle de leadership en tant qu' institution centrale en matière de développement des infrastructures en Afrique, la Commission de l'Union africaine, par le biais du Département des infrastructures et de l'énergie, a entrepris l'élaboration d'un plan directeur optimum et intégré des infrastructures de tous les modes de transport pour l'Afrique. Le plan directeur qui est basé sur les programmes de développement des communautés économiques régionales (CER), des différents pays, de l'ensemble des principales institutions et de tous les principaux partenaires couvre les chemins de fer, les ports, les voies d'eau, les routes, les autoroutes et les aéroports.

420. Ce plan directeur, outil de gestion par excellence, est : (i) un instrument destiné à encourager l'intégration régionale, le développement économique et la réduction de la pauvreté en Afrique ; (ii) un instrument d'analyse, de planification, de prise de décision et de

suivi pour les responsables au niveau des pays, des CER et de l'UA ; (iii) une source d'informations pour les investisseurs africains et étrangers ; (iv) un instrument de recherche ; et (v) un instrument de mobilisation des fonds destinés, en priorité, au financement du secteur des infrastructures.

421. L'instrument technique adopté pour l'élaboration du plan directeur est le système de d'information géographique. Le système requiert l'acquisition de données et informations géo-spatiales (images, cartes et plans) qui couvrent tous les modes de transport existants et prévus pour les corridors de développement. La base de données est en train d'être élaborée conjointement avec la CEA, dans le cadre d'une infrastructure de données spatiales régionales africaines qui seront utilisées non seulement pour l'élaboration du plan directeur mais aussi pour toutes les activités de l'UA dans les domaines de l'économie rurale et forestière, de la santé, de l'éducation, des affaires sociales, de la science et de la technologie.

422. Sur la base d'un accord entre la Commission de l'UA et la CEA, une équipe de l'UA/CEA est en train de faire ce travail, avec l'appui de consultants à court terme. Cette équipe produira : (i) un plan directeur sous « forme d'Atlas » ; (ii) de projets prioritaires à court, moyen et long termes, y compris les coûts estimatifs, les sources éventuelles de financement et le programme de mise en œuvre ; et (iii) une base de données selon le système d'informations géographiques.

423. L'équipe de l'UA/CEA a déjà commencé son travail en : (i) intégrant le plan directeur consensuel des transports en Afrique Centrale – (PDCT-AC); (ii) sélectionnant les corridors du réseau de l'autoroute transafricaine ; et (iii) explorant le réseau du transport du corridor septentrional (Burundi, RDC, Rwanda, Ouganda, Kenya, Tanzanie, le Sud du Soudan et le Nord de l'Ethiopie).

424. Le Département des infrastructures et de l'énergie travaille actuellement avec les principales institutions ci-après dans le cadre de cette initiative : (i) la Commission européenne - Dans le cadre du partenariat Europe-Afrique dans le domaine des infrastructures, l'Union européenne a pris l'engagement d'appuyer ce travail. Cet engagement est très important étant donné que l'Union européenne pour sa part, est en train d'élaborer un plan directeur pour le réseau du transport transeuropéen dont la méthodologie est applicable à l'élaboration du plan directeur des infrastructures de transport en Afrique ; (ii) l'Institut géographique national (IGN) français et sa branche internationale IGN France internationale (IGN FI) pour la fourniture des données relatives au système d'informations géographiques, qui couvrira toute l'Afrique francophone ; (iii) l'Agence suédoise pour le développement international pour la continuation du financement des études concernant le réseau de l'autoroute transafricaine et pour combler les insuffisances de ces réseaux ; (iv) l'Institut national de géographie de la Grande-Bretagne (Her Majesty's Ordonnance Survey) pour l'acquisition d'une collection de cartes, d'images et d'information connexes couvrant toute l'Afrique anglophone ; et (v) l'Agence spatiale canadienne qui a déjà accepté de fournir l'accès des images radar de haute résolution qui sont utilisées pour la cartographie des ressources, et qui sont très utiles dans les conditions nuageuses de l'Afrique tropicale.

425. L'équipe de l'UA/CEA tiendra dès juin 2006 des sessions de travail avec les REC, le Secrétariat du NEPAD, la BAD et les institutions techniques africaines afin d'examiner leurs divers programmes et réseaux et de définir les critères techniques et socioéconomiques

pour le développement des principaux réseaux continentaux d'autoroutes, de chemins de fer, d'aéroports, de ports et de voies d'eau.

426. Un avant-projet du plan directeur sera établi avant la fin de décembre 2006. Il sera examiné par les CER et les associations techniques au cours du premier trimestre puis par des sessions de travail de 2007, et sera approuvée par les ministres des transports avant mi-2007.

II. ENERGIE

Première Conférence de l'Union africaine des Ministres en Charge de l'Energie Electrique

427. La Commission a organisé les 23 et 24 mars 2006 la Première Conférence de l'Union africaine des Ministres en charge de l'énergie électrique, conférence qui a été précédée par une session d'experts du 20 au 22 mars 2006 et centrée sur le thème :

« **Vision Commune et cadre Stratégique pour une Politique Continentale relative au secteur de l'énergie électrique**. »

428. L'objectif principal de la Conférence était de définir les orientations et les stratégies pour promouvoir le développement du sous-secteur de l'énergie électrique, en tenant compte des besoins immédiats et des perspectives à moyen et long termes.

429. Ont participé à la Conférence des experts venant de 36 pays africains, de six Communautés Économiques Régionales, des cinq Pools énergétiques régionaux et d'autorités de Régulation.

430. Par rapport aux objectifs fixés et aux résultats attendus, la Conférence a abouti d'importants résultats à savoir la Déclaration ministérielle et le Plan d'Action de 2 ans, les principaux engagements et décisions ci-après:

431. Principales décisions :

- Créer, sous l'égide de la Commission de l'Union africaine, la Conférence des Ministres Africains en charge de l'Énergie électrique en tant qu'organe central de coordination continentale des politiques et stratégies en matière d'énergie électrique dont le secrétariat est assuré par la Commission Africaine de l'Énergie (AFREC). Cette conférence se réunit une fois par an;

- Travailler ensemble pour mettre en valeur les ressources énergétiques notamment hydroélectriques de l'Afrique en tant qu'option majeure d'énergie renouvelable pour assurer le développement durable, l'intégration régionale, la sécurité énergétique ainsi que l'éradication de la pauvreté ;

- Créer une Commission de coordination pour le développement des grands projets hydroélectriques intégrateurs ;

- Élaborer une Vision globale et un Schéma Directeur de développement du secteur électrique du continent en s'appuyant sur les politiques et programmes

des Communautés Économiques Régionales en matière d'électrification afin de rationaliser l'utilisation des ressources énergétiques à moyen et long termes ;

- Renforcer et harmoniser les cadres juridiques et réglementaires et développer les capacités humaines en vue de soutenir le développement de l'énergie de façon durable;

- Créer un Fond Africain de l'Électricité comprenant un guichet spécifique dédié à l'électrification rurale dont une étude menée sous les auspices de la Commission de l'Union africaine précisera les modalités de mise en oeuvre;

- Tenir, sous les auspices de l'AFREC, l'assemblée générale constitutive de la Commission Électrotechnique Africaine de Normalisation (AFSEC).

432. Principaux engagements:

- Inscrire l'énergie comme secteur de concentration dans les priorités et programmes nationaux intégrés en mettant un accent particulier sur l'accès universel à l'énergie moderne ainsi qu'aux technologies et équipements susceptibles de promouvoir le développement socioéconomique ;

- Concevoir et mettre en œuvre au niveau de nos Etats des stratégies et des politiques sectorielles de développement du secteur de l'énergie dans le cadre des réformes économiques en cours recentrées sur une approche plus intégrée du développement ;

- Soutenir et renforcer la Commission Africaine de l'Énergie (AFREC) afin de lui permettre de jouer pleinement son rôle ;

- Mettre en relief l'importance des projets régionaux intégrateurs y compris l'interconnexion des réseaux électriques, la mise en place de gazoducs et d'oléoducs ainsi que l'électrification rurale transfrontalière, et leur accorder la priorité;

- Harmoniser les réglementations et promouvoir la bonne gouvernance en vue de créer un environnement favorable à l'accroissement de l'investissement direct tant national qu'étranger;

- Exhorter les institutions financières multilatérales et bilatérales à créer des guichets spéciaux et des mécanismes de financement novateurs pour les projets à caractère régional;

Préparation d'une conférence des Ministres africains en charge du Pétrole et du Gaz

433. La Commission de l'Union africaine est en train de conduire une étude prospective sur la question du pétrole et du gaz naturel en Afrique avec pour objectifs de faire le point des connaissances sur les réserves de pétrole et de gaz en Afrique; passer en revue les scénarios du futur du pétrole et du gaz dans le monde; tirer les conséquences pour l'Afrique de cette évolution future probable et proposer des stratégies que les pays importateurs et

exportateurs de pétrole et/ou de gaz peuvent adopter, individuellement ou collectivement, pour optimiser leur situation, en vue notamment de faire face aux fluctuations des prix du pétrole et de l'épuisement à terme de ces ressources hautement stratégiques.

434. Les propositions émanant de cette étude devront faire l'objet d'une réflexion approfondie de façon à en dégager toutes les implications : économiques, politiques, juridiques et technologiques. Cette réflexion débouchera sur l'organisation avant la fin de cette année d'une conférence de l'Union africaine des Ministres Africains en charge du pétrole et du gaz.

III. TELECOMMUNICATIONS ET TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION (TIC)

Projet de réseau Pan-africain de Télécommunications

435. Lors de la session du PLRAement Pan-Africain tenue en septembre 2004 à Johannesburg (Afrique du Sud), le Président de la République de l'Inde, Son Excellence Mr. A.P.J. Abdul Kalam avait annoncé la proposition de financer un Réseau Pan-Africain de Télécommunications par satellite et fibre optique pour relier les 53 États Membres de l'Union africaine. Ce projet est destiné à fournir, entre autres, des services de télé-médecine et de télé-éducation.

436. D'un coût initial de 50 millions de dollars américains, le projet a été présenté en mai 2005 à la Commission de l'Union africaine par une délégation du Gouvernement de l'Inde. A la suite de cette présentation, le Président de la Commission a réuni du 20 au 22 juillet 2005, un Comité Spécial Consultatif comprenant des représentants des Communautés Economiques Régionales (CER), de la Commission de l'Union africaine, , du NEPAD et . des institutions africaines et internationales chargées des Télécommunications et TIC sur le continent, Ce Comité Spécial Consultatif avait pour mandat :

- d'examiner l'adéquation du projet offert par l'Inde avec les objectifs stratégiques de l'Union africaine et son indépendance politique ;
- d'analyser la qualité technique du projet ; et
- d'étudier les modalités de mise en œuvre dudit Projet.

437. Le Comité Spécial Consultatif a conclu que :

- le projet Indien est pertinent et contribuera à atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et à combler le fossé numérique ;
- les promoteurs Indiens maîtrisent bien leur offre à l'Afrique et sont expérimentés ; et
- le projet s'intègre parfaitement aux objectifs de l'Union africaine.

438. Le Comité a recommandé l'adoption du projet par la Commission de l'Union africaine. Cependant, le Comité a indiqué que la viabilité et la pérennité du réseau et des services proposés nécessitent de l'Union africaine d'une part, et des États membres d'autre part, un engagement ferme.

439. Deux accords ont été signés dans le cadre de ce Projet. Le premier, entre le Gouvernement de l'Inde et la Commission de l'Union africaine, portant sur les aspects

généraux de création du Réseau Pan-Africain; le second, entre la Commission de l'Union africaine et « Telecommunications Consultants India Limited » (TCIL), relatif à la fourniture, l'installation, la mise en œuvre et la maintenance pour une période de 5 ans du réseau par TCIL. Par ailleurs, le modèle d'accord, entre TCIL et chaque Etat membre a été paraphé par les deux parties.

440. Par la suite, la Commission de l'Union africaine mis en place un Comité de Pilotage et de Suivi de la mise en œuvre de ce projet et entrepris la sensibilisation des Etats membres pour qu'ils participent au projet en signant l'Accord avec TCIL. La mise en œuvre du projet est actuellement en cours comme suit :

- Tenue de 2 réunions du Comité de Pilotage et de ses Sous Comité Techniques qui ont adopté le programme d'activités et plusieurs documents techniques du projet ;
- Evaluation des dossiers d'expression d'intérêt soumis par les Etats Membres candidats pour abriter la Station Terrienne Hub du réseau VSAT. Le choix final du pays hôte de la station est en cours;
- Lancement d'une demande d'expression d'intérêt aux Etats Membres pour abriter les hôpitaux et universités nodaux régionaux du réseau ;
- Examen en cours des services de Télé Education et de Télé Médecine qui seront fournis par le réseau ;

Projet e-Gouvernance (VSAT)

441. Le projet e-Gouvernance (VSAT) de l'Union africaine est destiné, dans le cadre de la transformation institutionnelle de l'Union africaine, à assurer la connectivité totale et la fourniture des services modernes de télécommunications entre le Siège de la Commission et les bureaux régionaux, les représentations extérieures, les Communautés Economiques Régionales et les États Membres, grâce à la mise en place d'un réseau d'interconnexion par satellite.

442. Le projet, permettra à l'Union africaine de disposer de son propre système de télécommunications et partant, d'une plus grande autonomie en terme de services et de leur disponibilité. Ce réseau fournira à l'Union africaine, des services de vidéoconférence, d'accès Internet à haut débit, de la téléphonie sur IP et de messagerie instantanée couplée à la vidéo pour des discussions en temps réel. Il permettra également de partager du savoir-faire, de l'information et renforcera le travail collaboratif, d'où une meilleure productivité et une optimisation des ressources (économie des coûts de communications, des voyages.

443. La première phase du projet concernera le Siége de la Commission de l'Union africaine à Addis Abeba, les Bureaux régionaux, les Agences Spécialisées et les Communautés Économiques Régionales. La deuxième phase consistera en une extension du réseau pour relier les Ambassades des Etats membres à Addis-Abeba, et les Ministères des Affaires étrangères/Relations extérieures des Etats membres

444. Les cahiers de charges ont été élaborés et l'appel d'offres international pour la sélection du fournisseur des services de satellite a été lancé. L'évaluation des offres est achevée. Un projet de contrat est en cours d'élaboration en vue de discussions avec l'entreprise qui sera sélectionnée.

COOPERATION

Mission effectuée par le Département des Infrastructures et de l'Energie auprès de la Commission Européenne

445. Le Commissaire chargé des Infrastructures et de l'Energie, a conduit, du 20 au 23 février 2006, une mission du Département auprès de la Commission Européenne à Bruxelles.

446. Cette mission consistait principalement à poursuivre et approfondir les discussions préliminaires de la rencontre du 12 octobre 2005 à Bruxelles entre la Commission Européenne et la Commission de l'Union africaine.

447. Les objectifs de la mission étaient :

- d'échanger sur les expériences de l'Union européenne en matière d'intégration ;
- d'identifier les actions spécifiques de coopération dans le domaine des infrastructures et de l'Energie ;
- d'examiner les modalités pratiques de la mise en œuvre de cette coopération.

448. A l'issue des discussions, les deux parties sont tombées d'accord sur les axes prioritaires de coopération suivants :

1. Plans Directeurs intégrateurs et consensuels en matière d'infrastructures de transport, de communications (Télécommunications et Technologies de l'Information et de la Communication) et d'énergie en Afrique.

2. Harmonisation des politiques sectorielles : l'Union européenne appuiera l'Union africaine dans l'harmonisation des politiques sectorielles en vue de l'élaboration de politiques africaines communes en matière de transport, des communications et d'énergie.

3. Instauration d'une étroite collaboration entre l'Union européenne et l'Union africaine en matière d'aviation civile.

4. L'appui de l'Union européenne à l'Union africaine dans le domaine de l'énergie pour:

   - La préparation des grands projets de production et de transport de l'énergie électrique ;
   - L'acquisition des technologies appropriées de mini et micro-production énergétique ; et
   - L'organisation d'une exposition d'unités et d'équipements des mini et micro-production d'énergie.

5. Le renforcement des capacités et l'équipement de la Commission de l'Union africaine. L'objectif est de permettre à la Commission de l'Union africaine, de

jouer pleinement son rôle de leadership dans le développement des infrastructures sur le continent.

6. La contribution de l'Union européenne au financement de ces derniers programmes.

Les détails de ces différents programmes feront l'objet de consultations futures pour leur réalisation.

ECONOMIE RURALE ET AGRICULTURE

449. Au cours de la période considérée, le département de l'économie rurale et de l'agriculture a, entrepris d'importantes activités dans le cadre du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture en Afrique (CAADP) et de la Déclaration de Syrte sur les défis du développement intégré et durable de l'agriculture et des ressources en eau en Afrique. Ces activités s'inscrivent également dans la mise en œuvre du Plan stratégique (2004-2007). L'un des exemples de progrès significatifs enregistrés à la suite de l'adoption de la Décision EX.CL/Dec.194 (VII) par le Conseil exécutif au cours de sa septième session ordinaire tenue à Syrte (Libye) en 2005, [demandant à la Commission de l'Union africaine d'intégrer la Déclaration de Syrte sur les défis du développement intégré et durable de l'agriculture et des ressources en eau en Afrique dans le Programme détaillé pour le développement de l'agriculture en Afrique)], est l'approbation par les ministres de l'agriculture, à Bamako (Mali) en janvier 2006, du Plan intégré CAADP – Déclaration de Syrte, en vue de la mise en œuvre globale et cohérente du programme de l'Afrique dans le domaine de l'agriculture.

450. En outre, dans le cadre du CAADP et de la Déclaration de Syrte, la Commission, à travers son département de l'économie rurale et de l'agriculture, a poursuivi ses interventions dans les principaux domaines sélectionnés présentant un avantage comparatif où le leadership de la Commission peut faire la différence et avoir un impact significatif sur le développement agricole et rural durable en Afrique.

I. MISE EN ŒUVRE DES PILIERS DU PROGRAMME DÉTAILLÉ POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE EN AFRIQUE

A. PILIER 1 DU CAADP

a. Coopération dans la gestion des ressources en eau frontalières

451. « La Déclaration de Syrte sur les défis du développement intégré et durable de l'agriculture et des ressources en eau en Afrique » encourage la conclusion d'accords bilatéraux pour une gestion conjointe des eaux frontalières et demande à la Commission de faciliter la conclusion de tels accords. Actuellement, à peine une douzaine des six cours d'eau font l'objet d'une gestion conjointe. À cet effet, et dans le cadre de la mise en œuvre de la Déclaration sur l'eau, la Commission, avec l'appui du Programme des Nations Unis pour l'environnement (PNUE), s'est engagée dans le processus d'élaboration des directives pouvant aider les États membres à conclure des accords de coopération pour la gestion de

leurs bassins communs. La Commission organisera bientôt une réunion régionale des experts pour examiner les directives et proposer leur adoption au Conseil exécutif.

452. Étant donné l'importance des ressources en eau dans le développement économique, social et environnemental durable, ainsi que dans la réduction de la pauvreté dans les pays africains, les États membres qui partagent des bassins fluviaux/lacustres sont invités à entreprendre des actions communes de développement de ces bassins. Pour les organisations des bassins fluviaux existants, la Commission est informée de leur fédération en un Réseau africain d'organisations de développement des bassins fluviaux (ANBO). ANBO est un instrument de renforcement des organisations de développement des bassins fluviaux grâce à l'échange d'expériences et aux leçons apprises, telles que préconisées dans la Déclaration de Syrte. La Commission apportera son appui à la Fédération des organisations des bassins.

b. Mécanisme africain de contrôle de l'environnement pour le développement durable (AMESD)

453. Le contrôle régulier et constant de l'environnement est non seulement crucial pour un système d'alerte rapide des catastrophes naturelles, mais également pour la collecte des données et des informations pour la planification du développement et la mise en œuvre. C'est pour cette raison que la CEDEAO, l'IGAD, la SADC, la CEMAC et la COI qui sont bénéficiaires d'un projet du FED appelé « Mécanisme africain de contrôle de l'environnement pour le développement durable (AMESD) », ont demandé à la Commission de l'Union africaine d'abriter en son sein l'Unité de gestion du projet qui démarrera probablement en 2007. La Commission a accédé à cette demande. L'AMESD remplace un projet qui a fonctionné de 2000 à 2005 appelé « Préparation pour l'utilisation de la deuxième génération de Meteosat pour l'Afrique (PUMA) ». À travers le projet PUMA, la plupart des États membres de l'Union africaine ont installé des stations de réception satellites ou ont modernisé celles qui existent, principalement celles des services météorologiques nationaux. Le projet PUMA a également assuré la formation d'environ 350 experts africains dans la maintenance et le fonctionnement des stations. Les objectifs de l'AMESD sont les suivants :

- Concevoir, mettre en œuvre, superviser et évaluer les politiques environnementales régionales et continentales en appui au développement durable ;
- Améliorer le bien-être socioéconomique et environnemental des populations africaines ;
- Honorer leurs obligations découlant des traités internationaux relatifs à l'environnement ; et
- Participer aux efforts internationaux pour le contrôle de l'environnement dans le monde.

454. Le projet permettra de donner à l'Afrique une plus grande visibilité dans les processus mondiaux d'observation de l'environnement, tout en renforçant la capacité de la Commission à suivre l'évolution de l'environnement et des ressources naturelles sur le continent en vue de donner des orientations appropriées, et sera bénéfique pour les États membres participants et leurs communautés économiques régionales. La Commission aura cependant besoin de ressources pour construire de bureaux appropriés pour le projet, qui sera un élément permanent des activités de la Commission.

c. L'Initiative Muraille verte du Sahara

455. « L'Initiative Muraille verte du Sahara » avait été proposée par S.E.M. Olusegun Obasanjo, président de la République fédérale du Nigeria, lors de la 5ième Session ordinaire de la Conférence tenue en juillet 2005. Cette proposition avait bénéficié d'un large soutien. Dans le cadre de la mise en œuvre de l'Initiative, la Commission a convoqué deux réunions d'un groupe de contact informel pour réfléchir sur la voie à suivre. A la demande de ces deux réunions, la Commission a également préparé un document d'orientation qui proposait la mise sur pied d'un comité directeur et d'un comité technique chargé d'orienter la mise en œuvre et de donner des avis techniques. Les États membres des zones sahélo-sahariennes qui pourront bénéficier de l'Initiative ont été invités à désigner leurs représentants au sein des deux comités. La Commission est en effet optimiste quant à l'Initiative et souhaite que l'Union africaine, les États membres concernés et les partenaires de développement apportent suffisamment de fonds pour financer la mise en œuvre du plan d'action global qui sera issu des consultations du comité technique.

d. Conférence des parties à la Convention de Bamako

456. Le Gouvernement du Mali avait offert d'abriter la première conférence des parties à la Convention de Bamako, prévu à Bamako (Mali), en novembre 2005. Mais, pour des raisons imprévues, le Gouvernement a demandé le report de la conférence des parties à 2006. Je suis heureux d'informer le Conseil que les dispositions sont prises pour la tenue de la conférence à Bamako en novembre de cette année. La Convention de Bamako sur l'interdiction d'importer en Afrique des déchets dangereux et sur le contrôle des mouvements transfrontières et la gestion des déchets dangereux produits en Afrique est entrée en vigueur en 1998 et la première conférence des parties aurait dû se tenir depuis 1999. Cependant, à cause du processus de restructuration entrepris à cette époque par l'OUA et de la transition vers l'Union africaine qui a suivi, la conférence des parties n'a pas pu se tenir. Si elle se tient, la conférence renforcera la coopération dans la mise en œuvre de la Convention et arrêtera les règles de procédure et les règles financières. A ce jour, 29 États membres ont signé la Convention, et 21 d'entre eux l'ont ratifiée. Etant donné que la convention est l'une des plus anciennes conventions de l'Union africaine et compte tenu de son importance pour la protection du continent africain contre les déchets indésirables, la Commission exhorte les États membres qui ne l'ont pas encore fait à ratifier la Convention le plus tôt possible. La Commission exhorte également tous les États membres à participer à la Conférence des parties.

B. PILIER 3 DU CAADP

457. Compte tenu de l'importance de la réduction de la pauvreté et pour inverser la tendance dans le secteur négative dans le secteur de l'agriculture, les chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine ont adopté la Déclaration de Maputo sur l'agriculture, et la sécurité alimentaire en Afrique en juillet 2003 lors de leur deuxième Conférence où tous les pays se sont « *engagés à allouer au moins 10% de leur budget national au développement agricole et rural pendant cinq ans* ». Après le Sommet d'Abuja qui a demandé à la Commission de *définir,* en collaboration avec les États membres et le Secrétariat du NEPAD, *les principaux domaines du développement agricole et rural devant bénéficier de l'affectation de 10%*, d'importantes activités ont été menées en collaboration

avec le Secrétariat du NEPAD ; et un rapport des experts a été approuvé par la Conférence des ministres de l'agriculture de l'UA tenue à Bamako (Mali), en janvier 2006.

458. À ce jour, 19 pays ont transmis les données requises en utilisant la méthodologie recommandée pour tous les pays. Ces données montrent que pour l'année 2004, trois pays ont affecté plus de 10% de leurs budgets nationaux à l'agriculture, 4 pays lui ont aloué entre 5 et 10% et 12 pays en ont affecté moins 5%.

459. De même, la Commission a poursuivi la mise en œuvre de la décision adoptée au cours du Sommet de Syrte en février 2004, appelant au renforcement des systèmes d'alerte rapide au niveau régional et à la création de tels systèmes dans les régions où il n'en n'existe pas, en vue d'atténuer l'impact négatif de la sécheresse, de la désertification, des inondations, des catastrophes naturelles et des ennemis des plantes. Au cours de la période considérée, la Commission, en collaboration avec la FAO et avec l'appui de l'UE, a finalisé l'évaluation qui était en cours en Afrique australe et de l'Ouest et dans la Corne de l'Afrique, notamment les consultations avec le CILSS, la SADC et l'IGAD au niveau des ateliers régionaux. Le rapport de synthèse continental qui porte sur les forces et les faiblesses des systèmes d'alerte rapide existants en ce qui concerne la sécurité alimentaire, et l'évaluation de leur pertinence, leur crédibilité et leur viabilité, est en cours de finalisation et sera présenté aux experts des États membres à la fin de 2006.

C. PILIER 5 DU CAADP- DOCUMENT D'ACCOMPAGNEMENT

460. La biodiversité marine et les ressources halieutiques soutenues par les grands écosystèmes marins de l'Afrique sont soumises à des pressions dues notamment au déséquilibre entre les prises de poissons et les niveaux de reproduction durables. Cependant, malgré l'existence d'un certain nombre de programmes donnant des orientations et fixant des objectifs pour une pèche durable dans les grands écosystèmes marins africains, les ressources financières sont toujours insuffisantes dans la plupart des pays pour permettre la mise en œuvre des réformes de gouvernance nécessaires et empêcher la surexploitation des ressources halieutiques.

461. C'est pour cette raison qu'il a été crée dans le cadre du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture en Afrique, le Partenariat stratégique pour le Fonds d'investissement pour la pêche durable dans les grands écosystèmes marins de l'Afrique. Ce partenariat stratégique est un mécanisme de financement qui fournira 60 millions de dollars en subventions du FEM sur plus de 10 ans, pour co-financer des projets nationaux de pêche durable. L'initiative est recommandée par le Comité consultatif régional présidé par la Commission africaine, en partenariat avec les organisations régionales africaines de pêches, la FAO, le WWF, le FEM et la Banque mondiale. La première tranche de 25 millions $EU a été approuvée par le FEM et le Fonds sera officiellement lancé en mai 2006.

D. QUESTIONS TRANSVERSALES

Cadre et orientations de la politique foncière en Afrique

462. Compte tenu de l'importance de la terre dans le développement social, politique et économique de l'Afrique, et de la gestion durable des ressources, un consortium africain de trois institutions régionales africaines, à savoir le NEPAD, la CEA et la BAfD, sous la direction de la CUA, travaille en partenariat pour conduire le processus d'élaboration d'un

cadre d'orientations pour la politique foncière dans toute l'Afrique, ainsi que des modalités pour leur mise en œuvre aux niveaux national, régional et continental. L'objectif visé est de garantir les droits fonciers, d'accroître la productivité, d'améliorer le bien-être, de renforcer la gestion des ressources naturelles et de contribuer à la réalisation d'une croissance économique générale sur le continent. Afin que les principaux acteurs africains parviennent à un consensus sur une vision et l'adoption d'une politique foncière et d'un cadre et d'orientations pour la réforme foncière en Afrique, il est envisagé un processus assorti de délais de mise en œuvre de 16 à 18 mois avec les principales étapes de la prise de décisions. Au cours de la période considèrée, d'importants progrès ont été réalisés grâce à la tenue de l'atelier consultatif de mars 2006. L'atelier a rassemblé les représentants des gouvernements africains, des CER, de la société civile, notamment les organisations des cultivateurs, le secteur privé africain, les centres d'excellence et les partenaires de développement.

463. L'atelier a abouti aux conclusions et résultats suivants : les principaux messages et recommandations sur les questions thématiques qui pourraient être couvertes par le cadre d'orientations ; les éléments de la vision et les principes directeurs ; les actions et activités devant être entreprises pour élaborer le cadre d'orientations, pour la politique foncière, les rôles des parties prenantes et des partenaires et la mobilisation des ressources. Ces résultats serviront de base pour les prochaines mesures à prendre, notamment les évaluations et les consultations régionales.

II. PROGRAMMES SPÉCIALISÉS

PATTEC

464. La 36ième session ordinaire de la Conférence des chefs d'États et de gouvernement tenue à Lomé (Togo) en juillet 2000 avait adopté la Décision AHG/Dec. 156 (XXXVI), exhortant les États membres à conjuguer leurs efforts pour relever le défi de l'éradication de la mouche tsé-tsé sur le continent. Cette décision chargerait également le Secrétaire général de l'OUA d'entreprendre et de coordonner une campagne panafricaine d'éradication de la mouche tsé-tsé et de la trypanosomiase (PATTEC).

465. Au cours de la période considérée, la Commission a mené différentes activités. Le Bureau de coordination du PATTEC a élaboré un manuel de formation sur les différents thèmes, notamment l'application du SIG dans la lutte contre la mouche tsé-tsé ; la technique du lâcher des mâles stériles dans les interventions de lutte contre la mouche tsé-tsé et trypanosomiase ; et a organisé des cours de formation et des ateliers à l'intention des participants venus des États membres, dans le cadre des efforts visant à renforcer les capacités techniques requises dans la mise en œuvre de la campagne. Le PATTEC a également organisé une session de formation d'un mois à Nairobi (Kenya), du 17 mars au 13 avril 2006, sur la création et la gestion d'une base de données, en collaboration avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). En plus de la formation, la Commission a produit du matériel d'information pour assurer la diffusion efficace de l'information afin de sensibiliser le public sur l'Initiative du PATTEC.

466. La Commission, en collaboration avec la Banque africaine de développement (BAD), a élaboré des descriptifs de projets détaillés pour l'Angola, le Botswana, la Namibie et la Zambie en Afrique australe, et pour le Rwanda et la Tanzanie en Afrique de l'Est, dans le cadre de la préparation de la seconde phase du programme appuyé par la BAD.

467. Malgré les progrès enregistrés, la Commission est toujours confrontée à un défi celui de mobiliser tous les pays infestés pour les inciter à participer au programme, ainsi que des ressources extérieures, et de convaincre ces pays à apporter des contributions complémentaires pour le démarrage leurs programmes nationaux.

GRIPPE AVIAIRE ET INTERVENTION EN AFRIQUE (IBAR)

468. Face à l'apparition de la grippe aviaire, la Commission, à travers son Bureau technique spécialisé, IBAR, a préparé des plans détaillés de prévention, de surveillance et d'intervention d'urgence pour la lutte contre la grippe aviaire hautement pathogène. La Commission en collaboration avec les mécanismes GF-TADS and Alive de la FAO et de l'OIE, œuvre actuellement à la mobilisation de l'appui financier des donneurs nationaux et internationaux pour l'établissement de plans d'intervention d'urgence et de lutte contre la grippe aviaire. La Commission a sollicité la collaboration des partenaires internationaux, telles que la FAO, l'OIE, la Banque mondiale et l'OMS dans ces efforts internationaux.

469. La Commission, en collaboration avec l'OIE, la FAO et le Service d'inspection de la santé animale et végétale du Département de l'agriculture des États-unis (USDA-APHIS), a organisé un atelier régional sur l'harmonisation des plans d'intervention d'urgence contre la grippe aviaire, les 18 et 19 mars 2006 à Bamako (Mali), à l'intention des pays de l'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique centrale participant au programme. Les représentants de treize pays (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Mali, Mauritanie, Niger, Nigeria, Sénégal, Tchad et Togo) et d'organisations ou institutions internationales et régionales (OIE, FAO, OMS, BCAH, IBAR, CEDEAO, WAHO, USDA-APHIS, EISMV) ont pris part à l'atelier.

PROGRAMME DE L'ÉLEVAGE

470. Lors de la 7ième conférence ministérielle de Kigali, il avait été fait observer que le plan d'action de l'IBAR avait bien pris en compte certains programmes l'élevage et autres programmes connexes, mais n'avait pas pleinement tenu compte de certains programmes prioritaires en cours d'exécution ou prévus par les CER. A cet égard il avait été estimé que le NEPAD et l'IBAR devraient convoquer une réunion qui examinerait également les programmes d'élevage des CER et les programmes connexes, ainsi que les programmes du FARA, afin qu'il y ait une approche commune de la mise en œuvre du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture en Afrique et du programme d'élevage sous la coordination générale de l'IBAR.

PANVAC

471. Depuis janvier 2006, le PANVAC a été totalement transféré et intégré dans la structure de la Commission de l'Union africaine. Son plan stratégique (2005-2008) a été préparé et sa constitution est en cours de finalisation. En outre, une proposition de projet pour la relance du PANVAC a été soumise pour financement au Gouvernement japonais et à l'AIEA.

472. Au cours de la période considérée, le PANVAC a procédé à la normalisation des produits vétérinaires biologiques. Ainsi donc, les stocks biologiques tels que les souches vaccinales, les souches cellulaires, la référence de la préparation vaccinale, Reference anti-

sera et les antigènes, ont été stockés et apprêtés pour la distribution. En outre, les souches vaccinales ont été envoyées au Laboratoire vétérinaire national de la Jordanie, qui en avait fait la demande, en février 2006. Des demandes ont été également reçues de la part de l'Institut international de recherche sur l'élevage (ILRI) pour la fourniture de différentes souches vaccinales. Actuellement, le PANVAC a des stocks suffisants des différents produits biologiques entreposés à la banque de vaccins.

473. La Commission, à travers le PANVAC, a assuré la promotion des techniques de contrôle de qualité harmonisées auprès des laboratoires africains. Des cours de formation en salle et des voyages d'étude ont été organisés par le personnel du PANVAC pour les laboratoires du Tchad, du Mali, du Nigeria et Soudan. Une série de manuels sur la production de vaccins contre les parasites de petits ruminants et le contrôle de qualité a été préparée et apprêtée aux fins de publication.

474. Au cours de la période considérée, la Commission a organisé des ateliers de formation pour les cadres des bureaux locaux de services vétérinaires d'Éthiopie et a élaboré un manuel de formation pour les experts africains comme modèle pour les États membres de l'UA. En mars 2006, un nouveau site Internet pour le PANVAC a été lancé.

HAUTS-PLATEAUX DU FOUTA-DJALON

475. La Commission, à travers le Programme des Hauts-plateaux du Fouta-Djalon, a assuré la promotion de la préservation et de la gestion durable des ressources naturelles stratégiques et fragiles, notamment sur les Hauts-plateaux. Les activités menées au cours de la période considérée ont consisté en la promotion de la coopération régionale à travers le développement et en la validation d'un cadre institutionnel juridique qui est à l'étude par les États membres. En outre, un projet régional pour la gestion intégrée des ressources naturelles des Hauts-plateaux du Fouta-Djalon a été finalisé en collaboration avec la FAO. Le programme vise à assurer la protection de l'environnement et le développement des ressources naturelles disponibles sur les Hauts-plateaux du Fouta-Djalon, en vue de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations de la région et de celles des régions irriguées par les fleuves prenant leur source dans les Hauts-plateaux. Le financement en deux phases sur les ressources du FEM, de près de 11 millions de dollars sur une période de 10 ans est acquis. Mais, le coût total du projet est estimé à 44 millions de dollars. À cet égard, la Commission, en collaboration avec l'UNEP et la FAO, a entrepris plusieurs actions pour la mobilisation des ressources supplémentaires, nécessaires.

476. La Commission, à travers son bureau du Fouta-Djalon, a organisé la 10ième réunion du Comité consultatif du programme régional pour l'aménagement intégré du Massif Fouta-Djalon, du 31 janvier au 2 février 2006 à Freetown, Sierra Leone. Ont participé à la réunion les points focaux de tous les pays membres, les représentants de l'OMVS, de l'UNEP, de la FAO ainsi que les représentants des services techniques nationaux, des pLRAements, des ONG et des médias de la République de Sierra Leone.

477. L'objectif principal de la 10ième session était d'identifier les activités à mener et les mesures à prendre par les pays membres, l'Union africaine, l'UNEP et la FAO, pour permettre un démarrage rapide du projet pour la gestion intégrée des ressources naturelles, dont le financement a été approuvé par le FEM. La réunion a également examiné les voies et moyens de renforcer la collaboration entre le programme du Fouta-Djalon et les organisations de mise en valeur des bassins. Les recommandations de la réunion étaient

les suivantes : la nécessité de finaliser les arrangements institutionnels et les arrangements détaillés pour la mise en oeuvre du projet afin de permettre à la FAO, en tant qu'agence d'exécution, de finaliser le plan de travail et le budget qui seront soumis à l'approbation du FEM ; les lettres d'engagement des pays membres en ce qui concerne leur contribution au cofinancement des projets ; les cofinancements additionnels à chercher auprès d'autres partenaires financiers ; et la tenue de la conférence ministérielle des pays membres du programme en vue du lancement officiel du projet.

478. La réunion consultative régionale a également suggéré que le réseau africain des organisations de mise en valeur des bassins (ANBO) soit un outil approprié pour la coopération renforcée entre le programme du Fouta-Djalon et l'Organisation de mise en valeur des bassins.

SAFGRAD

479. La Commission à travers le Comité consultatif de Recherche et de développement agricole dans les zones semi-arides (SAFGRAD), a mené l'étude suivante au cours de la période considérée :

i) Projet africain de recherche et de lutte contre le striga.

480. *Le Striga hermonthica* est une mauvaise herbe parasite causant des dégâts importants aux céréales. Il affecte négativement la vie de plus de 100 millions de personnes rien qu'en Afrique. Afin de lutter contre le striga, le Projet africain de recherche et de lutte contre le striga a été lancé et couvrira une très grande zone géographique du fait que ce parasite sévit dans une grande partie des régions semi-arides de l'Afrique. Ce projet est davantage axé sur le développement avec une stratégie visant à mettre à niveau les meilleures technologies de lutte contre le striga dans les champs agricoles. Le but final est de renforcer la capacité des pays participants à intensifier la diffusion des technologies efficaces de lutte contre le striga aussi que la sensibilisation à ce parasite, afin de faciliter la formulation de politiques propres à réduire les effets du striga.

481. En Afrique centrale et occidentale, 23 variétés de maïs tolérantes et résistantes au striga (STR), trois variétés de soja et une variété d'arachide ont été étudiées et sont prêtes à être distribuées. Sous la direction du SAFGRAD, plus de 100 fermiers ont reçu une formation pour la recherche biologique et la lutte contre le striga, ainsi que sur la production de semences, et des chercheurs de sept pays (Côte d'Ivoire, Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Ghana, Mali et Nigeria) ont reçu un appui dans la recherche et la lutte contre le striga.

ii) Renforcement de l'utilisation des eaux de pluie et des substances nutritives dans le bassin du Volta

482. Ce projet vise à réduire la pauvreté et à améliorer la sécurité alimentaire, les revenus et les conditions de vie des petits exploitants agricoles dans le Bassin du Volta. Une approche systématique intègrant l'utilisation efficace de l'eau, la gestion d'éléments nutritifs et des récoltes, et l'amélioration du matériel génétique, l'identification des opportunités du marché et le développement des entreprises agricoles au profit de l'environnement et des pauvres, a été utilisée. Le SAFGRAD conduit actuellement une activité dont l'élément principal est de trouver, d'encourager et de mettre à niveau les meilleures stratégies de

gestion des récoltes, de l'eau et des substances nutritives à travers les mécanismes d'information et de diffusion des méthodologies les plus efficaces.

483. Un inventaire des technologies disponibles pour la conservation du sol et de l'eau a été entrepris au Burkina Faso. Des technologies indigènes (la pierre de zai, etc.) ont été intégrées dans l'étude. De même, de nouvelles techniques de commercialisation et les programmes de crédit liés à l'inventaire, le concept de ferme écologique en milieu sahélien qui combine les espèces d'acacia à croissance rapide, un arbre domestiqué (Ziziphus Mauritania) et les dispositifs de conservation de l'eau (demi-lune), sont mises à niveau afin d'améliorer les conditions de vie des fermiers dans les zones où sont menées des études pilotes au Burkina Faso et au Ghana.

iii) Promotion de systèmes agraires durables pour lutter contre la désertification en Afrique

484. Des activités ont été menées pour la vulgarisation du Réseau de systèmes agraires durables, en tant qu'élément central du 6ième programme thématique du réseau dans le cadre du programme d'action régional pour l'Afrique de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification. Cela a pu se faire en partie grâce à la publication et à la diffusion des documents sur le réseau ainsi qu'au plaidoyer pour la mobilisation de fonds pour entreprendre les principales activités du réseau. À cet effet, les partenaires de développement (UNEP, FEM) ont été consultés pour l'élaboration éventuelle de projet à l'échelle du continent, à travers le FEM, conformément aux objectifs du réseau de programmes thématiques.

485. Le SAFGRAD a préparé une note d'orientation sur « la mise à niveau des pratiques novatrices et efficaces de gestion durable des terres aux niveaux sous-régional et régional dans le cadre du programme d'action régional » en tant qu'élément de la préparation pour la consultation avec le FEM sur la possibilité de solliciter l'appui du FEM pour la mise en oeuvre d'un projet. Les discussions avec le FEM ont abouti à une compréhension commune pertinente des idées figurant dans la note d'orientation et de l'identification éventuelle des pays cibles dans chacune des sous-régions. De nouvelles consultations sont en cours.

AFFAIRES ECONOMIQUES

486. Au cours de la période de janvier à juin 2006, la Commission, à travers le département des affaires économiques, a mené un certain nombre d'activités dans le cadre de l'exécution de son mandat.

A. OBJECTIFS DU MILLÉNAIRE POUR LE DÉVELOPPEMENT (OMD) ET STRATÉGIES DE RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ

487. La Commission de l'Union africaine, la Commission économique pour l'Afrique (CEA), et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). ont organisé conjointement au Caire (Egypte) du 26 au 28 mars 2006, une réunion de l'UA sur la réduction de la pauvreté et la réalisation des OMD. La réunion a évalué la mise en œuvre des stratégies pour la réduction de la pauvreté, de la première génération ainsi que les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du millénaire pour le développement (OMD) par les pays africains et a fait des recommandations sur les directives relatives à

l'élaboration et à la mise en oeuvre du prochain cycle des stratégies de réduction de la pauvreté ci-après dénommé des stratégies de la réduction de la pauvreté de la deuxième génération. Les recommandations ont été suscitées par l'importante préoccupation concernant la crédibilité des documents de stratégies pour la réduction de la pauvreté en tant que stratégies réellement Africaines et l'efficacité de la première génération des stratégies de réduction de la pauvreté à générer un niveau et un modèle de croissance qui soient conformes aux OMD.

488. La réunion a noté que plusieurs pays africains avaient mis en œuvre leurs stratégies de réduction de pauvreté de la première génération et avaient entamé la formulation et, dans certains cas, la mise en œuvre des stratégies de réduction de la pauvreté, de la deuxième génération. Elle a souligné la nécessité d'examiner les progrès accomplis jusqu'ici en ce qui concerne la première génération des stratégies de réduction de la pauvreté et de veiller à ce que, dans la formulation de la deuxième génération des stratégies de réduction de la pauvreté, les leçons apprises et les expériences tirées de la première génération des stratégies de réduction de la pauvreté soient utilisées ; que la deuxième génération des stratégies soit suffisamment orientée vers la croissance, reflète un bon équilibre entre les investissements dans le secteur social et le secteur productif et s'inscrive pleinement dans les OMD. La réunion a noté avec satisfaction l'amélioration de la stabilité macro-économique et de la croissance dans plusieurs pays africains, comme le témoigne le fait que ces 5 dernières années, un certain nombre de pays africains ont enregistré un taux de croissance moyen d'au moins 5 pour cent. Elle a souligné qu'il était nécessaire de tirer des leçons de l'expérience de plusieurs pays africains à revenu moyen, notamment le Botswana, la Tunisie, l'Égypte et le Maroc, qui ont accompli d'importants progrès dans la réalisation des OMD.

489. Toutefois, la réunion a noté avec une profonde préoccupation, le manque de progrès de la part de la majorité des pays africains dans la réalisation des OMD. Les questions particulièrement préoccupantes sont notamment l'aggravation de la pauvreté ; la persistance de l'inégalité spatiale et entre les hommes et les femmes ; la répartition inégale des revenus ; et la croissance volatile et inadéquate. La réunion a également noté que même dans les pays africains à croissance rapide, la croissance était concentrée dans les secteurs d'extraction. Ce qui a compromis les effets d'entraînement de la croissance et réduit son impact sur la réduction de pauvreté et la réalisation des OMD. En conséquence, elle a souligné que les efforts de l'Afrique dans la réalisation des OMD seront entravés, à moins qu'elle n'enregistre des taux plus élevés de croissance générale ; renforce son appropriation, son leadership et sa responsabilité dans la formulation et la mise en oeuvre de ses programmes de développement ; élabore des stratégies intégrées de renforcement de capacités pour la mise en oeuvre des stratégies de réduction de la pauvreté ; et travaille en collaboration avec les bailleurs de fonds pour élaborer une architecture d'aide qui réduirait les coûts de transaction et soutiendrait la mise en œuvre des priorités nationales telles que reflétées dans les stratégies de réduction de la pauvreté.

490. La réunion a noté avec satisfaction le travail entrepris par la Commission de l'Union africaine (CUA) et le secrétariat du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), en collaboration avec la CEA, la Banque africaine de développement (BAfD) et le PNUD, pour évaluer la mise en œuvre des objectifs du millénaire pour le développement (OMD) en Afrique. En outre, elle a salué les efforts de collaboration qui ont abouti à la préparation d'une « position africaine commune sur la révision des OMD », qui a été

présentée aux chefs d'État et de gouvernement africains lors de leur sommet qui s'est tenu à Syrte (Libye) en juillet 2005.

491. La réunion a souligné l'importance de l'annulation de la dette pour les économies africaines et la réaffectation des ressources ainsi dégagées aux secteurs de la croissance, aux infrastructures notamment physiques, à l'agriculture et aux principaux secteurs sociaux telles que l'éducation et la santé. À cet égard, elle a salué les efforts faits par les chefs d'État et de gouvernement africains pour obtenir l'annulation de la dette lors du sommet de Gleneagles de juillet 2005. En outre, elle s'est félicitée du fait que quatorze (14) pays africains ont été retenus pour l'annulation de la dette et a invité la communauté internationale à honorer ses engagements afin d'aider ces pays dans les efforts qu'ils déploient pour réaliser les OMD d'ici la date limite de 2015. Elle a également recommandé à l'Union africaine de poursuivre ses efforts en vue de l'annulation de la dette des pays africains restants, de veiller à ce que l'annulation de la dette profite à tous les pays africains. Elle a cependant noté que, tout en étant nécessaire, l'annulation de la dette n'était pas suffisante pour la réalisation effective des OMD. La réalisation effective des OMD dépend également des pays africains et de l'engagement de la communauté internationale à trouver des solutions aux questions prioritaires pour le continent, notamment la paix et la sécurité, la bonne gouvernance, les investissements, en particulier dans les infrastructures, la mobilisation des ressources nationales, l'égalité de genre, le VIH/sida et d'autres maladies, le développement des capacités et le financement des OMD. À cet égard, la réunion a invité l'Union africaine à jouer son rôle de leader en mettant en oeuvre, aussitôt que possible, son plan de suivi et d'évaluation de la mise en oeuvre des OMD en Afrique.

492. Tout en notant les améliorations liées à la première génération des stratégies de réduction de la pauvreté, la réunion a reconnu que les gouvernements africains devraient faire davantage d'efforts pour formuler des politiques et des programmes de croissance en faveur des pauvres, éliminer les contraintes, renforcer les capacités et améliorer l'appropriation en institutionnalisant les mécanismes de consultation. Les partenaires extérieurs devraient également accélérer l'harmonisation de l'aide. Les recommandations suivantes ont été faites afin d'orienter la formulation des documents de stratégies pour la réduction de la pauvreté de la deuxième génération et assurer la croissance et la réalisation accélérée des OMD :

a) *Un modèle de croissance inclusive et conforme à la réalisation des OMD devrait être facilité.*

b) *Les décideurs africains devraient s'engager à renforcer la participation des parties prenantes dans l'élaboration, la mise en oeuvre et le suivi des programmes de développement afin de promouvoir une plus grande responsabilité et appropriation par les pays des stratégies pour la réduction de la pauvreté.*

c) *Les décideurs africains devraient renforcer les capacités nationales de mise en oeuvre efficace des stratégies pour la réduction de la pauvreté.*

d) *L'efficacité de l'aide devrait être améliorée.*

e) *Le dialogue sur les stratégies de réduction de la pauvreté devrait être poursuivi.*

493. La réunion de l'UA sur les stratégies pour la réduction de la pauvreté et la mise en oeuvre des OMD s'est avérée être un important forum pour l'échange de vues et l'élaboration de nouvelles orientations que les pays africains devraient prendre en compte dans leurs programmes de lutte contre la pauvreté et pour la réalisation des OMD.

B. MISE SUR PIED DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES PREVUES PAR L'ARTICLE 19 DE L'ACTE CONSTITUTIF

494. Le département a obtenu les noms des experts qui feront partie des comités techniques pour les trois institutions. Les pays d'accueil de ces institutions devront également faire partie des comités techniques. À cet égard, le département attend toujours la décision des régions de l'Afrique centrale et de l'Afrique occidentale concernant les pays qui accueilleront le Fonds monétaire et la Banque centrale, respectivement. La mise sur pied des comités techniques est maintenant à un stade avancé. Cela permettra de démarrer les études de faisabilité une fois que des ressources seront disponibles.

C. RATIONALISATION DES COMMUNAUTÉS ÉCONOMIQUES RÉGIONALES

495. Le Département a organisé des réunions consultatives au niveau des experts à Accra (Ghana) en octobre 2005 et à Lusaka (Zambie) en mars 2006. Ces consultations ont été couronnées par la Conférence des ministres chargés de l'intégration, qui s'est tenue à Ouagadougou (Burkina Faso) en mars 2006. Les ministres ont noté la nécessité de rationaliser les communautés économiques régionales (CER) et fait un certain nombre de recommandations qui seront soumises à la Conférence des chefs d'État et de gouvernement qui se tiendra à Banjul. Les ministres ont également fait une déclaration dans laquelle ils ont convenu de :

i) Demander à la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine d'accélérer la reconnaissance des nouvelles CER. À cet égard, seules huit CER doivent être reconnues. Il s'agit de :

- La Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)
- Le Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (COMESA)
- La Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC)
- La Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC)
- L'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD)
- L'Union du Maghreb arabe (UMA)
- La Communauté des États sahélo-sahariens (CEN-SAD)
- La Communauté de l'Afrique de l'est (CAE)

ii) Reconnaître, outre les huit CER citées plus haut, les efforts passés et actuels de coopération et d'intégration faits par les organisation intergouvernementales opérant sur le continent.

iii) Réexaminer le Traité d'Abuja en vue d'harmoniser son programme de mise en œuvre avec les dispositions de la Déclaration de Syrte du 9 septembre 1999,

finaliser le nouveau Protocole sur les relations entre l'UA et les CER, aux fins de signature dans les plus brefs délais.

iv) Demander à la Commission de l'Union africaine (CUA) et aux CER de :

- Harmoniser et coordonner les politiques et programmes des CER en tant que stratégies importantes de rationalisation ;

- Mettre en place des mécanismes pour faciliter le processus d'harmonisation et de coordination au sein des CER et entre celles-ci;

- Mener un audit institutionnel des CER en vue d'évaluer les défis et les contraintes dans la mise en œuvre du Traité d'Abuja. La Commission de l'Union africaine devrait, en consultation avec les CER et en collaboration avec la CEA, établir un calendrier et des normes clairs pour la mise en œuvre du Traité, en tenant compte de la Déclaration de Syrte du 9.9.99 ;

v) Encourager les CER à promouvoir la libre circulation des personnes, des biens, des capitaux et des services en vue de renforcer l'intégration du continent ;

vi) Exhorter les États membres à honorer leurs obligations financières et autres vis-à-vis des CER afin de leur permettre de remplir leur mission, en particulier de mener à bien le processus d'intégration ;

vii) Inviter l'Union africaine à institutionnaliser la réunion des ministres africains responsables de l'intégration en vue d'assurer le suivi du processus d'intégration du continent.

496. Étant donné que cette question fait partie du thème du Sommet de Banjul, la Conférence devrait donner de nouvelles directives concernant la voie à suivre pour la rationalisation des CER en Afrique en vue d'accélérer l'intégration du continent.

D. CRÉATION D'UNE UNITÉ DES SERVICES DE STATISTIQUES

497. Dans le cadre des activités de statistiques, le département a entrepris plusieurs activités.

498. Le processus de collecte de données est en cours pour rassembler tous les indicateurs identifiés. Ces données sur la situation socioéconomique et les OMD et les indicateurs du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP), concernant les États membres, les indicateurs de base des CER et les informations sur les bureaux nationaux africains des statistiques et les banques centrales africaines, ont été incorporés dans des fichiers MS Excel et peuvent être téléchargés à partir de la page web de l'Unité des statistiques de l'Union africaine.

499. En ce qui concerne la coopération sur les questions de statistiques entre les institutions de statistiques panafricaines et nationales, la CUA a participé à une réunion du Forum pour le développement statistique en Afrique et a fait un exposé sur l'utilisation des statistiques au sein de l'UA. Elle a également contribué à l'élaboration d'un cadre stratégique de référence pour le renforcement des capacités statistiques en Afrique destiné

à orienter le développement statistique dans les 10 prochaines années. Le département a également participé à la deuxième réunion du Forum pour le développement statistique en Afrique qui s'est tenue les 9 et 10 février 2006 à Addis-Abeba (Éthiopie). Ce forum a reconnu la détermination de l'UA à donner plus de visibilité à la statistique au sein de sa Commission en créant une Unité des statistiques et a invité avec insistance l'UA à apporter l'appui indispensable au développement statistique en Afrique.

500. La Commission est en train de créer une base de données intégrées en ligne qui sera opérationelle au début de juin 2006 et qui comprendra les éléments suivants : les secteurs relatifs aux domaines socioéconomiques, les indicateurs sur les OMD, les indicateurs du MAEP, les délais fixés, les zones géographiques, les modèles d'affichage, les tableaux, les graphiques ; certaines fonctions telles que l'établissement de la moyenne, les calculs, les maxima, le minime etc..

501. Les activités en cours relatives à la mise en œuvre du Cadre stratégique de référence pour le renforcement des capacités statistiques en Afrique ont été menées en collaboration avec la Banque africaine de développement (BAfD) et la Commission économique pour l'Afrique (CEA).

E. DIALOGUE AFRIQUE-UNION EUROPÉENNE

502. Dans le cadre du dialogue Afrique-Union européenne, la 6ième réunion ministérielle entre les troïkas de l'Union africaine et de l'Union européenne s'est tenue à Vienne (Australie) le 8 mai 2006. Elle a été précédée d'une réunion des hauts fonctionnaires les 6 et 7 mai 2006. Les ministres ont noté qu'en décembre 2005, l'UE a adopté une nouvelle Stratégie pour l'Afrique. Cette stratégie constitue un cadre d'action commun, global et cohérent permettant à tous les États membres de l'UE et à la Commission de l'Union européenne d'appuyer les efforts de l'Afrique visant à réaliser les OMD d'ici 2015. La stratégie reflète l'intérêt qu'à l'Europe de voir l'Afrique se développer en tant que continent stable et prospère. L'année 2006 sera une année cruciale pour la mise en œuvre de la stratégie. Les ministres ont examiné les progrès réalisés depuis la 5ième Réunion ministérielle tenue à Bamako (Mali) et ont défini la voie à suivre.

503. À cet égard, les ministres :

i) Ont approuvé une matrice conjointe de mise en œuvre des engagements pris ;

ii) Ont convenu d'examiner une proposition de stratégie conjointe de l'Afrique et de l'UE, qui sera adoptée en principe lors du deuxième Sommet Afrique-UE ;

iii) Ont salué l'augmentation prévu de l'appui financier à l'UA et en particulier le prochain programme d'appui doté d'un montant de 55 millions d'euros à prélever sur les ressources du 9ième FED ;

iv) Ont en outre salué le programme de reconstitution à court terme des ressources de la Facilité pour la paix en Afrique de 50 millions d'euros à partir des fonds du 9ième FED pour financer la Mission de l'Union africaine au Soudan et l'octroi d'un montant de 300 millions d'euros à partir des ressources du 10ième FED pour poursuivre la Facilité pour la paix en Afrique de 2008 à 2010 ;

v) Se sont félicités de l'élaboration d'une initiative de gouvernance pour l'Afrique qui vise à créer un consensus et à apporter un appui à la mise en œuvre des programmes de gouvernance ;

vi) Ont convenu de débattre régulièrement des questions de droits de l'homme, notamment au niveau des experts, selon un format modifié de la Troïka ;

vii) Se sont réjouis à la perspective de la tenue du premier forum africain des affaires à Bruxelles en automne 2006 ;

viii) Ont salué l'augmentation du financement de la coopération à travers le Fonds européen de développement, doté d'un montant de 22,682 milliards d'euros au titre du 10ième FED pour la période 2008-2013 ;

ix) Se sont réjouis à la perspective de la tenue d'une réunion ministérielle UE-Afrique sur la migration, en tenant compte du Dialogue de haut-niveau des Nations unies sur la migration, qui se tiendra en septembre 2006 ;

x) Se sont félicité du rapport préliminaire d'évaluation continentale des systèmes d'alerte rapide pour la sécurité alimentaire soumis par la FAO et financé par l'UE ;

xi) Se sont également félicités de la création prochaine d'un fonds spécial pour soutenir le partenariat UE-Afrique dans le domaine des infrastructures, avec un montant initial de 60 millions d'euros en subvention de l'aide communautaire et jusqu'à 260 millions d'euros en prêts gérés par la BEI. Ce partenariat devra prendre en compte le programme NEPAD I-STAP et contribuer à son financement.

504. Les ministres ont convenu de suivre la mise en œuvre des engagements pris au cours du Dialogue, grâce à une actualisation régulière de la Matrice conjointe de mise en œuvre. La Matrice sera mise à jour tous les trois mois par les Troïkas au niveau des ambassadeurs et sera présentée aux réunions ministérielles biennales des Troïkas. Les ministres ont convenu d'oeuvrer activement à l'organisation du Sommet Afrique-UE qui aurait dû se tenir depuis longtemps après le premier Sommet tenu au Caire (Égypte) en 2000. Le Portugal sera probablement le pays hôte de ce sommet qui aura lieu en 2007.

505. Les ministres ont salué la décision de mettre en place le 10ième programme FED, doté d'un montant de 22,682 milliards d'euros pour la période de six ans allant de 2008 à 2013, dont la plus grande partie sera destinée à l'Afrique subsaharienne. Les ministres ont exprimé leur souhait de voir achevée la programmation des stratégies régionales et nationales avant la moitié de l'année 2007, afin de permettre le démarrage rapide de la mise en œuvre du 10ième programme FED. Les ministres se sont félicités des efforts faits par la partie européenne pour accélérer la mise en œuvre des programmes FED antérieurs.

506. Les ministres ont pris note de la proposition de la partie africaine selon laquelle, à la suite de la transformation institutionnelle de l'UA, une enveloppe panafricaine devrait être octroyée à l'Union africaine dans le cadre du 10ième FED pour financer les programmes et activités prévus dans la stratégie de l'UE pour l'Afrique.

507. La partie africaine a salué la proposition de la Commission de l'Union européenne de mobiliser 30 millions d'euros pour la lutte contre la grippe aviaire dans le cadre des partenariats et mécanismes existants de l'UA. L'UE a invité l'UA à participer à la prochaine réunion des hauts fonctionnaires, qui aura lieu les 6 et 7 juin 2006 à Vienne, à la suite de la Conférence pour les annonces des contributions de Beijing. Cette réunion sera une occasion pour mettre l'accent sur la situation spécifique des pays africains dans le contexte de la propagation de la grippe aviaire et pour proposer que la prochaine réunion se tienne en Afrique.

COMMERCE ET INDUSTRIE

INTRODUCTION

508. Au cours de la période considérée, la Commission a procédé à la mise en oeuvre des déclarations et des décisions adoptées par la 6ième session ordinaire de la Conférence des chefs d'États et de gouvernement et la 8ième Session ordinaire du Conseil exécutif, tenues à Khartoum (Soudan) en janvier 2006. Ces décisions et déclarations ont entériné les recommandations de la 2ième Conférence extraordinaire des ministres du commerce tenue en novembre 2005 à Arusha (Tanzanie), avec pour thème principal la libéralisation et l'intégration du commerce intra-africain, notamment la coopération douanière, les négociations commerciales multilatérales et les produits de base.

COOPÉRATION DOUANIÈRE

509. Du 3 au 7 avril 2006, la Commission a convoqué la 2ième Session ordinaire du Sous-comité de l'UA des directeurs généraux des douanes à Harare (Zimbabwe). Ce Sous-comité a été crée par la Décision EX.CL/Dec. 111 (V) de la 5ième Session ordinaire du Conseil exécutif. Le thème principal de la session était la question de l'intégration continentale et régionale et le rôle des administrations douanières, en tant que principaux acteurs dans la mise en œuvre des programmes de facilitation du commerce, à la fois dans les pays et aux frontières au niveau des CER. Les directeurs généraux ont examiné de façon approfondie les points forts, les faiblesses, les contraintes, les défis et les opportunités pour leurs administrations en terme de facilitation du commerce, dans un environnement d'appartenance à plusieurs CER, et de duplication des mandats. Les directeurs généraux ont fait des recommandations pertinentes sur la nécessité de rationaliser les CER, ainsi que sur l'impact des négociations des accords de partenariat économique sur la facilitation du commerce, la nécessité de renforcer la division des douanes de la Commission de l'Union africaine et de financer la coordination, le suivi et la mise en œuvre des programmes douaniers.

FORUM SUR LA BOURSE PANAFRICAINE DES MATIÈRES PREMIÈRES

510. Conformément à la Décision EX.CL. Dec. 253 (VIII) de la 8ème Session ordinaire du Conseil exécutif de Khartoum, qui demande à la Commission de mettre en œuvre les engagements contenus dans la Déclaration et le Plan d'Action d'Arusha sur les produits de base, la Commission a organisé un Forum du 08 au 10 mai 2006 à Gaborone (Botswana) à l'intention des opérateurs économiques et des experts africains pour préparer le lancement et la mise en œuvre d'une Bourse panafricaine de Produits de Base. Cette Bourse vise à rendre plus transparent le marché des produits de base à accroître le commerce intra-africain et le revenu des producteurs tout en consolidant le rôle et la place des produits africains dans le commerce international. Le Forum a élaboré une feuille de route qui

précise toutes les étapes devant mener à la création de cette Bourse prévue pour août 2007. La mise en place de cette bourse nécessité le renforcement du partenariat public-privé. La CUA devra apporter son appui à ce projet en faisant son plaidoyer en lui donnant des orientations politiques nécessaires et surtout en le dotant d'un cadre juridique approprié en vue de le rendre efficient.

511. Du 6 au 8 juin, la Commission, de concert avec le CFC, a engagé des consultations avec les experts des CER sur les stratégies et les modalités de l'opérationalisation des décisions prises dans la Déclaration d'Arusha. Les consultations ont abouti à l'adoption d'un programme harmonisé de travail concernant :

- le développement des produits de base et sa diversification ;
- le mécanisme d'établissement des bourses de matières premières au niveau régional et continental ;
- le renforcement des capacités des Associations des producteurs et d'exportateurs de produits de base ;
- la mise en place d'un Task-Force ;
- le plaidoyer pour la mise en place d'un fonds de diversification.

4ème Session ordinaire de la Conférence des ministres du commerce

512. Conformément à la Déclaration de la Conférence Assembly/AU/Decl. 1 (VI), adoptée à sa 6ème Session ordinaire tenue à Khartoum demandant à la Commission de prendre les mesures nécessaires pour continuer à coordonner la position africaine afin d'apporter l'assistance technique nécessaire aux négociateurs africains à l'OMC et d'obtenir des directives sur d'autres questions commerciales essentielles au développement de l'Afrique, la Commission a convoqué la 4ème session ordinaire de la Conférence des ministres du Commerce du 12 au 14 avril 2006 à Nairobi (Kenya). La Conférence a examiné les questions relatives à l'OMC et aux négociations des Accords de Partenariat économique (APE) à la libéralisation du commerce et à l'intégration en Afrique, à l'initiative de l'OMC pour l'aide au commerce à l'AGOA, à la coopération Chine-Afrique et au commerce et à la migration. Compte tenu de la date butoire de fin avril fixée pour les modalités de l'accès aux marchés des produits agricoles et non agricoles dans les négociations de l'OMC, la Conférence a publié la Déclaration ministérielle de Nairobi sur le programme de travail de Doha qui constitue la Position africaine commune pour guider les négociateurs africains à Genève. Elle a également publié la Déclaration de Nairobi sur les APE en vue d'orienter les CER concernées à la phase cruciale de leurs négociations avec l'UE. La Conférence a eu un long débat sur la question de l'intégration et adopté une Résolution sur la rationalisation des CER. Finalement, elle a fait des recommandations appropriées sur l'initiative de l'OMC pour l'aide au commerce, l'AGOA, la Coopération Chine-Afrique et le Commerce et la migration.

Partenariat institutionnel et Agenda et priorités de développement de l'Afrique

513. L'évaluation générale de l'année dernière des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) a mis en lumière le fait que, à quelques exceptions près, compte tenu des tendances actuelles, l'Afrique en tant que continent n'atteindra pas les OMD dans les délais impartis. A cet égard, les dirigeants et les gouvernements africains travaillant collectivement sous l'égide l'Union africaine, ont décidé d'intensifier leurs efforts dans le cadre du Nouveau partenariat pour le

développement de l'Afrique (NEPAD) pour réaliser les objectifs et leurs autres priorités politiques et socio-économiques. La récente réaction de la Communauté internationale à la situation en Afrique et les annonces d'appui pour atteindre les priorités du NEPAD ont été des plus encourageantes.

514. Pour réagir d'une manière proactive à ces réalités, la CEA et la Commission de l'Union africaine ont décidé d'intensifier leurs efforts pour travailler en collaboration et en coopération. Il convient de saluer l'initiative de notre partenaire, le nouveau Secrétaire exécutif de la CEA, de repositionner la CEA pour que, conformément à son mandat et à l'agenda de l'Union africaine elle puisse axer ses efforts sur l'obtention des résultats dans deux domaines connexes à savoir : **(i) promouvoir l'intégration régionale en appui à la vision et aux priorités de l'Union africaine ; (ii) satisfaire les besoins spécifiques et relever les défis conformément à l'agenda du NEPAD.**

515. L'assistance que la CEA fournira au programme d'intégration régionale de l'UA aidera l'UA et sa Commission à accélérer l'intégration politique et socio-économique du continent, à promouvoir et à défendre les positions africaines communes et à créer les conditions nécessaires pour permettre au continent de jouer le rôle qui lui revient dans l'économie mondiale. Cette assistance comprendra l'appui à une gamme d'activités et d'initiatives transfrontalières dans plusieurs secteurs tels que l'infrastructure, les TIC, l'énergie et le VIH. Une des principales composantes de la réforme de la CEA est le **renforcement** de l'autonomie de ses bureaux sous-régionaux qui lui permettra d'intensifier ses efforts en vue de satisfaire les besoins spécifiques des communautés économiques régionales (CER) de l'Union africaine.

516. Un partenariat efficace entre les principales institutions régionales de l'Afrique est indispensable pour faire progresser cet agenda. A cet égard, l'engagement de la CEA à participer activement au travail de la Commission conjointe de l'Union africaine – Banque africaine de développement (BAD) – Secrétariat de la CEA, qui a été redynamisée au début de cette année à l'initiative de la Commission de l'UA, est encourageant.

517. La Commission de l'UA continuera à collaborer avec le Secrétaire général des Nations Unies dans ses efforts en vue de promouvoir une cohérence accrue des activités de la CEA en Afrique. A cet égard, la CEA continuera à diriger le mécanisme consultatif régional des Nations Unies pour apporter l'appui coordonné des Nations Unies à la mise en œuvre de l'agenda du programme du NEPAD. Actuellement, à la demande du Secrétaire général des Nations Unies et de la Commission de l'Union africaine ce mécanisme sera élargi pour inclure la coordination de l'appui des Nations Unies à l'UA. La Commission de l'UA collaborera avec la CEA pour transformer ce mécanisme en un processus de consultations régulières et fréquentes sur la collaboration UA/ ONU avec les autres institutions du système des Nations Unies à Addis-Abeba. La CEA travallera également en étroite collaboration avec le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique pour présenter et défendre les intérêts et les opinions de l'Afrique au niveau de la Communauté internationale.

518. Les propositions pour le repositionnement de la CEA viennent d'être approuver par la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique tenue du 12 au 15 mai 2006 à Ouagadougou. Le Secrétaire exécutif a également consulté les Ambassadeurs de l'Union africaine, et les partenaires internationales qui l'ont encouragé à poursuivre cette initiative courageuse et à la mener à bien en collaboration avec la Commission de l'Union africaine.

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository **http://archives.au.int**

Organs Council of Ministers & Executive Council Collection

2006

Rapport de la Commission pour la Periode allant de Janvier a Juin 2006

Union Africaine

Union Africaine

http://archives.au.int/handle/123456789/3450

Downloaded from African Union Common Repository